

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

7^e Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

(141^e SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2^e Séance du Mercredi 16 Décembre 1981.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

1. — Questions au Gouvernement (p. 4989).

SITUATION EN POLOGNE (p. 4989).

MM. Stasi, Mauroy, Premier ministre.

SITUATION EN POLOGNE (p. 4991).

MM. Stirn Mauroy, Premier ministre.

CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LES ASSURANCES (p. 4992).

MM. Paul Chomat, Auroux, ministre du travail.

AGENTS LICENCIÉS DANS LES HÔPITAUX PUBLICS (p. 4993).

MM. Barthe, Raïte, ministre de la santé.

ENTREPRISE DE PAPIER LA CHAPELLE-DARBLAY (p. 4993).

MM. Duoméa, Dreyfus, ministre de l'industrie.

SITUATION EN POLOGNE (p. 4993).

MM. Barnier, Mauroy, Premier ministre.

SITUATION EN POLOGNE (p. 4994).

MM. Emmanuel Aubert, Mauroy, Premier ministre.

INONCATIONS EN AQUITAINE ET DANS LE MIDI-PYRÉNÉES (p. 4995).

MM. Gérard Gouzes, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

SYNDICALISTE LICENCIÉ DANS L'ENTREPRISE DALMAP-DRON, A PANTIN (p. 4996)

MM. Bartolone, Auroux, ministre du travail.

AVENIR DE LA PRODUCTION DE MATÉRIEL VIDÉO (p. 4997).

MM. Desgranges, Dreyfus, ministre de l'industrie.

DISTRIBUTION DE CARBURANT EN MILIEU RURAL (p. 4997).

MM. Beltrame, Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.

PROFESSEURS DE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL (p. 4998).

MM. Ravassard, Savary, ministre de l'éducation nationale.

ASSOCIATIONS DE CENTRES DE SOINS (p. 4998).

MM. Benedetti, Raïte, ministre de la santé.

2. — Fait personnel (p. 4999).

MM. Robert-André Vivien, Mauroy, Premier ministre.

M. Emmanuel Aubert.

Suspension et reprise de la séance (p. 4999).

PRÉSIDENCE DE M. MARTIN MALVY

3. — Discussion de la motion de censure (p. 4999).

Discussion générale :

MM. Jacques Godfrain,

Mauroy, Premier ministre ;

Georges Sarre,

Clément, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement ;

Hage, le ministre chargé des relations avec le Parlement.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

4. — Modification de l'ordre du jour prioritaire (p. 5016).

5. — Ordre du jour (p. 5016).

PRÉSIDENCE DE M. LOUIS MERMAZ

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe Union pour la démocratie française.

SITUATION EN POLOGNE

M. le président. La parole est à M. Stasi.

M. Bernard Stasi. Ma question s'adresse à M. le ministre des relations extérieures. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Depuis seize mois, de l'autre côté du rideau de fer, un peuple commençait à respirer. Sans violence, le peuple polonais avait réussi à desserrer peu à peu l'étau communiste qui l'étouffait depuis près de quarante ans. Mais un régime communiste ne peut pas supporter un peuple qui respire librement. La preuve est faite, une fois de plus, que la liberté est incompatible avec le communisme. La preuve est faite, une fois de plus, que le communisme a besoin de la force brutale pour s'imposer comme pour se maintenir dans tous les pays où il règne.

C'est grâce à l'armée rouge qu'il s'est installé. Après Budapest, après Prague, après Kaboul, une fois de plus il faut un coup de force militaire pour maintenir un régime communiste contre la volonté de tout un peuple.

L'Assemblée nationale, interprète des sentiments profonds de la grande majorité du peuple français, se doit tout d'abord d'exprimer au peuple polonais qui souffre, au peuple polonais qui lutte, l'expression de sa solidarité et de son admiration. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

Nous regrettons que dans une affaire aussi importante pour la liberté et pour la paix, dans une affaire aussi préoccupante pour l'avenir, le Gouvernement ait attendu si longtemps pour faire, devant la représentation nationale, la déclaration que demandait, dès lundi matin, notre collègue Jean Briane.

Si le groupe Union pour la démocratie française a décidé, à l'occasion des questions d'actualité, d'interpeller le Gouvernement à propos de la Pologne, ce n'est pas dans l'intention de l'affaiblir, mais pour lui donner l'occasion d'exprimer la position de la France.

Devant un drame de cette nature et de cette gravité, nous souhaitons de toutes nos forces que la position du Gouvernement soit telle que la grande majorité de l'opinion et des forces politiques de ce pays puisse s'y rallier et la soutenir. Peu nous importent les états d'âme, s'ils en ont, des dirigeants communistes. Nous les laissons à leurs déclarations emberlificotées et à leur curieuse interprétation de l'internationalisme prolétarien. Nous les laissons à leur gêne. Nous les laissons à leur honte.

Un député socialiste. Oh !

M. Bernard Stasi. Ce qui compte, ce qui est essentiel à nos yeux, c'est que le Gouvernement sache exprimer dans ses propos et traduire dans sa politique l'indignation du peuple français et sa volonté de manifester sa solidarité à l'égard du peuple polonais. Or les premières déclarations officielles non seulement nous ont plongés dans l'inquiétude mais ont soulevé l'indignation d'un très grand nombre de Français.

Plusieurs députés socialistes. Allons, allons !

M. Bernard Stasi. Si je m'adresse à vous, monsieur le ministre des relations extérieures, c'est parce que vous êtes le premier à vous être exprimé et parce que les déclarations du Premier ministre, si elles ont été plus habiles et plus nuancées, n'ont pas laissé entrevoir, dans le fond, une attitude différente de celle que vous avez vous-même définie, dans le style qui vous est propre.

Vous avez, monsieur le ministre des relations extérieures, une curieuse propension à prendre toujours les choses du bon côté, à trouver dans les événements les plus dramatiques matière à vous réjouir. On se souvient dans quels termes vous aviez accueilli l'assassinat du président Sadate. (Protestations sur les bancs des socialistes.) Et voici que devant le coup de force militaro-communiste en Pologne, vous vous êtes félicité ! Oui, vous avez osé dire : « Nous nous félicitons » (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs. — Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française) de ce qu'il n'y a « pas de trace visible d'intervention extérieure » !

Je comprends que cela vous gêne, messieurs, mais beaucoup de ceux qui protestent sont tout à fait d'accord avec moi !

Le fait que les dirigeants américains et les dirigeants ouest-allemands aient manifesté le même lâche soulagement n'est pas une excuse à nos yeux.

Certes, le drame polonais concerne d'abord les Polonais. Ce n'est pas à nous, ce n'est pas aux Français qu'il appartient de donner des conseils à ce peuple, qui a fourni tant de preuves de sa maturité, sur la meilleure façon de riposter au coup de force dont il vient d'être victime. Nous n'avons pas le droit de pousser les Polonais à verser leur sang si nous ne sommes pas décidés à aller verser le nôtre à leur côté.

Mais nous n'avons pas le droit, non plus, de les pousser au désespoir. Or, c'est les désespérer que de leur dire, comme vous l'avez fait, monsieur le ministre des relations extérieures, que, de toute façon, « nous ne ferons rien », et vous avez insisté lourdement : « absolument rien » !

C'est aussi les pousser au désespoir que de se réfugier dans cette lâche hypocrisie qui consiste à faire semblant de croire que l'Union soviétique n'a rien à voir dans cette affaire !

Ignorez-vous, monsieur le ministre des relations extérieures, que depuis près de quarante ans, en Pologne comme dans les autres démocraties populaires, c'est l'Union soviétique qui tire les ficelles, toutes les ficelles, les dirigeants successifs n'étant que de pitoyables marionnettes ?

Ignorez-vous que, depuis seize mois, l'Union soviétique suit avec une inquiète et pesante vigilance, jour après jour, heure après heure, la marche difficile et courageuse du peuple polonais vers la liberté ?

Ignorez-vous que c'est le gouvernement soviétique qui, l'autre nuit, a sifflé brutalement la fin de la récréation et a donné des directives pour que tout rentre dans l'ordre ?

Ignorez-vous que le gouvernement soviétique, tout comme vous, monsieur le ministre des relations extérieures, se « félicite » de ce que le pouvoir polonais ait accepté de faire la sale besogne à sa place ?

Ignorez-vous enfin que si l'opération purement polonaise ne réussissait pas, l'armée rouge interviendrait alors pour prêter vigoureusement main-forte ? Et d'ailleurs ce processus n'est-il pas déjà commencé ? A partir de combien d'avions de transport soviétiques estimeriez-vous que l'affaire cessera d'être purement polonaise ?

En tout cas, si vous ignorez tout cela, monsieur le ministre des relations extérieures, vous n'êtes pas digne d'exercer les fonctions qui sont les vôtres ! (Démission ! Démission ! et applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du rassemblement pour la République. — Protestations sur les bancs des socialistes.)

Et si c'est en sachant tout cela que vous avez dit ce que vous avez dit, vous en êtes encore plus indigne ! (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

Mais peu importe, en définitive, que vous démissionniez ou non. Dans le tumulte du monde, combien serait dérisoire le bruit de votre départ !

Et puisque vous êtes encore ministre des relations extérieures, je vous pose cette question et, à travers vous, au Gouvernement : la France va-t-elle enfin secouer la lâcheté de l'ensemble du monde occidental, de ce monde que l'on appelle libre et qui ne méritera plus ce qualificatif s'il se lave les mains tandis qu'on étrangle les libertés en Pologne ? La France va-t-elle prendre des initiatives, faire des propositions...

Plusieurs députés socialistes. Lesquelles ?

M. Bernard Stasi. ... pour que s'organise, par des moyens appropriés — notamment économiques, et l'on sait qu'ils peuvent être efficaces — la pression qui amènera le Gouvernement soviétique à desserrer son étreinte ?

Certes, dans une déclaration curieuse et consternante, le ministre du commerce extérieur, qui se trouvait ces jours-ci à Moscou — il eût mieux valu, pour lui comme pour nous, qu'il fût ailleurs — (Rires) a dit qu'il fallait continuer à « faire de bonnes affaires » avec l'Union soviétique et que, si on liait trop les problèmes politiques à l'économie... (Protestations sur les bancs des socialistes.)

M. Bernard Stasi. Je cite M. Jobert. Ecoutez ses propos, même s'ils vous gênent !

M. Jobert a dit que, « si on liait trop les problèmes politiques à l'économie, on vivrait de beau langage mais pas de bonne soupe ».

M. Raymond Forni. Ça suffit ! Vous êtes mal placé pour citer Tartuffe !

M. Bernard Stasi. Mais nous nous refusons à croire que, par ces propos injurieux à l'égard d'un peuple qui souffre de privations tout autant que du manque de liberté, il a exprimé la position officielle et définitive de la France.

Oui, nous voulons encore espérer que la France aura le courage de répondre à cet appel que le mouvement Solidarité vient de faire parvenir, clandestinement, du fond de sa détresse « à tous les parlements, gouvernements, à toutes les nations et à tous les peuples de bonne volonté qui chérissent la démocratie, la liberté ». Cet appel se termine ainsi : « Ne restez pas passifs à observer comment on essaie d'étrangler le germe d'une démocratie naissante au cœur de l'Europe. Soyez avec nous dans cette heure sombre. Solidarité avec Solidarité. »

A cette question, pleine d'angoisse mais aussi pleine d'espérance, quelle est, quelle sera la réponse de la France ? (Applaudissements prolongés sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur Stasi, je vous dirai d'abord, et simplement, qu'il est des moments où il faut oublier les problèmes de notre vie politique intérieure pour aborder ceux qui se posent sur la vaste scène de la politique internationale. (Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur les bancs des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. Facile !

M. Philippe Séguin et M. Michel Noir. Et les quatre ministres communistes ?

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés...

M. Robert-André Vivien. Et les quatre ministres communistes ? (Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le Premier ministre. Monsieur Vivien, peut-on au moins espérer votre silence sur un problème aussi grave ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Robert-André Vivien. N'espérez rien d'autre que mon mépris !

M. le président. Monsieur Vivien, taisez-vous ou je vous rappellerai à l'ordre. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.) Cela suffit !

La question est suffisamment grave pour que vous respectiez le Parlement. (Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien. C'est le Premier ministre qui a parlé de politique intérieure ; ce n'est pas nous !

M. le président. Personne n'a interrompu M. Stasi...

Un député de l'union pour la démocratie française. Vous êtes sourd !

M. le président. Vous aurez la dignité, monsieur Vivien, d'écouter la réponse du Gouvernement.

La parole est à M. le Premier ministre, et à lui seul.

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, les mesures décidées en Pologne sont graves. La proclamation de la loi martiale a pour effet la mise en place d'un conseil militaire de salut national, des tribunaux d'exception, l'instauration du couvre-feu. Ce qui signifie, en matière de libertés, la militarisation de certains secteurs de l'économie comme les transports, l'énergie, les postes et télécommunications. Ce qui signifie aussi la peine de mort pour les infractions au règlement de la militarisation de l'économie, l'interdiction de toute la presse, sauf pour les journaux du parti et de l'armée, et l'interdiction de toute réunion politique. Il est également interdit à tous les nationaux de quitter le territoire de la Pologne. Est-il besoin de rappeler que, bien sûr, les activités syndicales sont suspendues et que le droit de grève est supprimé ? Enfin, toutes les armes ont dû être remises aux autorités et les étrangers résidant en Pologne risquent l'internement.

Tels sont les faits, et nous ne les acceptons pas. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

Le Président de la République indiquait ce matin que toute oppression intérieure ou résultant d'une pression extérieure doit être « clairement, vigoureusement et constamment dénoncée ». (Applaudissements sur les mêmes bancs.)

J'ai moi-même, dimanche, témoigné de la sympathie du Gouvernement et du peuple français. J'ai souhaité que le dialogue entre les Polonais puisse reprendre afin de permettre un retour aux libertés civiles et syndicales car, quel que soit le continent, le peuple, la race, partout où des hommes sont opprimés, ils nous trouveront à leur côté. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes, sur de nombreux bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.)

C'est, mesdames et messieurs les députés, ce que nous avons toujours fait, dans l'opposition comme aujourd'hui au Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Jamais nous n'avons qualifié l'intervention des armées du pacte de Varsovie en Tchécoslovaquie « d'incident de parcours ». (Très bien ! et applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Et, pour que ma citation soit complète, jamais nous n'avons dit : « Ce n'est pas parce qu'il y a un accident de la route qu'on doit interdire la circulation. »

M. Bernard Stasi. Vous parlez aujourd'hui d'un événement de politique intérieure ; c'est le double langage !

M. le premier ministre. Jamais nous n'avons, comme le Premier ministre de l'époque, refusé de condamner le coup d'Etat militaire au Chili. (Les députés socialistes et communistes applaudissent et scandent : Papon, Papon, Papon !)

Et nous ne sommes jamais restés silencieux sur la répression en Argentine ou au Salvador. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Bernard Stasi, M. Olivier Stirn et M. Pascal Clément. Nous non plus !

M. Gérard Bapt. Vous l'avez soutenue !

M. le Premier ministre. Pour nous la liberté ne se divise pas...

M. Bernard Stasi. Pour nous non plus !

M. le Premier ministre. ... elle est une à travers l'histoire et toutes les latitudes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, des communistes et sur quelques bancs de l'union pour la démocratie française.)

En portant ainsi témoignage sur la scène internationale, nous entendons aider les Polonais à faire face à la situation qui leur est imposée, nous entendons les aider à retrouver les voies d'un renouveau démocratique.

Sensible à l'élan du peuple français, le Gouvernement entend conserver son sang-froid. Il n'y aurait rien de plus irresponsable et de plus méprisable à l'égard des peuples polonais et français que de dire davantage ou autre chose avec des mots que ce que nous pouvons réaliser par des actes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et sur quelques bancs des communistes.)

Notre aide à la Pologne s'exprime par nos prises de position publiques, mais aussi par une activité diplomatique constante. Nous entendons demeurer fidèles aux liens historiques entre nos deux nations. Cette amitié a pris son essor dans un combat pour la liberté au lendemain de la révolution de 1789. L'émigration révolutionnaire après 1830, celle de Frédéric Chopin et d'Adam Mickiewicz, puis l'exode ouvrier entre les deux guerres ont contribué à créer entre nos deux peuples un lien presque familial.

Notre soutien a déjà été et demeurera concret. Nous n'avons pas attendu l'aggravation actuelle pour venir en aide matériellement à la Pologne. Nous avons toujours été les premiers, et quelquefois les seuls. Dès le mois de juillet, je me suis personnellement attaché à organiser une aide alimentaire exceptionnelle d'urgence. A l'époque déjà nous sommes intervenus, et maintenant encore, nous ne cessons d'intervenir auprès de tous les pays occidentaux pour tenter d'alléger la dette de la Pologne. Hier encore, notre ministre de l'économie et des finances intervenait en ce sens. Auprès de nos partenaires de la Communauté européenne, nous sommes intervenus afin que la condamnation portée par les Dix soit plus nette et plus catégorique.

Mais, mesdames et messieurs les députés, quelle que soit l'ampleur de notre protestation, il nous faut porter sur la situation polonaise et son contexte international une appréciation honnête. Nous sommes amenés à constater que les événements actuels restent, pour l'instant, dans le cadre national polonais. Nous entendons qu'ils y demeurent.

M. Alain Madelin. C'est de l'hypocrisie !

M. François d'Aubert. C'est scandaleux !

M. le Premier ministre. Les travailleurs polonais subissent déjà l'oppression de leur propre armée.

On mesure ce qui se passerait si devait s'y ajouter l'oppression d'autres armées, étrangères celles-là. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

L'internationalisation de la crise polonaise aurait de très graves répercussions. C'est pourquoi je répète, au nom du gouvernement français, que nous sommes attachés à ce que la Pologne, hors de toute ingérence étrangère, trouve dans l'entente nationale les voies de son redressement et de ses libertés.

M. Jean-Claude Gaudin et M. François d'Aubert. Hypocrisie !

M. le Premier ministre. Dans ces heures graves, le Gouvernement partage l'émotion de l'Assemblée nationale. Il assume sa pleine responsabilité dans l'exigence commune de défendre partout la liberté. (Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Robert-André Vivien. C'est de l'hypocrisie !

M. Pierre Mauger. Mais oui !

SITUATION EN POLOGNE

M. le président. La parole est à M. Stirn.

M. Olivier Stirn. Monsieur le Premier ministre, je ne mets pas en doute votre sincérité personnelle...

M. Pierre Mauger. Vous avez bien tort !

M. Olivier Stirn. ... et ce n'est pas M. Pierre Mauroy qui est en cause, c'est le Premier ministre.

A l'heure actuelle, les ambiguïtés, non levées par votre réponse, demeurent. Ces ambiguïtés, vous n'ignorez pas, en tant que Premier ministre, qu'elles soulèvent dans votre propre

majorité un certain nombre de critiques. Vous ne pouvez pas ne pas avoir lu la presse qui vous est favorable, ne pas avoir entendu les cris de certains syndicalistes à l'égard du parti socialiste.

Ces ambiguïtés, vous devez aujourd'hui les lever.

D'abord, vous savez que dans votre majorité, et même au sein de votre gouvernement, il y a des hommes qui s'efforcent de justifier le coup d'Etat militaire de Varsovie, qui n'ont pas la même analyse que vous, qui n'ont pas le même ordre de priorité.

Pour eux, en effet, la priorité, c'est l'ordre à Varsovie, et nous l'avons constaté une fois de plus tout à l'heure quand ils ne vous applaudissaient pas lorsque vous évoquiez votre priorité, monsieur le Premier ministre, qui est aussi la nôtre, c'est-à-dire non pas l'ordre à Varsovie, mais la liberté à Varsovie. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

Ces deux priorités sont-elles compatibles, monsieur le Premier ministre ?

Telle est la première ambiguïté qu'il vous faut lever. Voici la seconde :

Naturellement, personne ne conteste l'aide alimentaire qu'il faut — vous l'avez dit — apporter au peuple polonais, en espérant d'ailleurs qu'elle lui sera réellement distribuée. En revanche, on peut s'interroger sur le renforcement du pouvoir militaire polonais que vous favorisez en poursuivant, sans même la remettre en cause, l'aide financière et de coopération monétaire très importante que nous accordons à la Pologne. Cette aide ne fait que cautionner le pouvoir en place et, par conséquent, va à l'encontre de ceux qu'il emprisonne, notamment des syndicalistes.

Si vous levez aujourd'hui ces deux ambiguïtés en ne donnant pas comme priorité l'ordre dans votre gouvernement, ni l'ordre à Varsovie, mais la liberté, et en cessant d'aider directement ce gouvernement militaire, alors oui, monsieur le Premier ministre, vous servirez assurément votre image et votre honneur, mais aussi l'honneur de la France. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur quelques bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur Stirn, je viens de m'exprimer au nom du Gouvernement et je ne reprendrai pas mon explication. Je vous demanderai, simplement, de vous mettre d'accord entre vous dans les critiques que vous adressez au Gouvernement.

Vous laissez entendre qu'il faut interrompre l'aide alimentaire à la Pologne ?... (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

M. Olivier Stirn. Non !

M. Jean-Claude Gaudin. Pas du tout !

M. Pascal Clément. Vous êtes sourd !

M. le Premier ministre. Je ne suis pas sourd du tout, je vous écoute même attentivement, mais je vous pose la question.

Pour ma part, après l'avoir souligné dans ma déclaration de dimanche, j'affirme à nouveau que l'aide alimentaire continuera. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Olivier Stirn. Vous mélangez tout !

M. le Premier ministre. Vous dites, monsieur Stirn, que nous apportons à la Pologne des moyens financiers...

M. Alain Madelin. Et à l'Union soviétique !

M. le Premier ministre. Ce que j'ai déclaré et ce que je confirme, c'est que le ministre de l'économie et des finances a participé à une réunion — réunion rituelle — pour discuter de l'aide à apporter à la Pologne et, plus précisément, du remboursement de la dette.

Ce sont des discussions. Rien n'a encore été décidé et, surtout, rien n'a été engagé. Mais le Gouvernement, responsable et de sang-froid, continue et continuera les discussions pour pouvoir, lorsqu'il se trouvera en face d'une autorité responsable, et dans des conditions différentes de celles que nous connaissons aujourd'hui, aider financièrement la Pologne.

Quant aux considérations de politique intérieure dont vous avez fait état, je sais que vos amis y reviendront souvent. Mais sachez que mon gouvernement n'a pas deux ou trois politiques : il n'en a qu'une et le Premier ministre a été précisément chargé de dire laquelle devant les députés de l'Assemblée nationale. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Alain Madelin. C'est la politique de l'autruche !

M. le président. Nous abordons les questions du groupe communiste.

CONVENTIONS COLLECTIVES DANS LES ASSURANCES

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat.

M. Paul Chomat. Monsieur le président, monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs les communistes sont réellement et profondément émus et préoccupés par le développement des événements en Pologne !

M. Pascal Clément. Préoccupés, oui !

M. Jacques Baumel. Un peu de pudeur !

M. François d'Aubert. Et Kaboul ?

M. Paul Chomat. Nous souhaitons que le peuple polonais, auquel nous unissons tant de liens, puisse par lui-même réussir à surmonter l'épreuve dramatique qu'il vit, à éviter toute effusion de sang et à reprendre la voie du progrès économique, social et démocratique dans l'union de ses forces nationales.

Nous le souhaitons d'autant plus que notre vision du socialisme pour la France associe pleinement, intimement, la liberté au progrès et à la justice sociale. Les interventions de la droite, qui récemment encore félicitait Pinochet, l'assassin du président Allende... (*Applaudissements sur les bancs des communistes et sur de nombreux bancs des socialistes.* — *Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française. C'est faux.

M. Jacques Maretté. Jaruzelski, c'est le Pinochet de la Vistule !

M. Paul Chomat. ...ces interventions viennent de montrer que la préoccupation de la droite est très éloignée de la situation polonaise. En fait, ce sont la gauche française et son gouvernement qu'elle vise dans l'espoir de briser l'élan de la politique nouvelle qu'ensemble nous mettons en œuvre.

M. Bernard Stasi. Pas de politique intérieure !

M. Paul Chomat. Nous rejetons cette manœuvre politicienne et nous ne nous laisserons pas détourner de notre participation et de notre soutien à cette politique nouvelle.

M. Olivier Stirn. Evidemment !

M. Paul Chomat. Comme le Premier ministre l'a dit tout à l'heure, comme lui, nous voulons aider les Polonais à retrouver l'espoir d'un renouveau démocratique. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. Paul Chomat. Cette mise au point faite au nom du groupe communiste, je voudrais maintenant en venir à la question que je pose à M. le ministre du travail.

Les réunions sur le temps de travail dans la profession des assurances... (*Exclamations et rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Robert-André Vivien. Quel repli stratégique !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ; seul M. Chomat a la parole.

Un député de l'union pour la démocratie française. Deux poids, deux mesures !

M. Paul Chomat. Monsieur le président, je vous remercie de m'avoir permis de m'écartier quelques instants de la question inscrite à l'ordre du jour. Respectueux de l'ordre du jour, j'en viens maintenant à cette question.

Monsieur le ministre du travail, les réunions sur le temps de travail dans la profession des assurances se sont achevées le 26 novembre par le rejet du protocole patronal par des organisations syndicales, dont la C.G.T. et Force ouvrière, qui représentent 60 p. 100 du personnel.

Or le procès-verbal de cet accord prévoit la poursuite des négociations pour modifier le contenu des conventions collectives entre les seules organisations signataires et le patronat. Il est anormal et antidémocratique, dans une profession où le secteur nationalisé est important et va se trouver étendu, que des organisations syndicales représentant la majorité du personnel soient exclues des prochaines réunions avec le patronat.

C'est pourquoi, je souhaiterais connaître si, dans l'esprit du respect du pluralisme syndical auquel vous avez récemment rappelé votre attachement, le Gouvernement envisage d'intervenir pour empêcher que se poursuive une politique d'exclusion au niveau de la branche des assurances. (*Applaudissements sur les bancs des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Jean Auroux, ministre du travail. Monsieur le député, il est exact que, dans l'état actuel de la législation du travail, les modifications des conventions collectives sont négociées entre les employeurs et les seuls syndicats signataires ou adhérents à la convention.

Cette situation, comme vous l'avez indiqué, risque d'exclure des réunions de convention des syndicats qui sont fortement représentés, voire majoritaires. C'est pour éviter le maintien d'une telle situation que, dans les projets de loi sur les droits des travailleurs que j'aurai l'occasion de vous présenter prochainement, et notamment en ce qui concerne la négociation collective, j'ai prévu, dans le cadre du pluralisme syndical auquel nous sommes attachés, d'associer tous les syndicats représentatifs à la révision des conventions, même s'ils n'en sont pas signataires.

Dans l'immédiat, j'ai veillé à ce que l'ensemble des syndicats participent à la négociation sur la durée du travail qui implique une modification de la convention collective. Certains ont signé l'accord qui a abouti à une réduction de la durée du travail à trente-huit heures trente, d'autres ne l'ont pas signé, mais tous ont participé à la négociation. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

AGENTS LICENCIÉS DANS LES HÔPITAUX PUBLICS

M. le président. La parole est à M. Barthe.

M. Jean-Jacques Barthe. Monsieur le ministre de la santé, en vertu de l'article L. 351-16 du code du travail, les agents hospitaliers non titulaires ont droit, en cas de licenciement, à une allocation de base et à une allocation de fin de droits. Ces allocations sont versées aux agents employés de manière permanente ainsi qu'à ceux qui ont accompli un service continu pendant une durée déterminée, alors même qu'ils n'ont pas été employés à titre permanent.

Le décret d'application n° 80-897 du 18 novembre 1980 prévoit que, pour pouvoir bénéficier de ces allocations, les agents doivent remplir certaines conditions et notamment, pour ceux qui ont été employés de manière continue non permanente, avoir accompli au moins 1 000 heures de travail au cours des douze mois précédant leur licenciement, les services accomplis dans le secteur privé étant pris en compte dans cette durée.

Le décret précité prévoit que les allocations en question sont versées par l'employeur qui a prononcé le licenciement et qu'elles sont supportées par lui.

Compte tenu de leurs crédits budgétaires limités et du grand nombre d'agents temporaires qu'ils recrutent pour effectuer des remplacements, les établissements hospitaliers publics ont tendance, pour éviter d'avoir à payer les allocations, à licencier les agents temporaires avant qu'ils n'aient accompli les 1 000 heures.

Cette pratique a des conséquences désavantageuses pour les agents qui ne bénéficient alors d'aucune couverture chômage, pour les hôpitaux qui recrutent successivement plusieurs agents pour un même remplacement, pour les malades.

C'est pourquoi je vous demande de nous faire connaître les mesures que vous envisagez d'adopter afin de mettre fin à cette situation. *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé.

M. Jack Ralite, ministre de la santé. Monsieur le député, les dispositions de l'article du code du travail et de ses textes d'application dont vous avez fait état concernent l'ensemble des agents non titulaires de l'Etat et des établissements publics administratifs ainsi que ceux des collectivités locales et des autres établissements publics administratifs. Il ne s'agit donc pas d'une réglementation particulière aux agents hospitaliers.

Il n'en reste pas moins que le problème que vous évoquez se pose surtout pour ces agents, car ce sont essentiellement les hôpitaux qui doivent faire appel à du personnel temporaire pour assurer des remplacements de courte durée, alors que leur situation financière est souvent difficile.

Nous sommes conscients des difficultés que cette double contrainte fait peser sur les administrations hospitalières qui en viennent quelquefois à mettre en œuvre la pratique que vous dénoncez. Mais j'estime, comme vous, qu'il est tout à fait anormal que les agents en subissent les conséquences. En fait, ce problème doit être replacé dans un contexte plus large, celui des conditions dans lesquelles la garantie de l'emploi pourrait être assurée aux agents non titulaires.

Diverses solutions doivent être envisagées. Mes services étudient actuellement la question, en liaison avec ceux du ministère de l'intérieur, les agents communaux étant également intéressés.

Au ministère de la santé, les concertations sont en cours avec les organisations syndicales des personnels hospitaliers et les représentants des personnels de direction des hôpitaux pour examiner les modalités pratiques permettant de régulariser les situations des agents concernés.

ENTREPRISE DE PAPIER LA CHAPPELLE-DARBLAY

M. le président. La parole est à M. Duroméa.

M. André Duroméa. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Premier producteur français de papier de presse, La Chapelle-Darblay, en Seine-Maritime, fait l'objet, en vue de son rachat, d'une étude d'une entreprise scandinave du même secteur. Cette procédure qui fait juge un concurrent étranger ne convient ni aux travailleurs de l'entreprise ni aux intérêts du pays.

En effet, les risques sont réels de voir ce rachat consacrer la neutralisation de cette entreprise, son démantèlement et sa liquidation à ternie.

Quelles solutions de rechange, monsieur le ministre, envisagez-vous afin d'assurer le développement de La Chapelle-Darblay, d'inscrire sa relance dans les orientations générales du plan de reconquête du marché intérieur dans un secteur où notre déficit extérieur est considérable ?

Quelles formes d'intégration dans le secteur public peut-on envisager compte tenu désormais de la structure du capital de l'entreprise ? *(Applaudissements sur les bancs des communistes.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie. Je profite de la question de M. Duroméa pour répondre aussi à celles de M. Massion et de M. Bourguignon à propos de l'avenir de La Chapelle-Darblay.

Ce problème se pose avec une acuité particulière depuis le dépôt de bilan le 10 décembre 1980.

Ce dossier est difficile à résoudre, en particulier en raison des pertes d'exploitation qui sont toujours très importantes.

Une solution pour chacune des usines ne peut être dégagée en dehors du programme d'ensemble de l'industrie papetière française. Les études techniques et économiques sont en cours pour définir les possibilités de fabrication des différents produits, les investissements correspondants, les effectifs nécessaires afin d'atteindre l'équilibre d'exploitation.

Les deux usines normandes souffrent de graves handicaps dus au manque d'investissements depuis dix ans. En outre, ceux qui ont été réalisés n'étaient pas toujours judicieux. Quant aux orientations commerciales, elles ont fait l'objet de certaines carences.

Pour les différents sociétés et usines du groupe, des solutions de reprise ou de redémarrage sont activement recherchées, mais il est trop tôt pour déterminer les montages industriels et financiers possibles.

Toutefois, je peux vous indiquer d'ores et déjà que le Gouvernement fera tout son possible pour que les usines de Saint-Etienne-du-Rouvray et de Grand-Couronne puissent continuer à vivre. *(Applaudissements sur divers bancs des socialistes et des communistes.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe du rassemblement pour la République.

SITUATION EN POLOGNE

M. le président. La parole est à M. Barnier.

M. Michel Barnier. Monsieur le Premier ministre, nous avons pris acte de votre déclaration sur la situation en Pologne. Pourtant, nous n'avons pas eu le sentiment que vous ayez abandonné le langage de la diplomatie frileuse dans laquelle les Français qui nous regardent...

M. Jean Beaufil. C'est pourquoi vous en parlez !

M. Michel Barnier. ... et qui nous écoutent en ce moment ne se reconnaissent pas. *(Murmures sur les bancs des socialistes.)*

La seule position digne de notre pays serait une condamnation sans équivoque des événements polonais dont est victime ce peuple si longtemps déchiré et si proche de nous.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Michel Barnier. Souvenez-vous, mes chers collègues, du grand discours de Phnom Penh condamnant sans équivoque, au nom de la France, l'intervention américaine au Viet-Nam ! *(Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)*

Il n'y a pas, pour nous, de bons ou de mauvais coups d'Etat ; selon qu'ils se situent en Amérique du Sud... (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Plusieurs députés socialistes et communistes. Au Chili !

M. Louis Odru. Demandez à Papon !

M. André Soury. Le S. A. C. !

M. le président. Seul M. Barnier a la parole.

M. Michel Barnier. Je vous remercie, monsieur le président. Il n'y a pas, pour nous, dis-je, de bons ou de mauvais coups d'Etat...

Plusieurs députés socialistes. Et Bokassa !

M. Louis Odru. Et l'annexion du Golan !

M. Michel Barnier. ...selon qu'ils se situent en Amérique du Sud ou en Europe de l'Est, en Afrique ou en Asie.

Puissiez-vous, monsieur le ministre des relations extérieures, avoir reconnu dès les premières heures, dans la situation polonaise, ce coup d'Etat permanent.

Partout où la liberté est menacée et bâillonnée : au Chili, en Argentine, au Nicaragua, en Afghanistan...

M. Louis Odru. Et le Golan !

M. Michel Barnier. ... au Cambodge et, aujourd'hui, en Pologne, la France est concernée.

Permettez au jeune député que je suis... (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes contre les jeunes maintenant !

M. Michel Barnier. Monsieur le président, puis-je espérer de la part de la majorité de cette assemblée un peu plus d'attention et simplement de tolérance ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République. — Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Permettez donc au jeune député que je suis, et qui reste fidèle au message du général de Gaulle, de rappeler l'un des principes qui ont guidé sa vie :

« Il y a un pacte vingt fois séculaire entre la grandeur de la France et la liberté du monde. »

Que demandent aujourd'hui les Polonais ? Ils revendiquent simplement quelques-uns des droits que notre peuple a conquis voilà près de deux siècles : la liberté de se réunir ; la liberté de s'exprimer et de s'associer...

M. Louis Odru. Contre les vôtres !

M. Michel Barnier. ...c'est-à-dire les droits universels et fondamentaux que proclamait, il y a peu de temps encore, la dernière encyclique du pape Jean-Paul II que vous avez vous-même citée, monsieur le Premier ministre, le 15 septembre dernier.

Les Polonais revendiquent le droit de vivre et quelquefois même le droit de survivre. Notre peuple a bien compris cette espérance. Puisse l'attitude de votre gouvernement répondre à l'immense élan de solidarité et d'affection qui s'est manifesté il y a quelques jours, en particulier dans la commune de Paris. Mais, au-delà de cet élan, puissiez-vous également vous interroger sur les vraies raisons de ce coup d'Etat, sur l'échec total d'un système, d'une doctrine qui prétendent répondre, par la force, par la police, par les chars, aux aspirations de tout un peuple ouvrier et paysan, d'un régime qui ne peut pas — ce serait d'ailleurs un marchandage scandaleux — justifier l'abandon de la liberté par la prospérité économique.

Le socialisme français, comme l'a rappelé il y a quelque temps le Président de la République, ne revendique aucun modèle. En vérité, chacun sait que toutes les expériences ont échoué. Mais vous avez une ambition que je respecte, celle, sans doute avec des moyens que nous désapprouvons, de concilier socialisme et liberté, efficacité économique et justice.

Alors, ma question est claire : quelle leçon tirez-vous, quel jugement portez-vous, en conscience, sur l'échec polonais, sur l'échec d'une doctrine économique, d'un système politique qui, au-delà de nos querelles et de nos clivages, atteint chacun d'entre nous dans sa dignité d'homme ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Je ne reprendrai pas la déclaration que je viens de faire.

D'abord, je vous donne acte de votre jeunesse. C'est un point sur lequel nous pouvons être d'accord. (*Sourires.*)

Ensuite, je vous pose la question de savoir pourquoi vous avez cité le général de Gaulle et le discours de Phnom Penh.

M. Michel Barnier. Parce que je suis gaulliste !

M. le Premier ministre. Oui, mais qu'ai-je dit tout à l'heure ? Nous nous indignons de ce qui se passe en Pologne et, en particulier, de ce que l'armée polonaise y fait. Et je vous ai dit expressément : ce que nous devons éviter, ce qui ne serait pas acceptable, c'est qu'une autre armée vienne s'ajouter à l'oppression qu'exerce actuellement, en Pologne, l'armée polonaise. Si bien que l'exemple que vous avez choisi n'est absolument pas accordé à la situation présente. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République.*)

M. le Premier ministre. On peut toujours dire n'importe quoi.

M. Michel Noir. Quand on cite le général de Gaulle, ce n'est pas n'importe quoi !

M. le Premier ministre. Enfin, mon interrogation sur la société communiste, sur le communisme, sur les différents régimes, n'a pas commencé il y a quelques jours ou depuis quelques semaines, depuis les événements de Pologne, mais depuis mon adhésion au parti socialiste. Voilà pourquoi le gouvernement que j'anime est un gouvernement du socialisme, de la liberté et de la responsabilité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Robert-André Vivien. Vous êtes l'otage des communistes !

SITUATION EN POLOGNE

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le Premier ministre, j'espère que vous répondrez aussi à mes questions.

Comme vous l'avez dit, depuis toujours, la France est aux côtés de la Pologne dans son combat pour la liberté et l'identité nationale.

Tout homme épris de liberté, comme vous l'êtes, ne peut qu'être profondément traumatisé par la nouvelle tragédie que vit aujourd'hui ce pays.

Il s'agit, chacun le ressent — le peuple de Paris, le peuple de France en ont solidairement témoigné — d'un drame qui, en brisant l'effort de libération du peuple polonais pour vivre dans la dignité, marque l'incapacité du monde encore libre à faire triompher les droits de l'homme.

Disons-le franchement, au moment où se trouve asservi un peuple, où sont bafouées les libertés, muselés les syndicats et enfermés leurs dirigeants, les Français ont profondément ressenti l'inconsistance de l'attitude du Gouvernement et l'incohérence des déclarations ministérielles. De quoi aviez-vous pen ?

Comme nous aurions souhaité que, dès les premières heures de la crise polonaise, vous, monsieur le Premier ministre, et votre ministre des relations extérieures ayez été inspirés par l'esprit des déclarations du Président de la République à Mexico !

A tous les combattants de la liberté, la France lance son message :

« Courage, la liberté vaincra ! »

Pourtant, notre déception et notre tristesse sont encore plus grandes après vous avoir entendu. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Alain Hautecœur. Vous n'avez rien compris !

M. Emmanuel Aubert. Vous avez réussi, à force d'habileté, à susciter les applaudissements du groupe communiste.

M. André Borel. Et alors ?

M. Emmanuel Aubert. Il est vrai que certaines de vos paroles n'auraient pas été désavouées par le général Jaruzelski. (*Protestations sur les bancs des socialistes. — Applaudissements sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Vous ne cessez de vous prétendre les apôtres du dialogue démocratique et de la solidarité.

M. André Laignel. Vous dites n'importe quoi !

M. Pierre Mauger. Non, ce n'est pas n'importe quoi !

M. Emmanuel Aubert. Vous vous faites les champions de la liberté et des droits de l'homme.

Mais il ne suffit pas de le prétendre. Encore convient-il de le proclamer et de le prouver en toutes circonstances. Vous n'avez pas apporté cette preuve tout à l'heure.

Oui ! monsieur le Premier ministre, la liberté est une. Il ne peut y avoir deux langages, deux attitudes suivant la nature de l'agresseur.

Dans le combat permanent pour la liberté, la voix de la France se doit d'être forte et claire et sa politique dépourvue de toute ambiguïté et de toute complaisance.

M. Robert-André Vivien. Ce n'est pas le cas !

M. Emmanuel Aubert. Empêtrés dans votre idéologie socialiste qui va à contresens de l'Histoire (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes*), comme le prouvent les échecs successifs des pays socialistes dans le domaine économique et dans celui de l'épanouissement de l'homme (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes*), volontairement prisonniers de vos alliances, comme nous venons à nouveau d'en être témoins dans cette assemblée, et des profondes contradictions qu'elles entraînent, êtes-vous les mieux placés pour faire entendre la voix de la France dans ce drame né du socialisme ? (*Vifs applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Vives protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Les Français ne le croient pas. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Il y faudrait, monsieur le Premier ministre, une revision déchirante de votre politique et de vos alliances à laquelle vous ne pouvez pas vous résoudre, sous peine de vous déjuger et de ne plus être vous-mêmes.

Et voici mes questions, monsieur le Premier ministre.

Plusieurs députés socialistes. Enfin ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Emmanuel Aubert. Puis-je vous rappeler, messieurs de la majorité, que M. le Premier ministre a souhaité que ce débat se déroule dans la dignité ?

M. André Borel. Montrez l'exemple !

M. Emmanuel Aubert. Puisque aussi bien notre ambassade à Varsovie n'a pas été fermée, ni notre ambassadeur rappelé, pouvez-vous, monsieur le Premier ministre, informer l'Assemblée nationale de l'évolution de la situation autrement que par la relation et la relecture des dépêches de l'A. F. P. ?

Fort des informations que vous possédez, pouvez-vous nous dire quelles sont les perspectives d'évolution de cette situation ?

Enfin, en fonction de cette évolution que tout laisse craindre dramatiquement irréversible, qu'allez-vous dire et qu'allez-vous faire au nom de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Je vous renvoie, monsieur Aubert, à la déclaration que j'ai faite tout à l'heure, d'autant que vos commentaires, dont beaucoup étaient superflus (*Murmures sur les bancs du rassemblement pour la République.*), font davantage allusion à des problèmes de politique intérieure qu'aux véritables problèmes qui se posent sur le plan international. (*Vives exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Cela vous gêne !

M. Robert-André Vivien. Vous vous dérobez, monsieur le Premier ministre !

M. le Premier ministre. J'ajouterai, pour les Français qui nous regardent et non pas pour vous, monsieur Vivien, que la Pologne et les Polonais...

M. Robert-André Vivien. Pourquoi : pas pour moi ? J'ai combattu, comme M. Messmer, avec le général Anders et je suis même chevalier du mérite polonais avec glaive !

M. le Premier ministre. Vous avez été un bon combattant, mais vous êtes un très mauvais député. (*Protestations vives et prolongées sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Charles Miossec. Vous vous laissez aller, monsieur le Premier ministre. Vous perdez votre sang-froid. (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de ne pas interrompre. Ce débat doit rester digne. (*Bruits et interruptions sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le Premier ministre. Puisqu'il en est ainsi, je vous renvoie à la déclaration que je vous ai faite tout à l'heure. (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le Premier ministre, pensez-vous vraiment que dans un débat comme celui-ci, où il est question de la démocratie et de la liberté, il soit sain que le chef du Gouvernement mette en cause les qualités d'un élu du peuple ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Plusieurs députés socialistes. Ridicule !

M. le président. Nous abordons les questions du groupe socialiste.

INONDATIONS EN AQUITAINE ET DANS LE MIDI-PYRÉNÉES

M. le président. La parole est à M. Gérard Gouzes.

M. Gérard Gouzes. Avant de poser ma question d'actualité, je tiens à relever les propos excessifs de nos collègues de l'opposition et à exprimer le sentiment profond de l'ensemble du groupe socialiste au sujet des événements de Pologne.

Plusieurs députés du rassemblement pour la République. Enfin !

M. Gérard Gouzes. Nous approuvons, à l'unanimité, la déclaration claire et nette...

M. Bernard Stasi. De M. Cheysson ?

M. Gérard Gouzes. ... qu'a faite M. le Premier ministre, aujourd'hui.

Nous nous réjouissons que, dès dimanche soir, M. le Premier ministre ait apporté son soutien, sans équivoque, au peuple polonais dans une déclaration qui a été raisonnable, qu'à tenu compte de la situation internationale et que tous les Français ont approuvée à l'exception des députés de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Baumel et M. Pierre Mauger. Et de la C. G. T. !

M. Robert-André Vivien. Naturellement !

M. Gérard Gouzes. Je rappelle la ferme condamnation de la situation en Pologne que manifeste par ma voix le groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Certains jeux stériles de politique intérieure...

M. Philippe Séguin. Préférez-vous les chars ?

M. Gérard Gouzes. ... auxquels certains se livrent ici sont désolants. Ils contrastent avec la gravité de la situation en Pologne ! (*Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je tiens à dire haut et fort, moi qui suis aussi un jeune parlementaire, que les socialistes n'ont aucune leçon à recevoir dans le domaine de la défense des libertés ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Bernard Stasi. Ils n'ont pas non plus à en donner !

M. Pierre Mauger. Les socialistes sont aveugles !

M. Jean-Louis Goasduff. Nous n'avons pas, nous, à recevoir de leçons des professeurs socialistes !

M. Gérard Gouzes. J'ajouterai, messieurs, que me désolent tout autant la tartufferie et l'indignation sélective...

M. Alain Madelin. ... du Premier ministre !

M. Gérard Gouzes. ... de ceux qui n'acceptent les droits syndicaux, l'autogestion, les libertés démocratiques qu'en Pologne, et surtout pas en France ! (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Bernard Stasi. La C.G.T. n'accepte pas le droit de grève en France ! C'est scandaleux !

M. le président. Monsieur Stasi, veuillez vous calmer !

M. Jacques Blanc. Ces propos sont inadmissibles, monsieur le président !

M. le président. Monsieur Blanc, maîtrisez-vous !

M. Gérard Gouzes. Je ne pensais pas avoir visé si juste !

M. Bernard Stasi. C'est injurier les Polonais que de dire que la situation française est comparable à la situation polonaise ! (*Protestations sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. Monsieur Stasi, je vous en prie, n'interrompez pas !

Monsieur Gouzes, veuillez poursuivre.

M. Gérard Gouzes. Je voudrais maintenant poser ma question, qui concerne les inondations qui viennent de se produire dans le Sud-Ouest de la France. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Jacques Blanc. C'est scandaleux ! (*A ce moment, plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République quittent l'hémicycle.*)

M. Gérard Gouzes. Les électeurs du Sud-Ouest apprécieront !

Monsieur le Premier ministre, depuis plusieurs jours, des pluies d'une exceptionnelle abondance se sont abattues sur le sud-ouest de la France : tornades, orages ont provoqué d'importants dégâts, plus particulièrement dans les départements de l'Aveyron, du Lot, de Lot-et-Garonne, de la Dordogne, de la Gironde, et je pourrais ajouter des Landes, du Gers, des Pyrénées-Atlantiques.

M. Jean-Michel Baylet. Et de Tarn-et-Garonne !

M. Gérard Gouzes. Et de Tarn-et-Garonne également.

De nombreuses exploitations agricoles, des villages, des quartiers entiers des villes d'Agen, Marmande, La Réole, Langon, mais également Bordeaux, et d'autres, de nombreuses entreprises et maisons d'habitation ont été inondés. Des digues sont sérieusement menacées ou ont déjà cédé.

Dans le département de Lot-et-Garonne, la Garonne atteint près de dix mètres de crue et la montée des eaux progresse de cinq centimètres par heure à Marmande. La situation est donc très préoccupante.

Hier soir, compte tenu du caractère exceptionnel de la crue et afin que soient mis en œuvre des moyens supplémentaires pour lutter contre l'isolement, pour organiser le ravitaillement, pour évacuer les personnes et le bétail, le plan ORSEC a été déclenché.

La situation est parfaitement contrôlée par les pouvoirs publics, qui ont fait face avec détermination et lucidité. A cet égard, je veux rendre ici un hommage particulier au sang-froid manifesté par la population, ainsi qu'au courage et au dévouement de tous les instants des sauveteurs et des pompiers, bénévoles ou professionnels.

Monsieur le Premier ministre, avec mon collègue M. Christian Laurissergues, qui s'associe à ma question, nous vous demandons, compte tenu des informations qui vous parviennent, quelles mesures, notamment financières, vous comptez mettre en œuvre rapidement pour porter secours aux populations sinistrées d'Aquitaine et du Midi-Pyrénées, et plus particulièrement pour le département de Lot-et-Garonne ? Pouvez-vous nous indiquer si vous entendez déclarer ces départements sinistrés ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, vous me permettez de regretter qu'au moment où l'on évoque une véritable catastrophe dans le Sud-Ouest, de nombreux députés de l'opposition jugent bon de quitter l'hémicycle. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Monsieur Gérard Gouzes, le Gouvernement, parfaitement conscient de la gravité de la situation provoquée par ces inondations, assure les populations du Sud-Ouest de sa vive sympathie. Mais cela, naturellement, ne suffit pas ; le Gouvernement met donc en œuvre d'importants moyens.

Outre l'ensemble des moyens de secours des départements sinistrés — Lot-et-Garonne et Gironde principalement — le ministère de la défense, à la demande du ministère de l'intérieur et de la décentralisation, a prévu, dès la nuit du 15 au 16 décembre, la mise en place de trois hélicoptères de renfort à Agen et de moyens de génie, dont un certain nombre de bateaux avec propulseurs, pour assurer la protection des populations et leur ravitaillement.

Ainsi, aux 75 bateaux de secours déjà engagés s'ajoutent aujourd'hui 39 bateaux, avec leur personnel. Ces renforts sont acheminés par voie ferrée à Agen, Marmande et Tonneins.

En outre, compte tenu de l'aggravation de la situation, notamment en Gironde, la zone Sud-Est y met en œuvre, à compter de ce jour midi, un train supplémentaire de 17 bateaux, avec 42 sapeurs-pompiers.

Au total, le nombre d'embarcations de secours s'élèvera, les 16 et 17 décembre, à 131 unités.

Des moyens militaires supplémentaires ont été également prévus. Le général commandant la IV^e région militaire, en liaison avec le préfet de la région Aquitaine, est en mesure, dès à présent, de renforcer les moyens militaires déjà engagés, à savoir dix unités d'hélicoptères et plusieurs compagnies du génie. Le ministère de la défense a donné son accord pour que toutes les demandes des deux départements sinistrés soient satisfaites immédiatement.

Enfin, s'agissant des dispositions financières, j'indique à M. Gérard Gouzes et à M. Christian Laurissergues que, face à l'aggravation rapide des inondations qui frappent actuellement le Sud-Ouest, le ministre d'Etat chargé de l'intérieur a fait dégager ce matin un premier crédit de secours d'extrême urgence de 250 000 francs, qui a été délégué aux préfets pour leur permettre de subvenir aux besoins de première nécessité des sinistrés. Le département de Lot-et-Garonne étant actuellement le plus sévèrement touché, un crédit provisionnel de 200 000 francs lui a été affecté. Pour les départements de la Dordogne, de l'Aveyron et du Tarn, des aides sont également prévues.

L'évolution de la situation dans d'autres départements et notamment en Gironde étant également préoccupante, le ministre de l'intérieur procédera aux délégations de crédits nécessaires dès que les préfets auront pu effectuer une première évaluation des besoins.

En ce qui concerne les aides aux particuliers et aux entreprises familiales sinistrés, les différentes subventions et prêts à taux réduits prévus par la loi seront accordés dans les meilleurs délais.

Ainsi, dans la mesure où les sinistrés auront pu remplir les dossiers qui, dans certains départements tels que le Tarn et le Gers ont déjà été remis, le comité interministériel du fonds de secours, dont la prochaine réunion est fixée au 14 janvier prochain, pourra accorder les premières subventions.

De même, les prêts à taux réduits du crédit d'équipement aux petites et moyennes entreprises pourront être débloqués au début de l'année prochaine.

A ces différentes interventions de l'Etat pourront s'ajouter les aides des collectivités locales, des établissements publics régionaux, voire des communautés européennes, comme cela s'est déjà produit, afin d'assurer aux sinistrés les plus larges concours possibles à la reconstruction ou à la restauration de leurs biens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

SYNDICALISTE LICENCIÉ DANS L'ENTREPRISE DALMAP-DRON,
A PANTIN

M. le président. La parole est à M. Bartolone.

M. Claude Bartolone. Ma question s'adresse à M. le ministre du travail. Comme elle porte sur l'atteinte aux droits syndicaux, je suis sûr qu'elle intéressera l'Assemblée tout entière.

Monsieur le ministre, je tiens à appeler votre attention sur les graves événements survenus à l'entreprise Dalmap-Dron, à Pantin. Les travailleurs de cette dernière ayant voulu créer une section syndicale C.G.T., la direction a licencié celui qu'elle considérait comme l'instigateur de ce mouvement.

Réaction logique : il y a grève. Et malgré l'intervention de l'inspection du travail, la direction refuse toute négociation ayant trait à la réintégration du syndicaliste licencié.

De plus, dans la nuit du 24 au 25 novembre, un commando armé a fait irruption dans l'entreprise pour expulser les travailleurs.

Ce fut aussi le cas dans la nuit du 14 au 15 décembre, au Blanc-Mesnil, dans l'entreprise Duroi-Jacquet, où il y eut quatorze blessés, dont deux sont hospitalisés dans un état grave.

Monsieur le ministre, quelles mesures comptez-vous prendre pour faire respecter les droits des salariés concernés et quelles actions envisagez-vous pour faire toute la lumière sur ces graves événements et empêcher qu'ils ne se renouvellent ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre du travail.

M. Jean Auroux, ministre du travail. Monsieur le député, j'ai eu l'occasion d'être informé de l'affaire à laquelle vous

faites allusion. Les difficultés que vous avez indiquées sont suivies par mon ministère avec une grande attention.

Nous avons pris un certain nombre d'initiatives, notamment au niveau de l'inspection du travail, qui a organisé une réunion de conciliation le 30 novembre. Cette réunion n'a malheureusement pas abouti et un procès-verbal a été établi.

A la suite de cette première démarche, la direction départementale du travail a proposé une procédure d'arbitrage qui, malheureusement, n'a pas abouti elle non plus.

Pendant le même temps, comme vous l'avez rappelé, les salariés ont occupé à nouveau l'entreprise. L'employeur a engagé une procédure et a finalement fait procéder à l'évacuation de l'entreprise.

Je tiens à rappeler très clairement qu'il n'appartient pas aux chefs d'entreprise d'organiser eux-mêmes leur propre police dans leur propre entreprise. Il existe des lois, et personne, dans ce pays, ne peut s'y soustraire.

La direction du travail continue de faire des propositions en vue d'aboutir sur les points qui restent en suspens : paiement des jours de grève et réintégration d'un salarié qui, je le précise, ne bénéficie d'aucun statut protégé n'étant ni délégué syndical ni délégué élu au regard de la législation actuelle.

Ces efforts seront poursuivis jusqu'au règlement du conflit. Le Gouvernement est, pour sa part, particulièrement attaché à l'aboutissement de solutions négociées et condamne toutes manœuvres policières de commando ou d'autre nature conduisant à des situations de violence.

Par ailleurs, je dois dire que les projets de loi que nous vous soumettrons dans les semaines qui viennent, relatifs au droit des travailleurs, permettront d'apporter une réponse législative, si la majorité de cette assemblée veut bien nous suivre, aux situations parfaitement anormales que vous venez de dénoncer. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

AVENIR DE LA PRODUCTION DE MATÉRIEL VIDÉO

M. le président. La parole est à M. Desgranges.

M. Jean-Paul Desgranges. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'industrie.

Les informations données par la presse du 3 décembre font état d'un accord international, signé récemment par les groupes Thorn de Grande-Bretagne, Telefunken de République fédérale d'Allemagne et J.V.C. du Japon, pour la fabrication de vidéo-disques, magnétoscopes et caméras-vidéo.

Cet accord exclut le groupe Thomson, précédemment concerné, et risque de remettre en cause le potentiel d'activité de l'usine Thomson de Moulins.

En outre, on évoque la possibilité d'un autre accord entre Thomson et le groupe Philips, susceptible de faire front au développement des activités japonaises en Europe. Mais l'accord déjà signé ne rend-il pas illusoire cette deuxième hypothèse ?

Reste-t-il, monsieur le ministre, une possibilité pour le groupe Thomson, nationalisable, et si oui à quelle condition, de participer à un accord européen qui serait garant de son expansion technique et économique, dans l'intérêt des usagers et des travailleurs ?

Par ailleurs, des inquiétudes percent pour la production d'éléments hi-fi — risque de ralentissement important de cette production — et d'éléments électroniques auto dont la réalisation pourrait être confiée à une filiale non nationalisable.

Quelles mesures peuvent être envisagées pour éviter ces manœuvres qui conduiraient, avant la nationalisation, soit à une récession, soit à un démantèlement du groupe Thomson-Brandt ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'industrie.

M. Pierre Dreyfus, ministre de l'industrie. Effectivement, monsieur le député, trois sociétés étrangères, Thorn en Grande-Bretagne, Telefunken en République fédérale d'Allemagne et J.V.C. au Japon, ont signé un accord en vue de produire des magnétoscopes et, dans un proche avenir, des vidéo-disques.

Cet accord doit permettre à Thorn et à Telefunken de fabriquer dans leurs usines une part des produits qu'ils achètent actuellement au Japon.

Il a été proposé à Thomson de participer à cette entreprise commune et de fabriquer dans son usine de Moulins des chaînes de haute fidélité, puis des caméras vidéo, de manière à couvrir

une part de ses besoins propres et de ceux de ses partenaires éventuels.

Mais cet accord lie les contractants pour une période longue et les parties prenantes européennes risquent d'y perdre leur indépendance. Le risque est d'autant plus important que le transfert de technologie envisagé ne semble pas permettre, dans un avenir prévisible, de rattraper le retard réel que nous avons sur les nouveaux produits de l'électronique grand public.

C'est pour cette raison que Thomson n'a pas signé l'accord en l'état actuel et a recherché une solution garantissant mieux notre indépendance technologique. Mais il n'est pas exclu de parvenir à un accord plus satisfaisant avec J.V.C. Cependant Thomson doit, en même temps, étudier des accords avec des partenaires européens ou un autre industriel japonais.

Quelle que soit la solution retenue, je pense pouvoir vous assurer que l'usine de Thomson à Moulins est bien placée pour assurer la fabrication des nouveaux produits d'électronique grand public, appelés à connaître une expansion remarquable. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

DISTRIBUTION DE CARBURANT EN MILIEU RURAL

M. le président. La parole est à M. Beltrame.

M. Serge Beltrame. Je poserais également cette question, qui s'adresse à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie, au nom de M. Drouin, député de Moselle.

Monsieur le ministre, un arrêté du 1^{er} juillet 1975 impose aux compagnies pétrolières distributrices de carburant de mettre en conformité avec les normes de sécurité l'ensemble des installations de leurs points de distribution pour le 31 décembre prochain.

Arguant du coût élevé des transformations à effectuer pour respecter les dispositions de cet arrêté, les compagnies pétrolières envisagent de supprimer certains points de distribution. Ces menaces pèsent plus particulièrement sur les points de distribution implantés en milieu rural pour deux raisons essentielles : la première tient au fait que les stations-service implantées en milieu rural sont souvent équipées d'un matériel vétuste ; la seconde est liée à l'insuffisance de débit de ces installations, qui n'assure pas, selon les compagnies pétrolières, leur rentabilité.

Les multiples conséquences de ces suppressions sont graves pour l'économie générale de nos campagnes. Ces suppressions risquent, au même titre qu'hier celle des écoles, des bureaux de poste et des gares, d'accélérer un exode rural qu'il convient précisément de freiner.

Quelles mesures envisagez-vous de prendre, monsieur le ministre, pour maintenir les points de distribution de carburant en milieu rural ? (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie.

M. Edmond Hervé, ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, chargé de l'énergie. Monsieur le député, votre question soulève, à fort juste titre, l'important problème d'aménagement du territoire que constitue l'approvisionnement en carburants des zones rurales.

La notion de service public n'est évidemment pas absente de la réflexion du Gouvernement.

Je puis vous indiquer que je partage totalement vos préoccupations.

Permettez-moi simplement de souligner deux points.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que la réglementation relative aux modalités d'approvisionnement des points de vente d'hydrocarbures prévoit un traitement privilégié pour les créations de points de vente en zone rurale.

L'arrêté signé cet été dispose en effet que la création de nouveaux points de vente est libre sous réserve soit de conditions d'éloignement des points déjà existants, soit du démontage définitif depuis moins de cinq ans de trois autres points de vente.

Dans le cas particulier des communes dépourvues de tout point de vente — en fait les communes rurales — l'approvisionnement d'un nouveau point est possible moyennant le démontage d'un seul autre point situé dans le même canton ou dans un canton limitrophe.

En second lieu, je dois souligner que le marché intérieur des produits pétroliers n'est plus un marché porteur. Si les ventes de certains produits peuvent continuer à croître — carburant et gasoil par exemple — celles d'autres produits, comme le fuel

domestique ou le fuel lourd, vont au contraire diminuer. Cela est dû aux chocs pétroliers et à l'inévitable diversification de nos ressources énergétiques.

On peut se demander si, dans nombre de cas, les détaillants en produits pétroliers n'auront pas intérêt à développer les éléments non pétroliers de leur activité. Déjà, par exemple, beaucoup de distributeurs tiennent également un garage ou un commerce.

Il faudrait, je pense, aller plus loin encore dans cette voie, dans l'intérêt conjoint des distributeurs concernés, qui maintiendront mieux leur chiffre d'affaires, et des communes rurales, qui continueront à bénéficier d'une large gamme de services.

Tous ces points, monsieur le député, font actuellement l'objet de négociations avec les milieux du raffinage. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Beltrame.

M. Serge Beltrame. Monsieur le ministre, je me permets d'insister sur le caractère urgent des mesures qui doivent être prises : en effet, de nombreux points de distribution risquent d'être fermés s'ils n'ont pas été rendus conformes pour le 31 décembre prochain, et je ne crois pas beaucoup à leur réouverture. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

PROFESSEURS DE LYCÉE D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

M. le président. La parole est à M. Ravassard.

M. Noël Ravassard. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

A la rentrée scolaire de 1981, les lycées d'enseignement professionnel publics ont enregistré une demande accrue de la part des jeunes et des familles, de telle sorte que les conditions d'accueil et les conditions de travail des personnels s'en sont trouvées particulièrement aggravées.

De façon générale, il semblerait que les professeurs d'enseignement général et théorique des lycées d'enseignement professionnel connaissent des taux d'encadrement nettement moins favorables que ceux de leurs collègues des collèges et des lycées. Ces enseignements sont pourtant indispensables à la qualité de la formation professionnelle initiale de jeunes qui, très souvent, vous le savez, sont en situation d'échec scolaire et sont issus de milieux socio-professionnels particulièrement modestes.

Les familles ainsi que les personnels des lycées d'enseignement professionnel publics comprennent assez mal cette situation. Certes, l'Assemblée a adopté le projet de budget en première lecture et j'en connais les contraintes inévitables et les possibilités. Cependant, monsieur le ministre, je vous demande comment et dans quel délai les taux d'encadrement des professeurs d'enseignement général des lycées d'enseignement professionnel seront harmonisés avec ceux des collèges et des lycées. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. Alain Savary, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le député, à l'heure actuelle, le taux d'encadrement global dans les lycées d'enseignement professionnel est de 12,4 élèves par professeur. Ce taux est de 13,7 élèves dans les lycées techniques.

Le nombre moyen d'élèves par classe est sensiblement le même dans les lycées d'enseignement professionnel et les collèges, soit entre 23 et 24 élèves.

Il est clair cependant que ces chiffres n'ont pas grande signification puisque le nombre d'élèves par classe varie selon les types d'enseignement.

Je reconnais d'ailleurs que ces précisions sont relativement dépourvues de signification car, dans ce domaine, les moyennes, qu'elles soient départementales ou régionales, n'ont guère de sens ; il faut prendre en compte chaque établissement et chaque classe mais les moyennes constituent un point de référence à partir duquel nous pouvons discuter.

Dans l'enseignement général, certaines heures sont données dans des classes dédoublées. Dans l'enseignement professionnel, les groupes d'atelier sont variables selon les spécialités, notamment en fonction des machines et des matériaux utilisés. Ces groupes varient de neuf à dix-huit élèves, la moyenne se situant autour de douze.

Les chiffres que j'ai indiqués sont ceux de l'année 1980-1981. Il est certain que l'effort réalisé par les personnels des L. E. P. afin d'accueillir plus de jeunes à la rentrée de 1981 a, notamment dans certaines zones, conduit à diminuer les taux d'encadrement.

Je profite de l'occasion pour rendre hommage à l'effort consenti par les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements afin de répondre à une demande à laquelle ils n'étaient pas préparés.

Néanmoins, 20 000 à 40 000 jeunes n'ont pu être admis dans les lycées d'enseignement professionnel.

Onze mille jeunes supplémentaires, c'est un effort considérable. C'est pourquoi j'ai demandé au Gouvernement que, parallèlement au programme présenté par M. le Premier ministre en faveur des jeunes de seize à dix-huit ans, un effort soit entrepris afin d'encourager les jeunes qui étudient dans les L. E. P. à y rester.

En effet, s'il est bon de se préoccuper de ceux qui en sont sortis, pour diverses raisons, il est au moins aussi important de faire en sorte que ces lycées ne deviennent pas un tonneau des Danaïdes.

Le Gouvernement a retenu cette proposition. Ainsi, dès 1982, outre les dotations budgétaires votées par le Parlement au titre des charges communes, 50 millions de crédits de fonctionnement supplémentaires seront affectés à cette action, ce qui permettra de créer plusieurs centaines de postes et de procéder au recrutement de personnes qualifiées, qui auront suivi des formations diverses en fonction des spécialités requises.

Ces mesures traduiront l'effort que nous entendons mener pour répondre à la nécessité de redonner à l'enseignement technique la place qu'il n'aurait jamais dû perdre.

Par ailleurs, je rappelle que 95 millions de francs sont consacrés à augmenter les bourses de l'enseignement technique et que des projets sont en cours dans le cadre du plan machine-outil et de la contractualisation de projets de construction avec les régions.

Je tiens à souligner que l'effort engagé au premier semestre de 1982 devra être poursuivi en octobre 1982 afin d'accueillir davantage de jeunes qu'en 1981 et, surtout, de les encourager à rester dans les lycées d'enseignement professionnel, ce qui suppose des moyens. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

ASSOCIATIONS DE CENTRES DE SOINS

M. le président. La parole est à M. Benedetti.

M. Georges Benedetti. Je pose cette question à M. le ministre de la santé au nom de notre collègue Jacques Badet, empêché au dernier moment.

Monsieur le ministre, vous n'ignorez pas l'importance de l'union nationale des associations de centres de soins.

Ces associations, dont certaines gèrent conjointement un service d'aide ménagère, assurent leurs actions sanitaires et sociales au travers d'une vie associative qui responsabilise, dans une démarche complémentaire, les usagers et les professionnels salariés.

Pourriez-vous nous préciser si vous entendez reconnaître ces associations, favoriser leur développement et les associer dès maintenant aux consultations en cours en vue de l'élaboration de la charte de santé qui doit être proposée au Gouvernement dans le courant du mois de janvier ?

M. le président. La parole est à M. le ministre de la santé.

M. Jack Ralite, ministre de la santé. Monsieur le député, je connais bien le problème que vous avez évoqué.

Récemment à Reims, lors de notre tour de France de la santé, nous avons eu une séance de travail avec les animateurs des centres de soins infirmiers, dont la qualité essentielle est qu'ils assurent un service de proximité, dans des zones souvent très peuplées mais défavorisées de ce point de vue.

Ils permettent à des professionnels de santé, salariés ou libéraux, de répondre par une approche pluridisciplinaire aux besoins de santé de populations laborieuses.

Comme les centres mutualistes et les centres municipaux, mais animés par des organisations privées à but non lucratif, ces centres connaissent actuellement de réelles difficultés, dues essentiellement, comme pour tous les autres centres, à la réglementation discriminatoire, inventée par l'ancien gouvernement, qui leur impose un abattement de 7 à 14 p. 100, comme s'il y avait une médecine inférieure, les « frappant à la caisse », comme on dit, et les conduisant souvent à réduire leurs activités, voire à les cesser.

C'est pourquoi nous signerons prochainement, ma collègue Mme Nicole Questiaux, ministre de la solidarité nationale, et moi-même, comme nous nous y étions engagés, une circulaire d'initiative aux caisses et visant à supprimer la discrimination qui frappe les centres de soins, comme les autres centres de santé, afin qu'ils puissent poursuivre leurs activités. J'ajoute que la circulaire d'application suivra immédiatement.

Quant à la préparation de la charte de santé, non seulement les centres de soins et les organisations qui les animent seront consultés, mais ils sont d'ores et déjà concernés par sa préparation. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

— 2 —

FAIT PERSONNEL

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, pour un fait personnel.

M. Robert-André Vivien. J'ai rappelé tout à l'heure que M. Pierre Messmer, M. Jean-Paul de Rocca Serra, M. Alain Savary et moi-même avons combattu avec les Polen Anders.

Sans doute pour ne pas répondre au général Aubert, qui avait été très précis dans ses questions, vous avez dit, monsieur le Premier ministre, que j'avais été un bon combattant, ce dont je vous sais gré, mais un mauvais député.

J'ai pris quant à moi « mauvais » au sens de « pas gentil ».

Soyez donc rassuré, je ne serais jamais gentil avec votre gouvernement !

Mais je pense que mes électeurs qui me font confiance depuis vingt ans peuvent prendre la seconde partie de votre phrase comme un injure. Mes collègues de groupe, qui m'ont élu vice-président et membre du bureau depuis vingt ans, peuvent prendre cela comme une injure, de même que tous les collègues qui m'avaient élu président de la commission des finances lors de la précédente législature. Certains membres, socialistes et communistes, de cette commission, ont pourtant bien voulu reconnaître que j'étais un bon président.

J'ajouterais, monsieur le Premier ministre, que j'ai sans doute été également un bon ministre. En effet, l'élu du Nord que vous êtes se souvient certainement que, sans le gouvernement Chaban-Delmas, sans le ministre Vivien, on n'aurait pas commencé à détruire les courées. Et je conserve des lettres d'élus du Nord, de toutes tendances, qui me remerciaient.

Mme Denis Cacheux. Avec la loi Vivien, certains ont dû payer pour faire détruire leur maison !

M. Robert-André Vivien. Vous vous êtes sans doute emporté dans le feu de l'action et c'est bien ma version qui est la bonne : je suis « mauvais » parce que je ne suis pas gentil avec vous — et je continuerai à être méchant — mais vous n'avez jamais voulu dire que je n'étais pas un bon parlementaire.

Je vous serais reconnaissant de confirmer cette interprétation, si vous le voulez bien. (Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Monsieur Vivien, j'ai observé que vous aviez été un bon combattant. Vous me dites que vous avez été un bon ministre et vous avez contribué, il est vrai, à la mise en œuvre d'un programme destiné à résorber les courées du Nord.

Pour ce qui est de la façon dont vous accomplissez votre tâche de député, moi je ne puis pas juger votre action dans votre circonscription : c'est à vos électeurs qu'il appartient de juger. Personnellement, je ne puis porter de jugement que sur ce que vous faites ici, à l'Assemblée nationale, que, vous souvenant peut-être du bon combattant que vous avez été assurément, vous prenez pour un champ de bataille : toujours le premier à lancer des « projectiles verbaux », si j'ose dire, vous êtes le chahuteur par excellence ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

Il n'est pas une intervention qui ne donne au combattant Vivien l'occasion de pilonner, de bombarder de ses mots la droite et la gauche !

Plusieurs députés socialistes et communistes. Surtout la gauche !

M. le Premier ministre. Bref, M. Vivien fait feu de tout son vocabulaire et de toutes les ressources de son langage.

C'est tout ce que je voulais dire, monsieur Vivien. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Suspension et reprise de la séance.

M. le président. La parole est à M. Emmanuel Aubert.

M. Emmanuel Aubert. Monsieur le président, au nom du groupe du rassemblement pour la République, je demande une suspension de séance de vingt-cinq minutes, compte non tenu de la suspension d'usage après les questions d'actualité.

M. le président. Dans ces conditions, la séance sera reprise vers dix-sept heures dix.

La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures quarante, est reprise à dix-sept heures quinze, sous la présidence de M. Martin Malvy.)

PRESIDENCE DE M. MARTIN MALVY,

vice-président.

M. le président. La séance est reprise.

— 3 —

DISCUSSION DE LA MOTION DE CENSURE

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion et le vote sur la motion de censure déposée en application de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution, par M. Labbé et cinquante-deux membres de l'Assemblée (1).

Le texte de cette motion de censure a été communiqué à l'Assemblée dans sa séance du samedi 12 décembre 1981.

J'en rappelle les termes :

« L'Assemblée nationale, en application de l'article 49, alinéa 2 de la Constitution,

« Considérant qu'après six mois de gouvernement, celui-ci n'est pas parvenu à empêcher la détérioration accélérée de la situation économique et sociale du pays,

« Considérant qu'après six mois de gouvernement, celui-ci est responsable de l'accélération du rythme de croissance du chômage et de l'inflation,

« Considérant qu'après six mois de gouvernement, aucune de ses affirmations péremptoires sur le maintien du niveau de revenus des agriculteurs dans la nécessaire solidarité sociale, n'a été suivie d'effet,

« Considérant que plusieurs initiatives gouvernementales ont favorisé un climat d'insécurité et d'inquiétude dont les citoyens les plus modestes ont le plus à souffrir dans leur vie quotidienne,

« Censure le Gouvernement. »

Dans la discussion générale, la parole est à M. Jacques Godfrain, premier orateur inscrit.

M. Jacques Godfrain. « Depuis sept mois, assez remplis, nous allons vers l'effort et vers le renouveau, et nous faisons quelques grands pas sur la voie du redressement. »

Ainsi s'exprimait, le 28 décembre 1958, le général de Gaulle.

En revanche, vous, monsieur le Premier ministre, vous avez politiquement tort parce que vous êtes battu économiquement. La censure véritable, celle des faits, est plus cruelle que celle de cette assemblée.

Chef du Gouvernement, votre rôle est cruel, car il consiste à garder au pouvoir sa légitimité, face aux Françaises et aux Français qui s'interrogent gravement à l'approche de ces fêtes de la fin de l'année 1981. Votre rôle est d'autant plus cruel que, nous le savons, vous supportez mal la critique.

M. Roland Beix. La censure !

M. Jacques Godfrain. Les événements de Pologne résonnent tristement dans nos cœurs à l'approche de ces jours de fin d'année et s'ajoutent au désenchantement ou à la défiance que ressentent nos propres compatriotes à l'égard de votre politique. Lors de vos voyages en province, avec leurs bien inutiles discours incantatoires, je ne pense pas que l'on vous ait montré, là où vous vous arrêtiez, l'angoisse et la déception de nos compatriotes. Aujourd'hui pourtant, ils la manifestent sourdement, gravement, silencieusement.

Avec dignité, mais avec une rancœur d'autant plus profonde qu'elle est pour l'instant rentrée, les Français voudraient vous

(1) Cette motion de censure est appuyée par les cinquante-trois signatures suivantes :

MM. Labbé, Séguin, Noir, Lauriol, Goasduff, Mauger, Toubon, Jacques Godfrain, Jean de Préaumont, Robert-André Vivien, Marotte, Falala, Chaban-Delmas, Roger Fossé, Bergelin, Pinte, Tranchant, Hamelin, Lucien Richard, Goulet, Gissinger, François Fillon, Debré, Didier Julia, Kasperit, Robert Galley, Camille Petit, Lancien, Sauvaigo, Pons, Corréze, Messmer, Chirac, Péricard, Narquin, Krieg, Wagner, Gascher, Jean Briane, Daillet, Esdras, Adrien Durand, Lestas, Gilbert Gantier, Maujouan du Gasset, Mesrin, Claude Wolff, Albert Brochard, Doussat, Léotard, Delfosse, Clément et Jean Brocard.

dire, à la place que j'occupe en ce moment, que la légitimité d'un pouvoir consiste dans la tenue des promesses qu'il a faites. Or, parmi celles que vous avez prodiguées au printemps dernier, il en est que vous n'avez pas honorées alors que vous pouviez les tenir en l'espace de six mois.

Votre rôle est cruel, car vous êtes chargé de mettre en œuvre des promesses faites par le chef de l'Etat. Il vous a mandaté pour cela mais vous ne répondez pas, en l'état actuel des choses, à la confiance mise en votre gouvernement. Pour notre part, nous ne sommes pas déçus, car nous avons toujours combattu la mise en œuvre, dans tous les pays, et surtout en France, du système de la lutte des classes et du socialisme qui est le vôtre.

Cette motion de censure a été déposée car une voix devait s'élever dans notre pays, non seulement pour dénoncer les tromperies mais également pour montrer le chemin qu'il convient de suivre vers l'espoir et le renouveau économique. Je ne citerai pas dans mon propos chacune des catégories sociales ou professionnelles qui composent la France car toutes sont aujourd'hui inquiètes, mais je m'exprimerai en leur nom.

M. Claude Estier. Elles nous ont mandatés !

M. Jacques Godfrain. Vous nous avez d'abord trompés en matière d'emploi. Presque un Français en âge de travailler sur dix est au chômage dans notre pays qui compte désormais plus de deux millions de chômeurs.

M. Jean Rousseau. A qui la faute ?

M. Jacques Godfrain. Un chômeur sur deux est une femme ou un jeune de moins de vingt-cinq ans.

M. Gérard Houteer. C'est à cause de votre gestion !

M. Jacques Godfrain. Les durées de recherche d'emploi s'allongent.

En pourcentage, le taux de chômage est quatre fois supérieur à celui du Japon ; il est deux fois plus élevé qu'en Allemagne. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

En me répondant, monsieur le Premier ministre, vous nous annoncez sans doute que la relance est promise pour la fin de l'année et qu'à la fin de 1982 le chômage devrait disparaître en France.

M. Raoul Cartraud. Nous n'avons jamais dit cela !

M. Jacques Godfrain. Encore conviendrait-il que la relance soit effective, que les responsables économiques disposent de moyens financiers suffisants pour s'équiper et qu'ils ne préfèrent pas — ainsi que cela est actuellement le cas — utiliser les moyens inemployés pour faire face à la hausse de la consommation au lieu de relancer l'investissement. Vous vous gardez d'ailleurs bien de souligner que le développement de la consommation est due essentiellement à la désépargne des ménages français.

M. Jean Rousseau. Pas uniquement.

M. Jean-Pierre Gabarrou. C'est complètement faux.

M. Jacques Godfrain. Il est clair que l'on ne peut espérer une hausse de l'investissement pour 1982. Celui-ci continuera à baisser et le marasme s'aggravera, notamment dans le bâtiment.

M. Claude Estier. C'est ce que vous souhaitez !

M. Jacques Godfrain. Et pourtant, une autre politique est possible. Je ne saurais en effet me contenter de décrire la situation catastrophique à laquelle vous nous menez ; je dois également exposer notre position pour vous dire ce qu'il conviendra de faire. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean Rousseau. Les nouveaux conseillers !

M. Claude Estier. Nous connaissons votre politique !

M. Jacques Marette. La tolérance du groupe socialiste est « gratinée ». Quel sectarisme !

M. Gabriel Kaspereit. Si vous voulez du bruit, messieurs de la majorité, vous allez en avoir !

M. Claude Estier. Un peu de dignité !

M. Gabriel Kaspereit. Taisez-vous, monsieur Estier, vous ne comprenez rien à ce que l'on dit !

M. le président. Monsieur Kaspereit, vous n'avez pas la parole.

M. Robert-André Vivien. M. Estier non plus !

M. le président. M. Estier non plus.

M. Georges Tranchant. Très bien !

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Godfrain.

M. Jacques Godfrain. Vous ne ferez pas longtemps croire aux Français que si les entreprises n'investissent pas c'est la faute de leurs dirigeants et de leurs cadres ! Tout le monde sait qui a fait voter la loi d'amnistie sélective à l'encontre des entreprises ; tout le monde sait qui a institué l'impôt sur l'outil de travail ; tout le monde sait qui a instauré une taxe spéciale sur les frais généraux avec effet rétroactif.

C'est vous qui avez été pris d'une fièvre de règlement de comptes et de chasse aux sorcières contre ceux qui réussissent, qui osent, qui bravent les difficultés ; contre ceux qui préfèrent créer qu'attendre l'assistance. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

C'est vous qui avez décidé de nationaliser sans donner aucun motif véritablement fondé. L'opposition n'a en effet jamais obtenu de réponse à ses interrogations sur les raisons qui avaient guidé vos choix. La seule indication que vous avez accepté de nous fournir est que les entreprises concernées occupaient des positions stratégiques. Vous avez ainsi reconnu qu'elles avaient prouvé leurs capacités et leur talent.

Qu'avez-vous à leur reprocher ? Elles avaient créé des emplois ; elles avaient payé leurs impôts ; elles avaient rapporté des devises. Or vous allez les nationaliser ! Que fallait-il faire à la place ? Je vais vous le dire. Les dizaines de milliards de francs que coûtent ces nationalisations auraient pu permettre de créer 500 000 emplois qu'une autre politique que la vôtre aurait mis à la disposition des Français et des Françaises. Or ils seront gâchés ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Claude Estier. Pourquoi ne l'avez-vous pas fait lorsque vous étiez au pouvoir ?

M. Jacques Marette. Allez à Varsovie, monsieur Estier : vous seriez mieux dans la police !

M. Jacques Godfrain. Au lieu de cela, savez-vous que désormais près de neuf millions de Français supplémentaires vivront désormais aux crochets de l'Etat, c'est-à-dire au détriment de ceux qui travaillent !

Une voix autorisée a déclaré la semaine dernière à la télévision que la théorie monétariste de l'économie était un échec. Mais vous préférez, en bons élèves d'une théorie dépassée, les conseils formulés il y a un demi-siècle par Keynes pour résoudre la crise. Ils ont, certes, été efficaces, mais dans des pays fermés, coupés de l'extérieur. Si beaucoup de Français croient encore qu'un délai de six mois est trop court pour juger une politique, je leur rappelle qu'en un mois le général de Gaulle avait, en 1958, rétabli la confiance, avec, à ses côtés, le grand monétariste qu'était Jacques Rueff ! (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Notre ambition n'est pas — nous avons le courage de le dire — de faire moins travailler les Français en leur donnant les mêmes salaires.

Il est étrange de pousser un père de famille qui est en pleine force de l'âge, à cesser ses activités pour que son fils travaille. Plutôt que d'appeler les Français à la facilité, au relâchement, il faut agir afin que nos machines, nos champs, produisent plus, afin que les Français aient davantage de richesses à se partager, parce qu'ils seront plus nombreux à les produire.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jacques Godfrain. C'est seulement en se fondant sur la relance de la production que l'on pourra mener une grande politique de justice sociale. Encore ce but ne sera-t-il atteint que s'il existe un marché durable sur lequel s'exprime une demande constante. Il est donc nécessaire que la confiance s'instaure ; mais celle-ci ne naîtra que si notre pays connaît une paix sociale établie sur des rapports de négociations, et non un climat d'affrontement. Telle est la raison pour laquelle depuis plusieurs décennies, les gaullistes, à quelque génération qu'ils appartiennent, ont prôné la participation. Or, à notre grand regret, nous avons constaté, lors du débat sur les nationalisations, que vous vouliez éliminer la participation.

M. Robert-André Vivien. C'est exact !

M. Jacques Godfrain. Le Gouvernement s'est en effet opposé à l'un de nos amendements qui proposait que les actions des entreprises visées soient laissées entre les mains des milliers de travailleurs modestes auxquels elles avaient été distribuées. En vertu des nationalisations, l'Etat mettra donc entièrement la main sur toutes les actions des sociétés concernées en arrachant aux salariés le capital qu'ils avaient pu accumuler.

J'insiste sur ce point parce qu'il ne faudrait pas que les salariés croient que vous êtes les héritiers du gaullisme qui a représenté et qui représente encore pour eux un immense espoir.

Après avoir combattu son fondateur, vous voulez tuer le principal effort consenti pour résoudre la grande question sociale en France ; je veux dire la participation.

M. Claude Labbé. Très bien !

M. Roland Beix. Ce fut un échec !

M. Jacques Godfrain. Aujourd'hui, le dynamisme, le courage sont des qualités dont on ne parle pas, alors que l'aumône, l'assistance sont les traits principaux de votre philosophie. Celle-ci peut même être assimilée au néant, car s'il n'y a point de courage en ce monde, il ne subsiste rien. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Il faut regretter que vous ne méditez pas cette phrase : « Le tissu économique doit être constitué pour l'essentiel d'entreprises libres en compétition sur le marché. » Elle a été prononcée par André Boullouche.

Vous nous avez également trompés sur les prix dont l'indice croitra bientôt au rythme de 15 p. 100 par an. Les prix alimentaires, c'est-à-dire ceux des produits de première nécessité, progressent le plus rapidement alors que cette hausse est particulièrement ressentie par les catégories les plus modestes.

Certes vous pouvez nous répondre que le taux de 0,9 p. 100 relevé au mois de novembre est raisonnable. Mais le différentiel d'inflation avec nos grands concurrents mondiaux se creuse. Pourtant, en cette matière aussi, une autre politique est possible.

Il faut d'abord, en ce qui concerne les prix de revient, diminuer les charges des entreprises, réduire le déficit budgétaire en mettant un frein aux dépenses de fonctionnement de l'Etat, abaisser le coût du crédit, stabiliser le franc en rétablissant la confiance, car la faiblesse de notre monnaie oblige le Gouvernement à maintenir des taux d'intérêt prohibitifs et à soutenir des échanges qui pénalisent notre commerce extérieur.

Lutter contre l'inflation, c'est encore limiter, puis diminuer, les prélèvements obligatoires de l'Etat qui pèsent, eux aussi, sur les coûts, donc sur les prix. En ce domaine également, vous nous avez trompés car, dans les promesses prodiguées au printemps, figurait le plafonnement de ces transferts et la suppression du I p. 100 supplémentaire des cotisations pour combler le gouffre de la sécurité sociale qui est l'héritage d'un semestre du pouvoir socialiste.

Lutter contre les inconvénients de la hausse des prix, c'est exonérer de l'impôt sur le revenu les cinq millions de contribuables dont les ressources sont inférieures à 5 000 francs par mois.

Lutter contre la hausse des prix, c'est — ainsi que l'indique le Conseil économique et social — assurer le partage du travail sans alourdir les coûts de production.

Lutter pour l'emploi, c'est détaxer l'investissement productif, c'est éliminer les entraves à la production, c'est supprimer la taxe professionnelle. (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jean-Pierre Gabarrou. C'est vous qui l'avez votée.

M. Jacques Godfrain. Lutter pour l'emploi, c'est assouplir la législation sur l'embauche et le licenciement, c'est — il faut avoir le courage de le dire — réformer l'assiette des cotisations sociales pour alléger les coûts des entreprises de main-d'œuvre. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Vous nous aviez promis une relance. Or il faudrait, pour qu'elle intervienne, que les coûts n'augmentent pas et, pour qu'elle se poursuive, que l'on distribue moins d'argent et que l'on fasse davantage confiance aux entreprises. En retour, celles-ci vous auraient accordé un préjugé favorable. Elles ne sont d'ailleurs pas seules à marquer de la défiance à l'égard de votre politique puisque toutes les organisations syndicales ont émis des réserves et elles ne témoignent pas — c'est le moins qu'on puisse dire — d'une confiance débordante.

Vous nous aviez promis une sécurité sociale équilibrée et renouvelée. Or vous nous imposez d'étonnantes mesures. De votre propre aveu vous incombent le déficit de 36 milliards de la sécurité sociale, pour combler ce trou, vous en creusez d'autres en décidant de taxer les employeurs pour 15 milliards et les salariés pour 17 milliards.

Comment pouvez-vous affirmer en même temps que vous allez relancer l'expansion par la consommation, alors que vous réduisez de 17 milliards le pouvoir d'achat des consommateurs, et que vous favoriserez la reprise des investissements des entreprises, alors que vous opérerez sur leurs fonds une ponction de

15 milliards ? Votre politique économique est totalement incohérente.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

M. Jacques Godfrain. Que faudrait-il faire ? D'abord ne pas augmenter follement les dépenses de la sécurité sociale ; ensuite éviter de taxer les salariés en fiscalisant 10 milliards de dépenses sociales dans le cadre d'un budget d'un autre type.

Vous nous aviez promis une balance commerciale équilibrée et l'installation au ministère du commerce extérieur d'un homme de talent pouvait laisser augurer de bonnes dispositions. Hélas ! le déficit atteindra 50 milliards de francs en 1981 et le ministère du commerce extérieur n'a aucun moyen supplémentaire. En fait, votre vision du monde économique est périmée et autarcique parce que vous ne pensez qu'à reconquérir le marché intérieur. Cela n'est pas étonnant car votre vision est « archéo-keynésienne », ainsi que l'a confirmé le Plan intérimaire qui n'évoque que faiblement — M. Barnier l'a souligné à juste titre — les données extérieures à la France.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Godfrain. Certains seraient peut-être tentés, en entendant nos propos sur la lutte contre le chômage, contre l'inflation, contre le déficit de la sécurité sociale, contre l'emprise de l'Etat, de nous demander pourquoi nous ne sommes pas intervenus plus tôt en ces matières. Or cela a été fait. (*Rires et exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gilbert Mitterrand. Quels brillants résultats !

M. Jacques Godfrain. Je sais que la plupart d'entre vous n'étaient pas députés en 1975 ; ils devraient pourtant savoir que le gouvernement de Jacques Chirac avait élaboré un plan de relance qui prévoyait la création de 400 000 emplois. De 1974 jusqu'à l'été 1976, l'inflation a décrié d'un demi-point par trimestre, mais les résultats étaient obtenus avec une autre conception de l'économie.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. Jacques Godfrain. Vous nous avez rompus en matière de sécurité des Français puisque, dorénavant, l'impunité est promise aux délinquants ; votre bienveillance se tourne davantage vers les malfaiteurs que vers les victimes. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française. — Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Il est loin le temps où le député-maire de Marseille demandait la peine de mort pour les trafiquants de drogue. Le personnel de la police, fier de sa tâche légitime, a su vous répondre et les Français, fiers de leur police et de leur gendarmerie, les comprendront et les soutiendront toujours, lorsqu'il s'agira de défendre le faible, face aux malfaiteurs bénéficiaires de l'impunité « conseillée » par vous.

M. Roland Beix. C'est nous qui améliorons les moyens de la sécurité !

M. Jacques Godfrain. Vous avez également trompé les agriculteurs. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*) Je citerai cette phrase que j'ai entendue récemment dans la bouche de l'un d'entre eux : « La politique agricole du Gouvernement dénote une attitude citadine. »

Si vous connaissiez nos exploitations agricoles, nos agriculteurs, nos paysans, vous sauriez qu'ils ne confondent pas chiffre d'affaires et bénéfice. Derrière les seuils, c'est-à-dire derrière les injustices que vous instituez en matière d'aides, se cache une immense méconnaissance de la gestion des entreprises agricoles. De nombreux exploitants ont un chiffre d'affaires annuel supérieur à 25 millions d'anciens francs sans réaliser pour autant des bénéfices, parce qu'ils ont beaucoup investi, ou parce qu'il s'agit de jeunes agriculteurs qui ont créé des exploitations hors sol. Inversement, d'autres exploitants, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 25 millions d'anciens francs, font des bénéfices qui permettent à la famille agricole de vivre décemment parce que leurs investissements sont amortis depuis longtemps.

Non content de passer à côté du problème agricole, le Gouvernement persiste dans l'erreur en voulant développer le secteur tertiaire dans l'agriculture. Les offices fonciers par produits vont employer des milliers de compléables et de contrôleurs dont l'action contribuera à moins payer ceux qui veulent produire plus, dans un monde qui a faim. (*Murmures sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Notre conception de l'agriculture est solidaire, alors que la votre est malthusienne. Le principe de l'aide que vous avez adopté consacrer, hélas, celui de la lutte des catégories sociales.

Pourtant les mêmes sommes, dont une partie sera prélevée sur le mutualisme bancaire sans consultation de sa part, pourraient être consacrées à diminuer les coûts de production agricole, sans en faire des marques d'une assistance humiliante.

Vous nous avez aussi trompés sur le plan du respect de la vie parlementaire.

Il est loin le temps où les ordonnances et les votes bloqués vous faisaient souffrir dans votre chair de républicains. Notre conception de la République relève d'une autre noblesse de cœur que celle exprimée à Valence, où les Français stupéfaits ont appris que le régime que vous façonnez sous leurs yeux sera irréversible et qu'en aucun cas les conditions d'un retour à un régime de libertés économiques ne devront être réunies.

Point d'alternance : point de liberté : la vie politique de notre pays devrait-elle donc pour toujours s'ordonner autour d'un parti socialiste dominant, sinon écrasant, acceptant avec lui plus ou moins de communistes ou plus ou moins de radicaux en fonction du résultat des élections ? Si les circonstances extérieures n'étaient pas aussi tristes, je dirais que c'est ainsi que m'a été présenté le « multipartisme » polonais dominé par le parti communiste. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*) A leur manière, les Polonais luttent pour l'alternance.

Votre atteinte aux libertés parlementaires en France est plus subtile : il vous suffit de prévoir dans vos réformes l'abandon de la Réunion, de la Nouvelle-Calédonie et d'autres îles, l'abandon du monde agricole, l'abandon, en fait, de tous ceux qui ne veulent pas massivement socialiste. En clair, vous voulez éliminer de la communauté nationale tous ceux qui n'acceptent pas votre domination. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Je viens de le constater avec les habitants du Larzac. Vos amis soutiennent le plan de reconversion au détriment de ceux qui vivent depuis toujours sur ce plateau et qui voulaient tout simplement y vivre en paix.

En fait, vous vous attaquez à la liberté fondamentale qui est celle de pouvoir choisir le régime économique dans lequel, à un moment donné, les Français veulent vivre.

Un parti dominant doit accepter l'idée que, en cas d'échec économique de sa politique, il puisse y avoir un jour une autre politique économique que la sienne. D'autres élections amèneront d'autres hommes, mais votre échec devra laisser la place à une autre politique.

M. Jean-Claude Gaudin. Ils n'attendent pas vingt-trois ans !

M. Jacques Godfrain. Et vous êtes si peu certains de ce succès électoral futur que vous en êtes amenés à « charcuter » les cantons. Au moins, là, vous pourrez être plus sûrs des électeurs.

Un député socialiste. Qui a fait la réforme de 1973 ?

M. Jacques Godfrain. On apprend d'ailleurs que, dans ce domaine comme dans le domaine économique, c'est encore et toujours la lutte des classes qui est votre mobile et non la social-démocratie. C'est sans doute pourquoi, il n'y a pas si longtemps, les réformes que vous engagez ont été peu appréciées.

Le groupe R.P.R. n'est pas pour une pause des réformes ; il est pour de bonnes réformes.

M. Marc Lauriol. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Tout comme l'U.D.F. ! (*Rires sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Jacques Godfrain. Dans notre conception de la liberté, nous défendons toutes les libertés : liberté d'enseignement, liberté du choix de son médecin, liberté de son mode d'information, sans qu'une injonction ministérielle vienne dicter à un journaliste quel est son devoir pour faire passer un film sur les mœurs d'un pays étranger alors qu'en France même les commissions de visas des films pornographiques sont dorénavant — parce que vous l'avez voulu — ouvertes aux mineurs.

En matière de liberté, à quoi servait-il de supprimer la sécurité militaire, alors que le lendemain un officier supérieur de la marine était sanctionné sur dénonciation anonyme ?

En matière de liberté, nous n'avons, au groupe U.D.F. ou au groupe R.P.R., aucune leçon à recevoir de quiconque. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Plusieurs députés socialistes. Ni nous !

M. Jacques Godfrain. Un conseiller diplomatique de l'Élysée pourrait aujourd'hui nous dire que le général de Gaulle et Georges Pompidou, sans déclaration ni éclat, ont fait plus pour

sa liberté que tous les cocktails mondains d'intellectuels inscrits au parti socialiste. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

En matière de liberté et de dignité, nous n'avons de leçons à recevoir de quiconque car, lorsque vous étiez dans l'opposition, nous ne vous avons jamais accusés d'organiser la fuite des capitaux. (*Rires sur les bancs des socialistes.*)

Nous ne vous avons jamais accusés de défendre des intérêts personnels ou familiaux ou d'être l'outil de tel ou tel groupe de pression professionnel. (*Mêmes mouvements.*)

M. Philippe Séguin. Nous avons peut-être eu tort !

M. Michel Carlelet. Ridicule !

M. Jacques Godfrain. Vos exclamations me permettent de dire : « et pourtant ! ».

Vos accusations n'étaient pas, il y a encore quelques semaines dans cet hémicycle, les conditions d'un débat sérieux et démocratique, que souhaitait le Président de la République au début de son mandat.

En matière de liberté, vous n'avez pas de leçons à donner lorsqu'on connaît les instructions du ministère de la justice au parquet pour que ne soit pas inquiété le groupe fasciste Action directe. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

La génération du gaullisme, que le R.P.R. incarne, est celle de la liberté, donc du retour aux sources.

M. Roland Beix. Quel cocktail ! C'est un véritable feu d'artifice !

M. Jacques Godfrain. En 1958, le général de Gaulle dut rétablir l'indépendance. Ensuite, ce fut l'œuvre de Georges Pompidou de concevoir et de prolonger une grande politique industrielle. Il nous appartient, à notre tour, de défendre et de combattre pour les libertés car, pour nous, la vie se transforme mais elle ne meurt pas.

Quand on a l'héritage gaulliste dans la tête, on est fier de combattre la manière actuelle de gouverner ce pays.

Quand on a l'héritage gaulliste dans la tête, on pense, au-delà de soi-même, à la vocation de la France à être la première à parler sur tous les grands problèmes humains qui se posent aujourd'hui au monde.

A trois heures d'avion d'ici, nos amis libanais attendent une déclaration réaliste sur l'avenir de leur patrie.

Quand on a l'héritage gaulliste dans la tête, on sait qu'à l'étranger l'image de la France est celle d'un pays souverain et ami. A-t-on jamais entendu parler le général de Gaulle d'une France gaulliste, Georges Pompidou d'une France pompidolienne, Valéry Giscard d'Estaing d'une France giscardienne ?

Aujourd'hui, notre ministre des relations extérieures parle à l'étranger d'une France socialiste comme si une partie de la France n'était pas la France. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

Je m'inquiète aussi de la teneur des déclarations officielles que vous avez faites tout à l'heure, monsieur le Premier ministre, au sujet de la Pologne. Elles marquent votre embarras, j'allais dire votre peur.

La voix de la France, pays des droits de l'homme, est aujourd'hui mutilée, alors que sa vocation, son devoir lui commandent de dire très haut la trahison de nos espérances : celle du peuple polonais, cherchant à échapper à une route à une voie et à sens unique, et à l'avenir radieux promis par les lois et les prophètes du socialisme ; celle de l'Europe tout entière, qui voyait dans la lutte courageuse de la Pologne le moyen de commencer à ébranler le monde figé par Yalta.

Durant ces événements, le gouvernement socialiste s'est réfugié dans la casuistique et dans les balbutiements. Mais la défense de la liberté ne se partage pas. Il faut d'abord le courage d'oser dire la vérité.

Oui ! Il y a intervention soviétique.

Non ! l'écrasement de la Pologne et de son peuple ne sont pas des affaires intérieures à la Pologne.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Jacques Godfrain. L'Union soviétique n'a pas cessé d'intervenir depuis deux ans, hier par la menace de la force et les manœuvres militaires, aujourd'hui par une répression ouverte ; seuls ceux qui ne veulent pas voir peuvent ignorer sa main.

La France a connu des incertitudes. Elle est aux côtés de tous ceux qui choisissent la résistance dans le combat pour la liberté. Dans la situation internationale nouvelle, créée par le

coup de force polonais, après l'invasion de l'Afghanistan, nos relations avec l'U. R. S. S. ne sauraient rester les mêmes. L'ignorer, c'est préparer la voie à de nouvelles avancées du totalitarisme.

L'heure n'est plus aux hésitations. Selon certaines sources, le sang coule à cette heure en Pologne. Combien de morts vous faudra-t-il pour congédier les ministres communistes du Gouvernement, eux qui sont solidaires du parti communiste d'Union soviétique ?

Il est désolant que les déclarations de politique étrangère du Gouvernement soient la conséquence de coups de passion et qu'elles doivent, après coup, être reprises, interprétées, rectifiées, rétractées.

M. Gérard Bapt. C'est odieux !

M. Jacques Godfrain. Le trouble est hélas ! semé. Le doute s'installe. Lorsque le ministre des relations extérieures parle de la Pologne socialiste, veut-il dire que le régime polonais est le même que le nôtre ? Si l'affaire polonaise est pour lui une affaire intérieure, elle est pour nous aussi une affaire intérieure, oui, une affaire intérieure à notre cœur.

A ce propos, je voudrais vous poser une question, monsieur le Premier ministre, et je suis prêt à vous laisser un petit peu de mon temps de parole, pour y répondre. (*Exclamations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Messieurs, écoutez-moi, car vous vous rallierez peut-être à ma proposition.

Seriez-vous prêt, monsieur le Premier ministre, à offrir l'asile politique à tout Polonais qui se trouverait aujourd'hui en France et qui vous le demanderait ?

M. Pierre Mauroy, Premier ministre. Que signifie ce discours ? Contrairement à la politique précédente, nous offrons l'asile à tous ceux qui sont poursuivis pour des raisons politiques. Je dis bien « à tous ».

M. Jacques Godfrain. Nous en prenons acte.

Pour notre part, la condition préalable à toute action de politique étrangère repose sur la confiance qu'inspire un gouvernement. Or, loin de rechercher une cohésion et une confiance sociale, vous promouvez la lutte des classes que les Polonais eux-mêmes rejettent.

Loin de fonder votre politique sur des efforts nécessaires pour dégager les crédits indispensables au développement et à l'indépendance de notre défense, loin de créer un climat nécessaire à un esprit de défense, vous acceptez les objectifs de conscience dans les associations d'éducation populaire.

Hélas ! il est trop clair qu'une nouvelle fois l'histoire retiendra que la venue des socialistes au pouvoir aura coïncidé avec un abaissement du rayonnement de la France.

M. Jean Natiez. La lampe rouge s'allume : sauvez-vous ! (*Rires.*)

M. Jacques Godfrain. Votre politique ne risquerait-elle pas de faire de la France un petit pays au nord de la Méditerranée ?

Mesdames, messieurs, le groupe Union pour la démocratie française et le groupe du rassemblement pour la République ont déposé cette motion de censure parce qu'ils ont senti que le pays était inquiet.

Monsieur le Premier ministre, le pays nous a mandatés pour vous censurer ; pour vous dire au nom de tous les Français (*Exclamations sur les bancs des socialistes*), que la voie que vous avez choisie est la plus mauvaise qui soit, parce que votre héritage (*Rires sur les mêmes bancs*) que nous recevons lorsque les circonstances politiques le permettront, sera lourd. Il faudra du temps, hélas ! pour assurer le redressement nécessaire au pays, mais dès aujourd'hui le pays doit savoir qu'il y a une autre voie : celle de l'espérance. (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. le Premier ministre. Monsieur Godfrain, vous dites que le pays vous a mandatés. Attendez la fin de ce débat et la conclusion du vote pour savoir qui le pays a mandaté !

M. Pierre Mauger. Vous en préjugez !

M. le Premier ministre. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, pour avoir trop souvent annoncé, avant les élections, que l'arrivée de la gauche au pouvoir se traduirait par une flambée inflationniste, par l'effondrement de nos réserves et par des grèves généralisées...

M. Robert-André Vivien. Cela vient.

M. le Premier ministre. ... l'opposition voudrait, en cette fin d'année, découvrir en France ce qu'elle souhaite y voir.

Lorsque M. Chirac et ses amis du R. P. R. prétendent que le Gouvernement est en train de casser la machine économique, ils parlent en experts.

Souvenez-vous : le 12 juin 1974, moins d'un mois après avoir été nommé Premier ministre, M. Chirac avait mis en place un « plan de refroidissement ». L'économie française a mis du temps à s'en relever ; 2,5 milliards de francs avaient été prélevés sur l'ensemble des ménages, quels que fussent leurs revenus, et 5 milliards de francs sur les sociétés.

Les résultats ne se sont pas fait attendre : la production a baissé de 2,5 p. 100 en 1975 ; l'investissement des entreprises de 7 p. 100 ; le nombre des demandeurs d'emploi est passé de 300 000 à plus de 1 million de 1974 à 1975.

M. Clément Théaudin. Et voilà !

M. le Premier ministre. Cette action n'a eu aucun effet bénéfique sur les prix qui ont continué à augmenter à un rythme de près de 10 p. 100.

Devant l'échec de cette politique, et confronté à l'arrêt presque complet de la machine économique, M. Chirac est alors contraint d'abandonner prématurément ses options. En avril 1975, il procède à une volte-face et met en place une relance massive, fondée sur un déficit budgétaire de près de 40 milliards de francs, dont l'essentiel va aux entreprises.

Mais il est trop tard. Le regain d'investissement du début 1976 ne sera qu'un feu de paille destiné à profiter des faveurs fiscales du moment. La balance commerciale se dégrade fortement : le franc se déprécie et doit sortir du serpent européen en mars 1976.

Voilà, mesdames, messieurs les députés, au nom de quelle expérience il vous est proposé aujourd'hui de censurer le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Mais examinons, si vous le voulez bien, chacun des points mis en avant par nos censeurs.

Détérioration accélérée de la situation économique et sociale, nous dit-on. Qu'en est-il effectivement ?

Depuis des semaines, je n'ai cessé d'indiquer que la reprise est au rendez-vous. Je me suis parfois heurté à des auditeurs sceptiques. Aujourd'hui, chacun s'accorde toutefois à reconnaître la réalité de cette reprise, même si certains se demandent aussitôt : « Mais est-ce que cela va durer ? »

La tendance est claire et les enquêtes de conjoncture la confirment de mois en mois.

M. Jacques Godfrain. Où sont les preuves ?

M. le Premier ministre. Répondant à la politique de relance que nous avons engagée dès le mois de juin, la France connaît depuis le printemps une reprise de l'activité fondée principalement sur la consommation.

Nous avons su prendre ainsi quelques mois d'avance sur nos partenaires. Nous avons commencé à ralentir la progression du chômage. Enfin, nous contrôlons la reprise de sorte qu'elle ne pèse pas excessivement sur nos échanges extérieurs et qu'elle ne s'accompagne d'aucune accélération de l'inflation.

Il faut bien voir cependant que l'économie française était tellement anémiée, que notre point de départ était si bas, que nous sommes encore loin d'avoir retrouvé les niveaux d'activité d'avant la récession. La production industrielle, par exemple, avait diminué de 7 p. 100. Elle n'a regagné que 2 à 3 p. 100 au cours des six derniers mois. Le rattrapage à opérer demeure donc important.

Cette situation explique que certains chefs d'entreprise aient tardé à prendre conscience de la reprise. Ils demeurent, en effet, plus préoccupés par le bas niveau de leur activité que par l'évolution de la conjoncture.

Un signe, parmi d'autres, traduit l'amélioration de la situation : le nombre des défaillances d'entreprises, qui augmentait rapidement depuis un an, a diminué en novembre.

Je constate également que la croissance de nos exportations a été forte au deuxième trimestre. Pour les deuxième et troisième trimestres, nous réalisons des gains de parts de marché importants sur l'ensemble des zones géographiques. Le déficit de notre commerce extérieur sera, en 1981, un peu inférieur à celui de 1980.

Ces résultats sont, il est vrai, encore fragiles. La reprise est modérée et s'essoufferait si elle demeurait partielle, c'est-à-dire limitée aux progrès de la consommation et à une modeste reconstitution des stocks. Pour la consolider, il faut que le champ de la reprise s'étende.

C'est possible grâce à l'amélioration de notre environnement international et si les investissements suivent.

Sur le premier point, la situation se présente mieux qu'il y a quelques mois.

Le gel des prix du pétrole et le repli du dollar ouvrent aux économies européennes de meilleures perspectives.

M. Philippe Séguin. Mais vous n'y êtes pour rien !

M. le Premier ministre. Déjà les économies de nos voisins donnent des signes de réanimation. Notre demande d'exportation en sera stimulée dans les prochains mois, d'autant que la compétitivité des produits français s'est beaucoup améliorée depuis un an.

En moyenne annuelle, nos exportations industrielles devraient connaître, au début de l'an prochain, une progression comparable à celle de la demande mondiale, c'est-à-dire de l'ordre de 5 p. 100.

La seconde condition — la reprise de l'investissement — est subordonnée au retour de la confiance et à l'amélioration des résultats des entreprises.

Aujourd'hui, les industriels sont pessimistes. Leurs entreprises ne tournent pas encore au maximum de leurs capacités. Les seuils au-delà desquels les projets d'investissement se débloquent ne sont pas encore atteints. Mais ils devraient l'être dans le courant du premier semestre 1982. Telle est du moins la prévision de l'I.N.S.E.E. qui a observé les comportements d'investissement dans les phases de reprises antérieures.

L'augmentation de l'investissement est doublement indispensable : à court terme pour renforcer la reprise, à échéance plus lointaine pour élargir et moderniser nos capacités de production. L'O.C.D.E. prévoit une accélération progressive de la croissance des économies occidentales en 1982 et 1983 ; seules les entreprises qui auront réalisé à temps l'effort d'investissement nécessaire pourront en bénéficier pleinement. Je note que, de plus en plus nombreux, les chefs d'entreprise en prennent conscience.

Selon le second argument de nos censeurs, le Gouvernement accélère le rythme de croissance du chômage et de l'inflation.

Pour des hommes qui, en mettant notre économie sur le flanc et en privant de travail deux millions de Français, ne sont néanmoins pas parvenus à réduire l'inflation, l'argument est déjà audacieux. J'ajoute qu'il est erroné. La reprise de l'activité n'a pas accru les tensions inflationnistes.

Une fois réalisés les relèvements nécessaires pour remettre à niveau les tarifs publics, la hausse des prix ralentit en fin d'année et le glissement annuel sera de l'ordre de 14 p. 100, chiffre excessif certes, mais très inférieur à ce qu'on nous avait annoncé il y a quelques mois.

Encore faut-il noter que des facteurs particuliers ont entraîné des hausses exceptionnelles dans le domaine alimentaire. A l'inverse, les prix industriels sont restés sages toute l'année. On relève la même absence de dérapage sur les salaires, qui conservent leur évolution antérieure à 15,5 p. 100 l'an. Ce résultat est enregistré en dépit de la revalorisation du S. M. I. C. décidée en juin dernier.

Cette absence de dérapage dans une période délicate est de bon augure pour l'avenir. Le dispositif mis en place par le Gouvernement devrait désormais conduire à une décélération des évolutions nominales en 1982.

La même absence de dérapage se constate dans le domaine monétaire. L'augmentation de la masse monétaire est de 13,5 p. 100 l'an, ce qui est désormais inférieur à la croissance du produit intérieur brut en valeur.

M. Georges Sarre. Très bien !

M. le Premier ministre. Ces résultats ont permis une accélération du pouvoir d'achat des revenus salariaux et sociaux. Il a augmenté depuis le deuxième trimestre et continuera au rythme d'environ 3 p. 100 l'an jusqu'au milieu de 1982.

Quant au chômage, je voudrais d'abord rappeler que nos prédécesseurs avaient prévu, dans le VIII^e Plan, 2 500 000 chômeurs et que c'est le cap des 3 millions qui était en vue, en réalité.

M. Philippe Séguin. Vous avez dit : jamais 2 millions de chômeurs !

M. le Premier ministre. Notre politique a permis de ralentir cette montée dramatique. Certes, nous avons dépassé les 2 millions de chômeurs en octobre et novembre, période qui voit traditionnellement un afflux considérable de demandeurs d'emploi.

M. Jean-Claude Gaudin. Bien sûr, tiens !

M. le Premier ministre. Mais après correction des variations saisonnières, le nombre des chômeurs n'est pas plus élevé en novembre qu'il ne l'était en juillet dernier.

M. Philippe Séguin. Ah ?

M. le Premier ministre. Dans le même temps, je constate que tous nos partenaires européens ont enregistré une forte augmentation du chômage. Voilà la réalité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Philippe Séguin. C'est déjà ce que disaient vos prédécesseurs !

M. le Premier ministre. La reprise nous permet déjà de freiner la progression de ce fléau. Un nouveau partage du travail nous donnera les moyens d'inverser la tendance. Tel est l'un des objectifs des ordonnances que vous nous avez autorisés à promulguer.

Permettez-moi d'ajouter, à ce propos, qu'en matière de réduction de la durée du travail, le Gouvernement a pris soin de respecter la démarche contractuelle. Il a permis que les négociations entre partenaires sociaux reprennent. Et, alors que la durée hebdomadaire du travail ne baissait pratiquement plus depuis plusieurs années, nous allons faire dans les prochains jours un grand pas : le 22 décembre — M. le ministre du travail le confirmera tout à l'heure — les partenaires sociaux vont venir à Matignon tirer, avec nous, les conséquences des négociations.

M. Jean-Paul Planchou. Très bien !

M. le Premier ministre. Nous allons pouvoir, je le pense, déboucher sur un accord, après six mois de discussion, là où nos prédécesseurs avaient échoué depuis trois ans ! Voilà encore la réalité ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et de communistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

L'abaissement de l'âge de la retraite, l'allongement des congés, mais aussi la nouvelle législation du travail temporaire et des contrats à durée déterminée, l'amélioration des droits des travailleurs dans l'entreprise, tout cela résultera d'une ample concertation, d'un effort collectif pour régler ensemble nos problèmes.

Ceux qui veulent censurer notre politique sociale paraissent oublier que leur règne a été, en la matière, synonyme...

M. Jean-Claude Gaudin. De rigueur !

M. le Premier ministre. ... pour les travailleurs et même pour les employeurs, de stagnation sociale et de manque total de concertation.

Les négociations dans le secteur public avancent elles aussi, et la signature récente d'accords dans de grandes entreprises nationales traduit le renouveau de la politique contractuelle.

Le Gouvernement a précisé sa doctrine en ce qui concerne la politique salariale et sociale du secteur public, et ce matin même le conseil des ministres a décidé d'appliquer la réduction du temps de travail à trente-neuf heures par semaine pour l'ensemble de la fonction publique au 1^{er} janvier 1982. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Pierre Weisenhorn. Et les autres ?

M. le Premier ministre. Ça viendra après pour les autres, mais ça viendra. Avec vous ce n'est jamais venu ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — Protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Le Gouvernement souhaite que les entreprises et les travailleurs du secteur privé suivent la même voie. La résorption du chômage passe par l'embauche. Elle se fera si les entreprises accroissent leurs activités, mais aussi si elles réduisent la durée du travail des personnels.

Il faut donc que les augmentations de la masse salariale rendues possibles par l'accroissement de la production et les efforts de productivité et de compétitivité ne soient pas distribuées sous forme d'augmentation du pouvoir d'achat de ceux qui ont aujourd'hui un emploi, mais permettent de rémunérer les nouveaux travailleurs embauchés.

Le Gouvernement s'est parallèlement engagé sur la voie d'une amélioration du sort des plus humbles. Priorité doit être en effet donnée aux bas salaires. Le S. M. I. C., revalorisé de 10 p. 100 en juin, sera à nouveau revalorisé en 1982 et 1983 au-delà de ce qu'exige la loi. Le minimum vieillesse atteindra 2 000 francs

pour une personne seule le 1^{er} janvier; l'allocation pour les handicapés passera aussi à 2 000 francs; les chômeurs seront dorénavant tous couverts par l'assurance maladie, alors que vous les avez laissés pendant plusieurs années sans aucune couverture sociale. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes. — *Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Philippe Séguin. Ce n'est pas vrai !

M. Gabriel Kaspereit. Oui, c'est faux, et vous le savez !

M. le Premier ministre. Les prestations familiales seront considérablement accrues et remodelées; les taux de pension de réversion seront relevés.

La liste est longue, vous le voyez, des progrès sociaux...

M. Gabriel Kaspereit. C'était la même chose en 1936 !

M. le Premier ministre. Ce sont des faits. Tous les Français les connaissent.

M. Pierre Mauger. Et ils vont vous juger !

M. le Premier ministre. Ces faits font mal sur certains bancs. Pourtant, mesdames, messieurs, vous devriez applaudir quand des progrès sociaux de cette ampleur sont accordés aux Français !

M. Emmanuel Aubert. Ce sont des contrevérités !

M. Gabriel Kaspereit. Ils nous conduisent à la faillite !

M. le Premier ministre. Lorsqu'on a été au pouvoir pendant vingt-trois ans et que l'on n'a pas été capable de prendre les mesures qu'il fallait, on devrait s'associer au plaisir de l'ensemble des Français lorsque ces mesures sont enfin prises ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Vous dites des choses inexactes, et vous le savez !

M. le Premier ministre. Puisque vous contestez ces faits, j'espère que j'aurai davantage de chance avec le troisième argument !

M. Philippe Séguin et M. Gabriel Kaspereit. Eh bien, nous vous écoutons !

M. le Premier ministre. C'est cela, écoutez-moi !

Le troisième argument de nos censeurs consiste à dire que le Gouvernement ne fait pas assez pour les agriculteurs.

M. Pierre Mauger. Ce sont eux qui le disent !

M. le Premier ministre. Curieuse affirmation, alors même que la conférence annuelle vient de se tenir et que chacun a pu constater que jamais un gouvernement n'avait consacré autant de crédits à l'agriculture. Cela est aussi une réalité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes. — *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. Ils ont montré à Strasbourg combien ils étaient contents !

M. Jean-Claude Gaudin. Vous distribuez de l'argent qui ne vous appartient pas !

M. le Premier ministre. Certes, certains s'efforcent, sans succès, de dresser une partie des agriculteurs contre le Gouvernement. Pourquoi se battent-ils ? Pour un monopole syndical ? Pour que, comme dans le passé, les aides soient attribuées indépendamment des revenus ? Mais alors il faut dire les intérêts de qui on défend !

M. André Soury. C'est cela qu'ils regrettent !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement, pour sa part, a une politique claire.

M. Jean-Claude Gaudin. Oh oui !

M. le Premier ministre. L'aide au revenu sera sélective et concentrée sur les catégories d'exploitants les plus défavorisés, car il n'y a aucune raison que ceux qui ont des revenus supérieurs à ceux des Français qui ont des revenus moyens bénéficient d'une aide sociale qui est d'ailleurs condamnée, vous le savez, par les instructions communautaires. Voilà la réalité. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. Emmanuel Aubert. Il fallait le dire à Strasbourg !

M. Pierre Mauger. La réalité, c'est que les agriculteurs ne sont pas d'accord !

M. le Premier ministre. Nous ne voulons plus de ces aides aveugles qui étaient distribuées dans le passé et dont l'importance croissait avec le revenu.

La solidarité jouera cette année en faveur des exploitants à revenus faibles et moyens et pour les agriculteurs dont les difficultés financières sont sérieuses, notamment en raison du poids de leur endettement. Plus de 650 000 agriculteurs seront ainsi aidés.

Mais la situation de l'agriculture française ne serait pas améliorée si devait se perpétuer une politique d'assistance et de compensation qui ne s'attaque pas aux difficultés structurelles des exploitations agricoles.

C'est pourquoi plus de la moitié des sommes qui seront attribuées dans le cadre des aides aux agriculteurs auront pour objectif de préparer un avenir meilleur par l'organisation économique des marchés et par le soutien aux investissements de modernisation.

Ainsi, par exemple, 915 millions de francs seront consacrés au renforcement de l'organisation des marchés, principalement dans les secteurs des fruits et légumes, de la viticulture et de l'élevage.

La création d'offices par produits viendra compléter ultérieurement ces actions.

Une aide à l'investissement à hauteur de 500 millions de francs et l'accroissement des enveloppes de prêts bonifiés contribueront à soutenir les projets d'investissement des agriculteurs les plus dynamiques.

Enfin, un important programme de réduction des consommations intermédiaires bénéficiera de 405 millions de francs de crédits, dont près de 40 p. 100 apportés par le Crédit agricole.

L'effort consenti en faveur de l'agriculture française tend à en faire un secteur en expansion pleinement intégré dans une économie moderne. Telle est la politique de mon gouvernement.

M. Pascal Clément. Eh bien !

M. le Premier ministre. Nos censeurs accusent enfin le Gouvernement d'avoir favorisé un climat d'insécurité.

C'est la première fois que j'ai l'occasion d'aborder ce problème. Depuis des semaines, je constate d'ailleurs que des campagnes sont menées sur ce thème, avec pour objectif évident de semer le doute et l'inquiétude dans l'opinion. Je déplore, à ce propos, que certains se montrent particulièrement peu regardants sur les méthodes. Un vol d'armes dans une caserne de l'Ariège a, par exemple, été l'occasion de diverses manipulations qui relèvent purement et simplement de la désinformation.

M. Philippe Séguin. M. Fillioud n'est pas assez ferme ! (Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. le Premier ministre. Pour apprécier l'action du Gouvernement en matière de sécurité, il faut d'abord prendre en compte le point de départ.

La politique antérieure reposait sur des principes erronés et elle a débouché sur un échec.

Cette politique était celle du « tout carcéral ».

Toutes les infractions, quelle que soit leur gravité, étaient justiciables de peines d'emprisonnement ferme. Les alternatives à l'emprisonnement — sursis simple, sursis à l'épreuve, semi-liberté ou fractionnement dans l'exécution des peines — étaient délaissées. Une telle politique a entraîné une augmentation considérable du nombre des détenus : de 30 500 en 1974 à 41 400 en 1980.

M. Pascal Clément. C'est prendre l'effet pour la cause !

M. le Premier ministre. Cette politique du pire était sans issue. Il fallait mobiliser toujours davantage de moyens pour héberger les détenus, et la surpopulation carcérale entraînait des risques de corruption accrus. Des petits délinquants qui, par la force des choses, cohabitaient avec des délinquants beaucoup plus endurcis, étaient des récidivites en puissance et s'exposaient à commettre des actes plus graves que ceux qui les avaient conduits en prison. Plutôt qu'un lieu de sanction et de réinsertion, celle-ci devenait un espace crimino-gène.

Il ne faut pas s'étonner, dans ces conditions, que la politique conduite au cours du précédent septennat n'ait pas réussi à enrayer la montée de la délinquance. Celle-ci a continué d'augmenter au taux moyen de 8,3 p. 100 par an. La progression d'ailleurs été beaucoup plus forte pour la petite délinquance, que l'on entendait contenir avec des méthodes répressives classiques, que pour la criminalité.

Depuis le mois de mai, le Gouvernement a renoncé à cette politique de répression à courte vue.

M. Pascal Clément. Ah ! On ne vous le fait pas dire !

M. le Premier ministre. Son souci a été d'apporter le problème de la délinquance dans des termes nouveaux pour mieux l'enrayer.

Aucune des mesures qui ont été prises ou des orientations qui ont été annoncées en matière pénale ou pénitentiaire n'ont été de nature à créer un climat d'insécurité ou d'inquiétude.

Les premiers résultats de cette politique attestent d'ailleurs la justesse de nos analyses.

La nouvelle politique criminelle n'est pas laxiste. C'est plutôt la précédente qui l'était. Cette politique délaissait, en effet, les infractions qui, tout en causant des préjudices collectifs très graves, ne constituaient pas des infractions de violence et n'engendraient pas des dommages individuels. On délaissait ainsi les dommages faits à la collectivité dans son ensemble ou à des groupes sociaux — les travailleurs, les créanciers, par exemple — au profit des seules infractions causant des dommages personnels.

Dans un souci d'efficacité, la nouvelle politique criminelle fait une distinction entre les infractions les plus graves, quelle que soit leur nature — violences, infractions économiques et financières — qu'il convient de réprimer avec une grande détermination, et les petites infractions qui imposent une approche nouvelle.

S'agissant de la grande criminalité, la politique du Gouvernement est parfaitement claire : c'est la fermeté. Toute allégation contraire ne saurait résulter que d'un procès d'intention. Pour illustrer mon propos, j'indiquerai qu'il y a dans les prisons françaises depuis un an, quatre cent cinquante condamnés de plus à des peines criminelles.

Pour la petite délinquance, l'objectif du Gouvernement est de casser la spirale « infraction - prison - récidive plus grave - nouvelle peine de prison ».

Pour casser cet enchaînement fatal, il faut imaginer et appliquer des sanctions qui soient adaptées à la gravité de l'infraction qui a été commise.

M. Philippe Séguin. C'est nouveau, cela !

M. le Premier ministre. C'est la raison pour laquelle le garde des sceaux a recommandé aux procureurs généraux et aux procureurs de la République de requérir les peines alternatives à l'emprisonnement, qui sont déjà nombreuses dans notre arsenal répressif.

C'est aussi la raison pour laquelle le Gouvernement examinera, dans le cadre de la réforme du code pénal, les possibilités de développer les peines de substitution à l'emprisonnement.

L'amnistie et les mesures de grâce n'ont pas davantage compromis la sécurité des Français.

Cette amnistie a été très large. Mais elle a permis de tirer un trait sur de nombreux conflits qui s'étaient produits au cours des années antérieures et elle a largement contribué à l'apaisement et à la réconciliation qui étaient recherchés. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Marc Lauriol. C'est faux !

M. Pierre Mauger. Et permis de commettre de nouveaux délits !

M. le Premier ministre. Depuis le 10 mai, mesdames et messieurs les députés, les actions terroristes ont pratiquement disparu. Contrairement à ce qui a été annoncé, l'amnistie a restauré la paix civile. *(Applaudissements sur les mêmes bancs. — Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)*

M. Pierre Mauger. Eh bien, dites donc !

M. Jean-Claude Gaudin. Pour ça, oui !

M. le Premier ministre. La peine de mort ne répondait, quant à elle, à aucune nécessité de politique criminelle.

M. Pierre Mauger. Vous, alors !

M. le Premier ministre. Elle ne présentait aucun caractère d'exemplarité, comme l'ont prouvé toutes les études de politique criminelle comparées. Elle était sans influence sur la sécurité des Français.

M. Pierre Mauger. Allez dire cela dans les campagnes !

M. le Premier ministre. Les réformes pénitentiaires n'ont pas davantage compromis la sécurité des surveillants de prison ou des gardiens.

La vie carcérale doit être assouplie. Il faut éviter tout ce qui peut rendre plus difficile la réinsertion des détenus libérés. Mais ces assouplissements sont toujours demeurés dans des limites compatibles avec les nécessités de la sécurité.

Peut-on nous reprocher, mesdames, messieurs les députés, de vouloir développer le travail pénitentiaire qui est un moyen privilégié de réinsertion sociale des détenus et qui leur procure à la fois une occupation, des revenus et des moyens d'indemniser leurs victimes ?

Peut-on également nous reprocher de vouloir améliorer l'état sanitaire des détenus ?

Peut-on nous reprocher de vouloir rénover un patrimoine pénitentiaire qui est trop souvent indigne d'un grand pays civilisé ?

La suppression des juridictions d'exception, et notamment de la Cour de sûreté de l'Etat, a mis fin à une forme de justice politique qui jetait le discrédit dans de larges secteurs de l'opinion... *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Gabriel Kaspereit. Oh !...

M. le Premier ministre. ... aussi bien sur les décisions rendues que sur l'institution judiciaire tout entière.

M. Gabriel Kaspereit. Ici, on dit tout, et n'importe quoi !

M. Gérard Bapt. Parce que vous êtes là !

M. le Premier ministre. Vous parlez, sans doute, monsieur Kaspereit, de ce qu'a dit l'orateur précédent ? Je vous en remercie. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. Gabriel Kaspereit. On vous interroge sur la sécurité et vous répondez sur autre chose.

M. le Premier ministre. Et je vous réponds sur la sécurité.

M. le président. Monsieur Kaspereit, M. le Premier ministre seul a la parole.

Monsieur le Premier ministre, continuez.

M. le Premier ministre. Supprimer ces juridictions, ce n'est pas affaiblir l'autorité de l'Etat ; c'est renforcer l'exemplarité des sanctions prononcées par des juridictions de droit commun et améliorer le consentement des Français à la justice qui leur est rendue. Voilà la réalité.

M. Gabriel Kaspereit. Améliorez la sécurité d'abord !

M. Philippe Séguin. Quelle curieuse alchimie !

M. le Premier ministre. En abrogeant enfin les incriminations d'exception, et notamment la loi anticasseurs, le Parlement débarrasse l'arsenal répressif français de dispositions qui sont juridiquement inutiles et politiquement dangereuses. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes.)*

Ainsi, la loi anti-casseurs ne répondait à aucune nécessité de politique pénale, tant les possibilités étaient déjà nombreuses pour atteindre les actions de commando ou les violences commises par des manifestants.

Bien plus, elle portait atteinte aux principes les mieux établis du droit pénal, puisqu'elle permettait de sanctionner des personnes totalement étrangères aux violences commises. Contrairement à son objet officiel, elle ne visait pas les casseurs mais des manifestants non violents ou, pire encore, de simples passants.

M. Philippe Séguin. Des casseurs passaient là par hasard...

M. Gabriel Kaspereit. C'est par hasard qu'ils brisaient les vitrines et pillaient les magasins !

M. le Premier ministre. Eh bien, messieurs, la loi anti-casseurs a été abolie !

A ces réorientations, le Gouvernement a ajouté, ou va ajouter, de nombreuses mesures de nature à renforcer la sécurité des Français.

M. Philippe Séguin. Ah !

M. le Premier ministre. D'abord une politique active de prévention de la délinquance dont le premier moyen consiste à lutter contre le chômage et à favoriser l'insertion sociale des jeunes. Et si vous n'avez pas encore compris que la montée d'une certaine délinquance ne sera enrayerée ni par des magistrats ni par des policiers, mais par une politique active de lutte contre

le chômage, vous n'avez rien compris, messieurs, à l'évolution de la délinquance de ces dernières années. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. André Soury. Ils n'ont rien compris !

M. Philippe Séguin. C'est plus compliqué que cela !

M. le Premier ministre. Cette politique active de prévention, le Gouvernement la conduira en développant une nouvelle politique éducative et associative ; en s'efforçant de promouvoir un droit effectif aux loisirs et au logement ; en pratiquant une politique active de solidarité et d'action sociale en direction des milieux défavorisés.

Le Gouvernement s'emploie à rendre notre société plus ouverte et plus accueillante à ses membres les plus menacés par l'insécurité économique et familiale, ce qui constitue le plus sûr moyen de faire reculer la délinquance. Au fond, je suis satisfait d'avoir l'occasion, grâce à cette motion de censure, de montrer la grande différence qui existe en la matière entre une politique de droite et une politique de gauche. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Pour ce qui concerne les forces de l'ordre, ces forces qui ont en charge la sécurité immédiate et quotidienne des Français, je serai bref : les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Le Gouvernement fait plus, par le recrutement pour 1981-1982 de 2 632 gendarmes et de 7 000 policiers, alors que le précédent gouvernement n'avait prévu qu'un renforcement de 1 000 policiers par an.

M. Philippe Séguin. Mais vous allez réduire les horaires !

M. le Premier ministre. Le Gouvernement fait plus, mais surtout il fait mieux. Il a décidé de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité comme le chômage, les conditions de vie et de travail ou le manque de logements et d'équipements sportifs ou sociaux.

C'est ainsi que, pour les banlieues lyonnaises, un groupe de travail interministériel a été constitué qui doit présenter un programme d'action à court et à long terme dans tous les domaines.

Ce travail sera poursuivi pour l'ensemble du territoire par la commission nationale pour le développement social des quartiers qui est présidée par M. Dubedout, que je remercie.

M. Emmanuel Aubert. Enfin, il a quelque chose !

M. Pascal Clément. Une sucette ! (*Sourires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le Premier ministre. Toutes ces mesures seront arrêtées et coordonnées au cours d'un comité interministériel que je réunirai dans le courant du mois de janvier 1982.

Enfin, et j'y insiste pour mettre un terme aux procès d'intention qui nous sont faits, le Gouvernement ne se désintéresse pas du sort des victimes. Bien au contraire !

Par l'abrogation des juridictions d'exception, les victimes seront davantage associées au procès pénal ainsi qu'aux mesures de libération conditionnelle des condamnés. Le Gouvernement améliorera sensiblement leur indemnisation qui est insuffisante. Il fera connaître leurs droits aux intéressés.

Mesdames et messieurs les députés, je serais presque tenté de remercier l'opposition de m'avoir donné l'occasion de préciser la politique du Gouvernement sur les quatre points où elle tentait de le censurer.

M. Philippe Séguin. Nous aurons d'autres occasions !

M. le Premier ministre. Voilà la réalité de la politique gouvernementale. La reprise économique est là.

M. Emmanuel Aubert. Ah bon !

M. le Premier ministre. L'augmentation du chômage diminue. La hausse des prix se ralentit.

M. Philippe Séguin. Il n'y a que vous pour le croire !

M. le Premier ministre. L'expansion de l'agriculture française est assurée. Les moyens de faire diminuer la délinquance sont mis en place. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Emmanuel Aubert. En somme, tout va bien !

M. Gabriel Kaspereit. On en apprend des choses !

M. Pierre Mauger. Nous plaignons les collègues socialistes qui vont devoir défendre ce programme devant leurs électeurs !

M. le Premier ministre. Messieurs, je vous demande d'écouter ma conclusion.

M. Gabriel Kaspereit. On vous écoute, croyez-le bien !

M. Emmanuel Aubert. On ne fait que cela !

M. le Premier ministre. Permettez-moi, pour conclure, de constater que l'opposition, faute de pouvoir trouver, dans sa gestion d'hier ou dans la réalité d'aujourd'hui, des thèmes pour ses campagnes de demain, se livre à une intense recherche intellectuelle. Les clubs fleurissent et les colloques succèdent aux colloques.

M. Philippe Séguin. Vous avez connu cela !

M. Roland Beix. Nous, nous avons de la matière grise.

M. Philippe Marchand. Et nous avons réussi !

M. Gabriel Kaspereit. Des clubs, vous en avez fondé plus que nous !

M. le Premier ministre. Ce n'étaient pas les mêmes.

M. Gabriel Kaspereit. De la Convention jusqu'aux Jacobins, la liste est longue !

M. le Premier ministre. Vos intentions sont louables. Malheureusement, un gaullisme qui ne parvient plus à survivre, ...

M. Pierre Mauger. Vous avez tort de l'enterrer trop vite !

M. le Premier ministre. ...un libéralisme discrédité, se trouvent contraints de laisser le champ libre et trop souvent d'emprunter leurs idées à quelques activistes d'extrême-droite ou à quelques clubs... (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous pouvez parler, avec des ministres communistes au Gouvernement ! Ce que vous dites n'est pas convenable ! (*Protestations sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le Premier ministre. ...ou à quelques clubs — vous ne m'empêchez pas de le dire — dont l'horloge retarde dangereusement !

M. Gabriel Kaspereit. On n'a pas compris la phrase !

M. Pierre Mauger. On lira le *Journal officiel* !

M. le Premier ministre. Rassurez-vous, vous allez comprendre la suite !

Mesdames et messieurs les députés, quand la droite veut être nouvelle, elle puise dans l'arsenal des doctrines anti-égalitaires et anti-chrétiennes qui ont produit, au cours de la première moitié de ce siècle, les catastrophes que vous connaissez tous.

M. Marc Lauriol. Nous défendons les libertés !

M. le Premier ministre. Il serait grave que, par simple hostilité à la politique du Gouvernement, des démocrates se laissent ainsi abuser par de fausses idées neuves. (*Vifs applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. Gabriel Kaspereit. Vous ne détenez pas la vérité !

M. Emmanuel Aubert. N'ayez pas peur !

M. le président. La parole est à M. Sarre.

M. Georges Sarre. Monsieur le Premier ministre, les raisons du dépôt de cette motion de censure par l'opposition ne sont pas difficiles à cerner. Vous voulez, messieurs de la droite, transformer votre désappointement en harcèlement.

Eh oui, le changement commence à porter ses fruits. Ses résultats sont bénéfiques. Désorientés par la réalité, vous tentez de la retenir. Mais ce mouvement est trop profond, trop ancré dans la volonté populaire pour que vous l'arrêtiez en chemin. La route est longue et difficile, mais nous atteindrons nos objectifs. Nous allons réussir !

M. Jean-Paul Planchou. C'est vrai !

M. Georges Sarre. La réalité, c'est qu'en premier lieu, après six mois de travail, le Gouvernement présente un bilan exemplaire. C'est ensuite que l'opposition demeure sans autre programme que le retour en arrière et la défense de ses intérêts. C'est enfin que, devant cela, notre devoir est de poursuivre ensemble le redressement du pays et d'offrir un avenir solide aux Français.

C'est un bilan exemplaire que l'on peut dresser après six mois de gouvernement de la gauche.

M. André Lejeune. Absolument !

M. Georges Sarre. Jamais, dans notre pays et en si peu de temps, autant de réformes importantes n'avaient été conduites. Jamais le paysage français n'avait été renoué avec autant de détermination. Le souffle du changement a rafraîchi les façades les plus immuables.

Les structures économiques, les structures administratives vont changer de visage, mais c'est d'abord sur le terrain de la relance que ce premier bilan est satisfaisant.

Relance de la consommation populaire, qui satisfait à la fois aux exigences de justice sociale et à la nécessité de réveiller une économie frappée de prostration. Faut-il rappeler ici le relèvement des bas salaires et du S.M.I.C. ? Le niveau de revalorisation des allocations familiales ou de l'allocation logement est sans précédent puisque celles-ci augmentent de 50 p. 100 sur les deux exercices 1981 et 1982. Le minimum vieillesse, comme vous l'avez rappelé, monsieur le Premier ministre, passera à 2 000 francs au 1^{er} janvier prochain.

Ces mesures bénéficient en priorité aux familles dont la propension à consommer est la plus grande, tout simplement parce que leur niveau de vie est le moins aisé. Cela signifie que notre pari sur la reprise de la consommation populaire est en train d'être tenu. La bataille est en voie d'être gagnée. Les indices de la relance sont là, les premiers chiffres enregistrent ce premier succès.

Dans le même temps, il s'agit d'inciter et d'aider les entreprises à faire face à cette reprise, à reprendre l'investissement interrompu depuis des mois et des mois.

Le budget pour 1982 dégage plus de 34 milliards de francs d'aides à l'industrie, soit une hausse de 52 p. 100 de ce type de crédits. Plus de 81 milliards seront injectés en autorisations de programme en faveur de l'investissement public civil, avec toutes les conséquences qu'on peut en attendre sur le tissu industriel français par la voie des commandes publiques ou de la sous-traitance. La dotation des prêts du fonds de développement économique et social passe de 1,5 milliard de francs en 1981 à 7 milliards de francs en 1982. Quant aux crédits de politique industrielle, il faut le souligner, ils sont multipliés par six.

Dans le domaine de la création d'emplois, l'action menée par le Gouvernement est exemplaire. Si l'on regroupe les décisions prises cette année depuis le 10 mai et les choix du budget de 1982, ce sont plus de 125 000 emplois publics qui auront été créés.

Ces créations d'emplois publics sont une invitation à embaucher pour le secteur privé, mais pas davantage. Si l'Etat se doit de donner l'exemple, il n'a ni les moyens ni le désir de se substituer aux acteurs de la vie économique. Par contre, il lui incombe de faciliter la création d'emplois. Les aides directes à l'emploi ont connu une augmentation de 45 p. 100. L'Etat a pris à son compte 2,5 milliards de francs pour éviter un alourdissement des charges des entreprises dû à la hausse du S.M.I.C. L'encadrement du crédit a été assoupli et les taux ont été réduits. La moitié du crédit en circulation est bonifiée. Il faudrait naturellement évoquer la mise en place des crédits participatifs pour les petites et moyennes entreprises, les aides à l'innovation, etc.

Enfin, au nombre des outils de la relance, il faut tout naturellement placer les nationalisations. C'est l'élargissement du secteur public qui va nous donner les moyens de notre politique économique et industrielle. C'est par ces nouvelles entreprises nationales que seront impulsées demain les grandes orientations. Ce rôle moteur s'exercera dans deux directions : l'investissement et l'emploi.

Si nous commençons, après six mois, à disposer des moyens, nous voyons également poindre les premiers résultats. La reprise de la consommation est réelle : les indices le montrent. Le taux de croissance du produit intérieur brut s'établira l'an prochain à environ 3,3 p. 100, contre 0,5 p. 100 cette année.

M. André Lejeune. Très bien !

M. Georges Sarre. Cette progression est absolument considérable eu égard à notre situation, à notre héritage — même si le mot ne fait pas plaisir à l'opposition. Elle est considérable au regard de notre environnement. De fait, la croissance est la condition absolue de sortie de la crise.

Ces résultats — et c'est d'autant plus remarquable — sont obtenus sans excès inflationniste. En 1981, malgré la masse des crédits introduits dans le circuit économique, le rythme d'inflation qui nous avait été légué n'a pas été dépassé. Pour l'an prochain, une décélération sensible est possible et prévue. Là encore, les Cassandre seront déçues.

M. André Lejeune. Très bien !

M. Georges Sarre. La reprise de la consommation exercera très vite ses effets sur l'investissement et l'emploi, compte tenu

des incitations qui sont mises en œuvre. Ces effets se trouvent quelque peu différés aujourd'hui. Ils le sont, je crois, pour deux raisons.

La première est économique : c'est le jeu des stocks, qui étaient considérables dans la période récente. Les déstockages ont, dans un premier temps, répondu à la reprise de la demande.

M. Jean-Paul Planchou. Absolument !

M. Georges Sarre. La seconde raison est politique. Une partie du patronat a préféré l'attentisme ; elle a attendu de voir les résultats. Ceux qui ont anticipé sont rares, mais ceux qui vont suivre maintenant le mouvement seront l'immense majorité. Croyez-le, mes chers collègues, personne ne boudera la reprise.

D'ailleurs, le secteur public amplifiera ces résultats et orientera la croissance. En réalité, c'est un modèle français de sortie de la crise qui est en train de se dessiner, non pas dans la tête des économistes, mais sur le terrain des faits.

M. Hervé Vuillot. Très bien !

M. Georges Sarre. Autre élément considérable de ce bilan des six mois : les avancées sociales.

Je ne reviens pas sur le contenu social de beaucoup de mesures prises dès le lendemain de l'élection du Président François Mitterrand ; je pense aux allocations aux handicapés, au minimum vieillesse, au S.M.I.C. Je voudrais surtout souligner les changements positifs qui interviennent sur le terrain de la négociation sociale.

En matière de réduction du temps de travail, les acquis aujourd'hui enregistrés par les discussions patronat-syndicats, branche par branche ou secteur par secteur, sont très importants. Ils sont sans doute dispersés, inégaux suivant les secteurs, mais ils témoignent d'une possibilité réelle d'avancée.

Les ordonnances qui vont intervenir au début de l'année prochaine, concernant la réduction du temps de travail, l'avancement de l'âge de la retraite et les différentes mesures sociales prévues par la loi d'habilitation, resteront, dans l'histoire sociale du pays, à l'image des progrès, des bonds décisifs accomplis aux moments clés, lors du Front populaire et à la Libération.

Bilan exemplaire également pour la démocratie.

Les textes inadmissibles, pour ne pas dire scélérats, qu'avait adoptés la précédente majorité, en contradiction flagrante avec les principes fondamentaux des libertés publiques, sont ou vont être abrogés. Si la droite conservatrice ne concevait pas d'affronter la crise économique et sociale sans renforcer ses moyens de contrôle social sur les citoyens, sans renforcer des capacités répressives du pouvoir, nous affirmons au contraire deux principes :

D'une part, il n'y a pas de sortie de crise sans un profond renouveau démocratique, sans une exigence de responsabilité des citoyens à tous les niveaux.

Messieurs de l'ex-majorité...

M. Jean-Paul Planchou. Ils sont tous partis !

M. Raoul Cartraud. Les deux ou trois qui restent n'écoutent même pas !

M. Georges Sarre. ...vous vouliez resserrer le carcan des citoyens ; nous voulons leur rendre le pouvoir.

D'autre part, il n'existe aucune excuse et aucun prétexte pour remettre en cause les libertés publiques fondamentales, comme vous aviez osé le faire avec le texte « Sécurité et liberté ».

Dans votre motion de censure, vous évoquez je ne sais quel climat d'insécurité et d'inquiétude qui planerait sur les citoyens les plus modestes.

Quelle imposture ! Qui ne sent au contraire cette bouffée d'air frais qui souffle sur le pays depuis le 10 mai ? Qui ne ressent, au fond de lui-même et au-delà des difficultés qui peuvent survenir, cette réalité : on respire mieux en France ; un climat nouveau est né. Le dialogue se substitue à l'affrontement, le libre débat aux vérités officielles, suavement distillées par des années de giscardisme.

Je ne voudrais pas terminer ce bilan sans souligner, sur le plan extérieur, le renouveau de l'indépendance et de la coopération, car les deux principes sont dialectiquement liés.

La liberté d'allure est retrouvée vis-à-vis des blocs, que ce soit face au drame du Salvador ou face au drame de la Pologne. Quelle serait aujourd'hui notre situation si les Français, en mai dernier, avaient reconduit le président sortant et si la politique de double complaisance avait été poursuivie ?

Je n'aurai pas la cruauté de souligner à quel point la France aurait perdu toute sa crédibilité si la trop fameuse rencontre de Varsovie n'avait été heureusement effacée des mémoires par le changement qu'ont voulu les Français.

La liberté d'allure est retrouvée dans les relations Nord-Sud. Je fais allusion à cet égard à la déclaration importante du Président François Mitterrand à Mexico.

La liberté d'allure est retrouvée enfin par le développement des capacités de défense et de dissuasion indépendantes pour la France.

Précisément, pour être entendu dans le monde, il faut commencer par être soi-même. Ce qui compromettait dans le passé les initiatives de notre pays, c'est le fait que ses gouvernants ne pouvaient pas convaincre de leur originalité de vues, englués qu'ils étaient dans un atlantisme docile.

Aujourd'hui, la voix de la France n'a jamais été aussi bien accueillie. En Europe, d'abord, même si les obstacles demeurent considérables, nos propositions de relance, de renouveau de la politique agricole commune au service des agriculteurs, ou de création d'un espace social européen soulèvent l'intérêt de nos partenaires et pourraient déboucher sur des mesures concrètes.

Dans le tiers monde, les initiatives françaises pour établir un nouvel ordre économique ont suscité de nouveaux espoirs. Là aussi les obstacles sont de taille, mais de nouvelles solidarités s'instaurent, car il faut parfois tenter de changer les données du problème quand celui-ci est devenu insoluble.

Bref, c'est une grande volonté, une grande cohérence qui forge cette politique nouvelle, imaginative, audacieuse, au service du renouveau du pays. La France s'enlissait, il était grand temps que vienne l'heure du ressaisissement. C'est bien une alternative que nous sommes en train de promouvoir. Tout est lié et relié par un fil conducteur. Cessons d'être ballottés au gré de la crise, maîtrisons au contraire notre destin économique, politique et culturel.

Face à cela, je le dis franchement, le texte de la censure est dérisoire !

M. Jean-Paul Planchou. Absolument !

M. André Lejeune. C'est exact !

M. Georges Sarre. Ce texte, vous pourrez le déposer toutes les semaines, tous les mois.

M. André Lejeune. Bien sûr !

M. Georges Sarre. Ce qui est mis en œuvre aujourd'hui en France, c'est un effort de longue haleine qui, portant sur la durée, a la durée avec lui. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

Il y avait la vieille société ; aujourd'hui se bâtit ici un monde nouveau !

Mais votre démarche est révélatrice. Faute de projet et de programme, l'opposition consacre tous ses efforts à tenter de déstabiliser l'action gouvernementale !

Quelle alternative peut-elle nous offrir ? Son drame réside dans le fait que la seule chose qu'elle ait à offrir aux Français, c'est le retour en arrière. Autrefois, on appelait cela la « réaction ». Oui, c'est le retour aux vieilles ornières, celles dans lesquelles le pays s'enlissait, anesthésié par le somnifère giscardien. C'est le retour aux vieilles ficelles d'un libéralisme suranné, qui montre absolument partout son incapacité à répondre aux problèmes de l'heure. Regardez en Grande-Bretagne, regardez les Etats-Unis du président Reagan.

Ce retour en arrière, les Français n'en veulent pas. Ils ont suffisamment payé le prix de cet abandon, de cette résignation devant la crise. Ils savent à quoi ils ont échappé et où les menaient la politique de démission, de consentement docile devant le démantèlement industriel, l'abandon des secteurs stratégiques. Bref, il savent où les menait cette politique : au chômage massif et au déclin du pays.

On constate donc l'absence de programme de la part de l'opposition, mais aussi une crispation sur ses privilèges. S'il y avait des Français pour douter de cette réalité, nos récents débats les auraient éclairés. Le plus grand acharnement a été constaté lors du débat sur les nationalisations ou sur l'indemnisation des actionnaires. C'est le pouvoir économique qu'ils défendaient, ce sont leurs privilèges historiques.

Perdre le pouvoir, c'est aussi perdre son masque. La triste réalité apparaît plus facilement ; elle perd ses artifices. Les Français le découvrent après nous.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Georges Sarre. Je voudrais aborder un point particulièrement choquant : l'utilisation sans vergogne par l'opposition du drame que vit en ce moment le peuple polonais.

Qu'on me comprenne bien, je ne dénie à personne le droit de juger comme il l'entend le coup de force survenu à Varsovie et la répression qui sévit. Mais on ne peut pas passer sous silence l'exploitation par l'opposition de ce drame pour des raisons de politique intérieure. A défaut de programme, elle a un fantasme : diviser la gauche.

M. Pascal Clément. Ce n'est pas difficile !

M. Georges Sarre. Du moins, elle l'espère. Et, à cette fin, tout lui est bon.

Il est tout de même stupéfiant de constater que ceux qui soutiennent les grèves, les mouvements des travailleurs en Pologne, les aspirations du socialisme autogestionnaire, sont en même temps les pires adversaires du mouvement ouvrier en France et tentent de freiner ou de combattre le gouvernement de la gauche ! (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

A la vérité, c'est une récupération éhontée de la lutte et des souffrances des travailleurs de Pologne mises au service de manœuvres tactiques. Il y a des gens que l'union des forces de gauche dérange ; il y en a d'autres qui se sont fixés pour objectif de défaire cette union parce qu'ils y voient le moyen de la revanche. En démocratie, cela se conçoit et nous conduit à la vigilance. Mais il est indigne qu'ils se servent ainsi de la Pologne comme instrument pour parvenir à leurs fins.

Ces manœuvres sont sans avenir, la cohésion gouvernementale est solide au-delà des divergences que peuvent avoir entre elles les différentes formations politiques.

Les travailleurs et le peuple de Pologne nous donnent une leçon d'espoir : construire une société différente et libre. Si cet espoir décline ou se meurt à Varsovie, nous ne vous laisserons pas le briser en France.

Plusieurs députés socialistes. Très bien !

M. Georges Sarre. C'est pourquoi nous devons poursuivre le redressement du pays.

Nous devons d'abord poursuivre le redressement économique. Cet effort, nous le menons ensemble. Nous vivons un grand mouvement, celui que les Français ont appelé de leurs vœux, celui qu'ils ont souhaité. L'ampleur de ce mouvement, ses premiers succès déconcertent les membres de l'opposition. Ils avaient tellement l'habitude de l'intangibilité des choses et du monde qu'ils ne peuvent admettre les résultats du changement. Leur univers intellectuel s'en trouve bouleversé.

Pourtant, notre pays construit jour après jour ce projet, avec détermination, conscience et un esprit serein, au-delà des incompréhensions de certains et des oppositions conservatrices.

En réalité, messieurs de l'opposition, vous avez commis une erreur politique et une faute morale. Vous n'avez fixé qu'un seul horizon au travail et à la vie quotidienne des Français : un individualisme forcené, un repli sur soi étriqué et passif. Vous n'avez pas hésité à disloquer ce qui restait d'esprit communautaire dans la société française, pourvu que la recherche éfrénée du profit par quelques-uns demeure possible. Vous vouliez forger un individu de masse, solitaire et passif, sans dessein et sans but.

Nous proposons, au contraire, aux Françaises et aux Français un nouveau contrat : être les acteurs du changement, retrouver le lien profond qui relie leur travail, leur vie de chaque jour à une grande perspective qui les dépasse mais qui les réunit.

M. Jean-Paul Planchou. Nous les rendons responsables !

M. Georges Sarre. A la vie en miettes, nous opposerons le citoyen réunifié. A l'homme parcellisé, à la ville éclatée, nous opposerons l'unité et la cohérence d'un projet qui fait d'abord appel à la responsabilité des hommes.

M. Pascal Clément. Et au lyrisme !

M. Georges Sarre. N'en doutez pas, c'est parce que les Français ont saisi sa dimension culturelle que le projet des socialistes est devenu le leur.

L'œuvre qui est entreprise au sein de la société française, c'est le changement profond qui commence à s'épanouir, et contre lequel les petites manœuvres dérisoires ont un parfum bien désuet. Voilà pourquoi, mesdames, messieurs, je vous demande, au nom du groupe socialiste, de rejeter la motion de censure. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Clément.

M. Pascal Clément. Bien que le Premier ministre ait quitté l'hémicycle...

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Je suis délégué auprès de lui et je le représente.

M. Pascal Clément. Je feindrai donc de m'adresser directement à lui.

Il y a quelques jours, vous avez refusé la pause, monsieur le Premier ministre, que l'un de vos ministres vous recommandait de faire.

Pourtant, il est indispensable de s'arrêter de temps en temps pour faire le point au cours d'une marche difficile, à plus forte raison quand il s'agit d'une marche forcée.

Au lieu de la pause, vous avez préféré recommander de poursuivre « à bonne allure » les réformes que vous appelez « changement ». Cette attitude est pour le moins curieuse alors qu'après six mois de politique socialiste l'opinion publique s'inquiète des conséquences de votre action.

Il y a quelques mois, elle était, il est vrai, largement optimiste.

M. Jean-Paul Planchou. C'est vous qui étiez trop optimistes !

M. Pascal Clément. Aujourd'hui, elle pense que les choses vont aller plus mal. Et vous, prenant votre inspiration chez Voltaire, vous avez choisi votre maître, Pangloss. Candidé Premier ministre, quelle gloire posthume pour son auteur !

Vous ne manquez pourtant pas d'indications pour vous apercevoir que la réalité ne s'en laisse pas conter par des discours, même s'ils sont placés sous le patronage de la méthode Coué. M. le Premier ministre tout à l'heure en a fait la démonstration : tout est bien dans le meilleur des mondes possibles.

Il y a quelque temps, le journal *Le Monde* titrait : « M. Mauroy s'interroge sur l'efficacité de sa stratégie ».

M. Jean-Claude Gaudin. Il avait bien raison !

M. Pascal Clément. Quelle manière élégante de dire que, même pour des observateurs bienveillants, les premiers résultats n'étaient pas à la mesure de l'ambition affichée !

Monsieur le Premier ministre, vous avez d'ailleurs pu juger sur le terrain, à l'occasion de vos « calvacades » provinciales, qu'il manquait encore un élément psychologique décisif à la réussite de toute politique : la confiance en l'avenir, la certitude de la stabilité.

Aujourd'hui, ce débat de censure fournit l'occasion de faire le point sur une politique qui n'est pas adaptée aux problèmes de la France.

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Pascal Clément. Dogmatisme, facilité, contradictions sont les trois mots qui permettent le mieux d'en cerner les caractères.

S'agissant du dogmatisme, passé le temps des lamentations sur le thème du bilan catastrophique de la gestion précédente, vous êtes parti à la recherche du « socialisme introuvable » : un socialisme à mi-chemin entre celui des pays de l'Est, que vous refusez à juste titre, et celui de la social-démocratie que vous jugez insuffisant ; un « socialisme à la française » que M. Mitterrand a placé sous le sceau d'une ambition élevée puisque, selon ses propres termes, il s'agit d'inventer une nouvelle civilisation.

M. Jean-Paul Planchou. Cela vous étonne !

M. Jean-Claude Gaudin. Une civilisation pastorale !

M. Pascal Clément. Mais pour inventer un socialisme nouveau, il faut, reconnaissez-le avec moi, des solutions nouvelles. Il ne suffit pas d'en appeler aux vieilles recettes d'un socialisme éculé. Malgré vos efforts laborieux pour présenter les nationalisations comme une solution novatrice, c'est bien à cette catégorie de vieilles recettes dépassées qu'appartient le projet de loi que vous avez fait voter par le Parlement au cours de cette session.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Pascal Clément. Dans un pays qui vient de s'enfoncer à nouveau dans le socialisme profond, c'est-à-dire le socialisme totalitaire, une voix s'est élevée il y a quelques mois pour préconiser la dénationalisation comme moyen de résoudre les difficultés économiques.

M. Jean-Paul Planchou. Vous n'avez rien compris !

M. Pascal Clément. Cette voix était celle du syndicat Solidarité.

Monsieur Sarre, vous avez voulu faire penser qu'il s'agissait pour l'opposition de soutenir le grand capital. Je m'aperçois que nous avons la chance de compter parmi nous des personnes autorisées pour juger du résultat économique des recettes que vous nous proposez.

Cette voix, vous l'avez pourtant entendue comme nous, mais vous vous croyez à l'abri du déclin auquel a toujours conduit un système économique centralisé.

M. Freddy Deschaux-Beaume. La France, elle, n'a pas entendu votre voix !

M. Pascal Clément. « Les nationalisations correspondent à l'une des formes du génie français. » Vous vous souvenez certainement de cette citation extraordinaire, monsieur le Premier ministre, puisqu'elle est de vous. C'est peu flatteur pour le génie français et, surtout, c'est faux.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ce n'est pas flatteur pour le général de Gaulle !

M. Pascal Clément. Lui ne prétendait pas que les nationalisations correspondent à une forme du génie français.

En réalité, les nationalisations sont un sacrifice consenti sur l'autel d'une idéologie qui ne convient absolument pas au génie français.

Le 3 décembre dernier, notre collègue M. Guy Bêche, expliquant le vote du groupe socialiste, a reconnu que les nationalisations étaient inspirées par l'idéologie.

M. Jean-Paul Planchou. Quand vous parlez de « nationalisation-goulag », n'est-ce pas de l'idéologie ?

M. Pascal Clément. Allez-vous me laisser parler, monsieur Planchou ?

M. le président. Monsieur Planchou, je vous demande de laisser poursuivre M. Clément.

M. Pascal Clément. M. Planchou ne se contente plus de fouiller dans les serviettes de ses collègues, il nous empêche de parler.

Je veux pourtant citer les propos d'un de ses amis, M. Bêche disait : « On nous a souvent accusés de nationaliser par souci idéologique. Eh oui, c'est vrai ! Nous sommes des gens qui se réfèrent à une idéologie et dont l'action politique s'appuie constamment sur cette idéologie. »

Au moins, cela a-t-il le mérite d'être clair et franc.

M. Charles Millon. Très bien !

M. Pascal Clément. Il reste maintenant à savoir si les contribuables seront d'accord pour payer 1 200 francs par an pendant quinze ans pour financer un acte purement idéologique.

Il reste surtout à savoir comment vous réussirez à éviter les dangers qui peuvent malheureusement résulter de l'accroissement considérable des pouvoirs économiques de l'Etat : le danger du repliement sur l'hexagone, à l'abri des commandes publiques ; le danger qui consiste à créer des employés et non des emplois, c'est-à-dire à croire que chaque entreprise publique aura fait son devoir lorsqu'elle aura augmenté ses effectifs alors que, dans certains cas, elle ne contribuera à créer des emplois dans l'économie nationale qu'en supprimant chez elle ; le danger aussi qui consiste à faire des banques une véritable sécurité sociale des entreprises, où quiconque pourrait emprunter, sous prétexte de créer des emplois, un argent qu'il ne pourrait jamais rembourser.

C'est seulement si vous évitez ces dangers que les nationalisations ne seront pas une réforme nuisible. Pour le progrès économique, en tout cas, elles auront été simplement une réforme inutile.

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Pascal Clément. Par rapport aux espoirs que vous avez placés dans cette réforme, on sera très loin du compte.

La facilité est le deuxième trait dominant de votre politique économique, non pas la facilité qui consiste à en coordonner les différentes composantes — ou les différentes contradictions — ni celle qui consiste à faire valoir le bien-fondé de votre politique, car, en ce domaine, les contre-performances sont nombreuses, mais la facilité avec laquelle vous tirez des chèques en blanc sur un avenir dont vous ne vous donnez pas les moyens de maîtriser.

En juillet, un collectif budgétaire ; en septembre, un deuxième collectif budgétaire ; vous avez engagé une politique de déficit massif des finances publiques. En octobre, le budget vient compléter cette religion du déficit au service du mythe de la relance. Vous nous avez rassurés en invoquant le faible taux

de notre déficit budgétaire par rapport aux pays comparables. Mais était-il raisonnable d'introduire dans nos structures un facteur supplémentaire de déséquilibre, alors que, jusqu'à présent, nous en étions préservés ? Et surtout, vous avez justifié la fuite en avant budgétaire par des effets positifs sur la consommation et l'investissement qui devait nécessairement en découler.

Malheureusement, la reprise n'est guère au rendez-vous. Et c'est M. Fabius qui reconnaissait lui-même que, si cette reprise est due principalement à l'augmentation de la consommation des ménages et à l'exportation, pour les investissements il n'en allait pas de même !

Un frémissement de la consommation, voilà à quoi se réduit la reprise qui devait, dès l'automne, largement contribuer à régler les problèmes.

Mais le déficit budgétaire, quant à lui, sera bel et bien au rendez-vous et — je le crains — ne se réduira pas à un seul frémissement. Il augmente d'ailleurs en ce moment chaque semaine. Après le deuxième collectif, nous avons le troisième collectif, et puis enfin le quatrième collectif et ces deux derniers collectifs ont augmenté l'ardoise de près de 20 milliards de francs. Et il ne s'agit que du déficit de 1981 !

Ce déficit ne sera pas toujours un déficit sans pleurs ! Lorsqu'il arrivera en bout de chaîne, c'est-à-dire au niveau de la feuille du contribuable, le temps de la facilité sera révolu !

Pour certaines des mesures sociales prises en juin et en juillet, c'est la même méthode qui a guidé votre action.

Vous avez commencé par dépenser avant de vous préoccuper de financer ! Mais là, le résultat ne s'est pas fait attendre : vous avez été obligés de mettre en place, d'urgence, un plan de financement de la sécurité sociale, en attendant une réforme miracle annoncée pour le printemps.

A cette occasion, vous avez rétabli le 1 p. 100 supplémentaire que vous aviez tellement critiqué quand M. Barrot l'avait lui-même mis en place...

M. Jean-Claude Gaudin. C'est vrai !

M. Freddy Deschaux-Beaume. Vous nous reprochez alors de l'avoir initié !

M. Pascal Clément. ... ce qui — la C.G.T., cette fois, je dois le reconnaître, ayant été solidaire avec les autres syndicats — a été dénoncé comme « une faute politique ».

Enfin, tout récemment, n'est-ce pas encore cette même solution de facilité que vous avez utilisée pour les ordonnances portant mesures d'ordre social ?

Facilité d'abord, monsieur le ministre chargé des relations avec le Parlement, au niveau de la procédure, car le Gouvernement a mis l'Assemblée nationale et le Sénat sur la touche. Probablement pensiez-vous que cette présence vous gênerait.

Facilité surtout au niveau du contenu des ordonnances (tel que vous nous l'aviez précisé. Vous avez engagé la distribution d'un progrès social qui n'est gagé sur aucune perspective crédible de progrès économique. C'est bien là ce qui frappe toujours dans votre politique : le social d'abord, l'économique, tel l'intendance, est prié de suivre. Malheureusement, il ne suivra pas longtemps !

De plus, vous avez pris des mesures techniques qui, de préférence, sont irréversibles, car elles sont plus symboliques, qu'il s'agisse de la retraite anticipée, d'horaires de travail réduits. Et vous espérez que vous aurez, à partir de ce progrès social, jeté les bases d'une économie nouvelle.

Or, que voit-on ? Hausse des charges salariales, sociales et fiscales des entreprises ; hausses des prix de revient ; baisse de la compétitivité ; baisse de la production et de la croissance ; accroissement du chômage. Telle risque bien d'être cette spirale dangereuse vers laquelle conduira votre politique sociale de facilité et dont elle sera le prix.

Comment, dans ces conditions, aborderez-vous votre grand projet de reconquête du marché intérieur ? Est-ce vraiment par l'amélioration de la compétitivité des produits français, la seule méthode économiquement saine, que vous comptez y parvenir ? Ou bien est-ce par l'intermédiaire de nouvelles frontières que vous dresseriez, solution qui, certes, a toute la faveur de vos alliés communistes ?

En réalité, on peut le craindre — même si vous ne le souhaitez pas, vos déclarations actuelles le prouvent en tout cas — vous allez être conduits à cette seconde solution, parce que vous aurez gravement affaibli, par une politique de facilité à courte vue, les chances des entreprises françaises.

Au souci de facilité qui inspire vos décisions financières et sociales, s'ajoute de surcroît celui qui motive le recours au

double langage. Ce dernier alimente la liste assez impressionnante des contradictions et des incohérences qui jalonnent le développement de votre action.

Ces contradictions ne sont d'ailleurs pas toutes inspirées par le double langage. Certaines sont simplement le résultat d'initiatives intempêtes de tel ou tel membre du Gouvernement — qui se fait fort heureusement rappeler à l'ordre — par exemple sur le vote des immigrés, la célébration du 19 mars, sujets qui sont à classer, je le suppose, dans cette catégorie.

Mais vous avez aussi d'autres projets : par exemple, celui d'instituer le 8 mars comme jour férié pour les femmes. Sans doute, d'ailleurs, figurera-t-il bientôt lui aussi, comme il le mérite, dans la catégorie des projets qui seront repoussés au plus haut niveau.

Mais au-delà de ce qui relève d'une insuffisance dans la coordination gouvernementale, il y a des contradictions plus graves : celles qui affectent des options fondamentales de votre action économique.

Contradiction entre une politique budgétaire expansionniste et une politique monétaire restrictive. Vous accélérez et vous freinez en même temps.

Contradiction entre une volonté de relance de la consommation et la majoration des cotisations sociales ainsi que d'un certain nombre d'impôts indirects.

Contradiction entre une volonté de relance de l'investissement et l'assujettissement de l'outil de travail à l'impôt sur le patrimoine.

Contradiction, enfin, entre la volonté affichée de porter la croissance économique à 3 p. 100 et l'alourdissement des charges fiscales et sociales des entreprises.

Avec toutes ces contradictions, comment pourriez-vous éviter de tenir un double langage à un nombre croissant de catégories sociales ?

Double langage, d'abord, au niveau des patrons. C'est tantôt la menace de la radicalisation et tantôt l'apologie de l'esprit d'entreprise. Tantôt l'affirmation de l'autorité du chef d'entreprise, tantôt l'annonce de mesures qui vont y porter atteinte. Comment pouvez-vous croire que la réforme des droits des travailleurs ne va pas être utilisée par l'un des grands syndicats français — qu'il est inutile de nommer — comme un moyen de saper les fondements d'initiative et de responsabilité privées que vous déclarez vouloir maintenir ?

« Jamais un gouvernement n'a autant fait pour que les entreprises embauchent et investissent » : voilà ce qu'a déclaré récemment M. le Premier ministre. C'était quelques jours après avoir augmenté les cotisations sociales des entreprises et avoir fait voter par cette assemblée une cascade de majorations d'impôts ou d'impôts nouveaux.

Double langage aussi au niveau des agriculteurs. Et là, je déplore que M. le Premier ministre ne soit plus ici, car il me semble qu'il n'a vraiment rien compris aux problèmes de l'agriculture française. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Clément, m'autorisez-vous à vous interrompre ?

M. Pascal Clément. Je vous en prie.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je vous remercie, monsieur Clément.

A cette tribune, on peut dire beaucoup de choses, mais il ne faudrait quand même pas aller jusqu'à affirmer, comme vous le faites, monsieur Clément, que M. le Premier ministre ne comprend pas les problèmes de notre pays. C'est aller un peu loin, surtout en l'absence de M. Mauroy. Je ne doute pas que vos paroles ont dépassé votre pensée, et que vous accepterez d'amender vos propos. En attaquant ainsi M. le Premier ministre et à faire dans l'excès, vous enlevez de la force à certains de vos arguments, qui ne manquent pas d'intérêt et qui sont de nature à convaincre, non pas le Gouvernement, mais vos amis.

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre, j'ai écouté tout à l'heure le Premier ministre avec attention...

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Non, vous l'avez mal écouté !

M. Pascal Clément. ... et je déplore qu'il ne soit plus là pour me répondre.

Très honnêtement, quand je l'ai entendu nous parler des problèmes agricoles, j'ai senti qu'il avait besoin de parfaire sa

connaissance des problèmes qui se posent à l'agriculture. Et j'aimerais très rapidement vous le montrer.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Clément, avez-vous déjà labouré ? Moi, si !

M. Pascal Clément. Moi, je sais traire les vaches !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Parce que j'ai labouré, cela ne signifie pas que je connais à fond l'agriculture !

M. Pascal Clément. Mais revenons au sujet. Il est une promesse qui est intéressante : « Je veillerai à ce que tout agriculteur soit dans la possibilité de trouver une aide qui vienne compenser la perte de revenu subie au cours des six derniers mois. » C'est ce que déclarait le 6 décembre dernier le chef de l'Etat.

Or que constate-t-on ? Comme l'a démontré la discussion de ce matin, l'aide est très insuffisante et ne bénéficiera pas à l'agriculture compétitive. C'est une aide sociale, ce n'est pas une aide économique.

M. Didier Chouat. Il y a les deux !

M. Pascal Clément. Quels sont les faits ? En 1980, la baisse du revenu agricole était de 6,3 p. 100, soit de 4,8 milliards de francs. Or l'équivalent de cette somme, j'ai l'impression que vous ne le savez pas, messieurs, a été attribué à titre d'aide.

Le Gouvernement actuel, si prompt à rappeler la lourdeur de l'héritage, comptabilise aujourd'hui les aides compensatrices de l'année dernière pour calculer le revenu des agriculteurs. C'est pour le moins honteux ! Que penser d'un héritier qui fait le tri entre le passif qu'il rejette et l'actif qu'il conserve !

M. Didier Chouat. Surtout s'il n'a pas hérité de grand-chose !

M. Pascal Clément. En 1981, la perte de revenu a presque doublé par rapport à l'année dernière. Face à cette situation, au lieu d'attribuer les neuf milliards de francs qui auraient compensé cette perte de revenu, le Gouvernement s'est donné le gant d'attribuer 5,5 milliards de francs dont, vous le savez, plus de la moitié provenait du Crédit agricole, que vous avez fiscalisé complètement. Et je pose la question : que faites-vous du mutualisme ? Et si vous voulez aller dans cette direction, allez-vous demain fiscaliser les coopératives ?

Deux observations s'imposent concernant cette aide. La moitié de l'enveloppe est d'abord utilisée pour compenser la chute du revenu, l'autre moitié vient abonder le budget de l'Etat. C'est-à-dire que, dès la préparation du budget vous avez préparé la conférence agricole en sous-estimant et en sous-évaluant le budget de l'agriculture.

M. Didier Chouat. Comment faisait M. Méhaignerie ?

M. Pascal Clément. C'est une première malhonnêteté.

La répartition de l'enveloppe — c'est le deuxième point — est insuffisante pour les plus défavorisés et inexistante pour les agriculteurs dont le chiffre d'affaires atteint 250 000 francs. Il y a là un problème qui visiblement vous échappe. Si vous voulez faire du social — et je suis autant que vous désireux d'en faire — je vous dis très honnêtement que vous ne donnez pas assez pour ceux qui, précisément, ne disposent même pas du S. M. I. C. dans l'agriculture.

En revanche, vouloir mettre de côté toutes les exploitations agricoles qui font 250 000 francs de chiffre d'affaires, c'est une autre malhonnêteté intellectuelle. C'est donner à penser que leur revenu est pratiquement identique à leur chiffre d'affaires. Or soyons clairs : 250 000 francs de chiffres d'affaires, cela ne fait même pas, en revenu, deux fois le S. M. I. C. Ainsi, pour un élevage porcin de mille places, et une production de deux mille porcs par an, le chiffre d'affaires atteint 2 millions de francs mais le revenu qui tombe dans la poche de l'agriculteur est à peine égal à deux fois le S. M. I. C.

J'entendais tout à l'heure M. le Premier ministre annoncer que les fonctionnaires auraient la chance de ne travailler bientôt que trente-neuf heures.

Il avait précisé, il y a quelques semaines, que leur revenu serait garanti jusqu'à 112 000 francs par an. Y aurait-il donc deux sortes de Français : les fonctionnaires, dont on garantit le revenu jusqu'à 112 000 francs par an, et les agriculteurs, dont on ne veut même pas garantir le revenu quand ils ne gagnent même pas deux fois le S. M. I. C. ? (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

M. Didier Chouat. C'est de la démagogie !

M. Jean-Paul Planchou. C'est de la provocation !

M. Pascal Clément. C'est pourquoi, monsieur le ministre, j'ai eu un mot un peu fort tout à l'heure. J'ai l'impression que le Gouvernement ne comprend rien aux problèmes de l'agriculture. Car les conséquences de cette politique c'est que l'agriculteur dynamique, celui qui fait du hors-sol, celui qui investit, bref celui qui réalise 250 000 francs de chiffre d'affaires, ne peut plus bénéficier des aides de l'Etat. Et pour celui qui, malheureusement, n'a pas de structures viables, parce qu'on a voulu trop longtemps des surfaces minimales d'installation qui ne soient pas supérieures à 14 ou 18 hectares, et tout le monde sait que l'on ne peut pas vivre sur ces surfaces là...

M. Emmanuel Aubert. C'est tout à fait exact.

M. Pascal Clément. ... votre aide est dérisoire. En fait, vous ne donnez que 3 000 francs à des gens qui ne gagnent finalement que 12 000 à 14 000 francs par an, ce qui pose en effet un problème social. Non seulement vous ne le réglez pas, mais en plus vous pénalisez l'agriculture dynamique de ce pays. N'est-ce pas favoriser la prolétarianisation de l'agriculture ? Mais après tout, c'est un peu ce que vous voulez. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.)

M. Georges Hage. Vous n'avez pas de mémoire !

M. Pascal Clément. Vous ne connaissez que deux termes : les prolétaires d'un côté, les bourgeois de l'autre. Mais l'agriculteur, vous ne savez pas où le situer car il n'est justement ni l'un ni l'autre.

M. Jean-Paul Planchou. Que faites-vous des gros agriculteurs ?

M. Pascal Clément. Vous vous proposez donc de le ramener au niveau d'un prolétaire, d'un homme qui n'aura même pas le minimum de revenus pour nourrir ses enfants puisque telle est la définition du prolétaire.

Je m'en inquiète pour l'agriculture, et je déplore que vous n'avez pas compris l'importance que représente cette activité dans l'économie nationale. A ne vouloir considérer l'agriculture qu'au niveau social, vous allez en fait tuer dans l'œuf la grande espérance que nous avions mise, depuis des années, dans ce secteur et qui était en passe de compenser les pertes de notre balance commerciale.

Voilà, monsieur le ministre, ce que je voulais dire sur le problème de l'agriculture.

Mais votre double langage ne s'arrête malheureusement pas aux agriculteurs. Il continue au niveau des contribuables. Vous annoncez la suppression de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle. Mais vous oubliez de dire que ces taxes seront remplacées par d'autres. Vous faites comme si, du jour au lendemain, on allait les supprimer sans contrepartie. Cela relève, là encore, de la malhonnêteté intellectuelle car tout le monde sait que ces impôts seront remplacés par d'autres.

En vérité, vos projets fiscaux vont encore ajouter une nouvelle rubrique à la liste déjà longue des Français trompés par votre politique : les écologistes, les P.M.E., les commerçants, les professions libérales, les agriculteurs, et maintenant les contribuables.

Vous avez tellement fait de promesses à toutes ces catégories sociales que vous en êtes maintenant prisonniers, et au lieu de changer d'attitude, vous continuez de parler comme si vous étiez encore dans l'opposition et vous entretenez l'illusion que tout est possible pour tout le monde.

Mais les premiers éléments de votre bilan sont déjà autant de signes inquiétants. L'opinion publique ne s'y trompe pas. Vous non plus, d'ailleurs, qui cherchez maintenant à gagner du temps en repoussant l'horizon des jours meilleurs. Vous ne pouvez plus guère compter sur la relance, votre solution miracle il y a quelques mois. Vous ne croyez plus guère dans votre objectif de croissance à 3 p. 100 et quant au Plan dont vous parliez lorsque vous étiez dans l'opposition, il se traite maintenant, il n'est pas chiffré, à part ce chiffre-là précisément, et visiblement vous n'y croyez pas non plus.

Alors, vous faites reposer le salut sur vos « réformes de structure » dont à notre avis, il faut craindre beaucoup plus de mal que de bien. Vous espérez qu'elles régleront vos problèmes.

M. Mitterrand affirme du reste à ce sujet que : « C'est seulement lorsque nous aurons réalisé nos réformes de structures que nous serons pleinement responsables ».

Eh bien, je prends date avec vous, monsieur le ministre : très vite, ces réformes de structures auront des conséquences dont vous serez effectivement responsables.

Mais il ne suffira pas de repousser l'échéance pour obtenir les résultats que vous avez promis. Bien au contraire, plus le

temps passera et moins vous bénéficiez de l'acquis positif de la politique d'assainissement économique qui a été menée au cours des dernières années.

Plus le temps passera et plus se développeront les effets négatifs de votre action. Les résultats conjoncturels actuels sont le produit de vos premières décisions de l'été, notamment du collectif budgétaire de juillet. Nous avons, quoi qu'en dise M. le Premier ministre, une augmentation du chômage, même en considérant les variations saisonnières, une augmentation de l'inflation, du déficit commercial et du déficit des comptes publics.

Nous verrons si, à l'automne prochain, nous n'approchons pas des deux millions et demi de chômeurs.

Le budget de 1982 reprend, à une échelle beaucoup plus importante, les options qui ont conduit à cette détérioration. Comment pourrez-vous donc éviter une nouvelle et plus grave détérioration de la situation économique ?

Vous bénéficiez pourtant en ce moment d'un environnement international extraordinaire : le prix du pétrole — cela ne s'est pas vu depuis 1973 — a tendance à baisser.

Au lieu de profiter de ce tassement du prix du pétrole, que fait le ministre chargé du budget ? Il augmente la taxe à l'importation sur les produits pétroliers, afin de ne pas en faire bénéficier les Français, qu'il prétend aider.

M. Freddy Deschaux-Beaume. Et vous, l'avez-vous fait ?

M. Pascal Clément. Certainement !

M. Didier Chouat. Et la « cagnotte » de M. Barre !

M. Pascal Clément. Je rappellerai que la taxe à l'importation sur les produits pétroliers a été plafonnée en 1978 et n'a jamais augmenté depuis lors.

Il a fallu l'arrivée de la gauche au pouvoir pour que les taxes sur l'essence soient relancées par ceux-là mêmes qui affirmaient que l'augmentation de l'essence pénalisait les plus pauvres, ce qui n'est pas faux, malheureusement. (Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française.)

Pour permettre la relance, pour rétablir la confiance et profiter de cette baisse du prix des matières premières, il aurait fallu que le Premier ministre fût M. Antoine Pinay, lui aussi élu de la Loire !

M. Jean-Claude Gaudin. Il n'est pas socialiste !

M. Jean-Paul Planchou. Qui avez-vous dit ?

M. Pascal Clément. Pour conquérir la confiance, vous avez choisi la plus mauvaise voie qui se puisse prendre : alors que vous disposiez de la majorité absolue dans cette assemblée, vous avez tenu à conclure une alliance de gouvernement avec un parti dont les événements internationaux récents viennent encore de démontrer qu'il n'a pas, sur les problèmes fondamentaux de la vie nationale et internationale, la même vision que vous.

M. Louis Odru. Que vous !

M. Didier Chouat. Cela vous arrange ! Vous ne digérez pas votre échec !

M. Pascal Clément. C'est précisément la confiance qui va vous manquer dans vos relations avec les pays qui nous entourent !

Les contradictions, les incohérences que nous relevons dans votre politique intérieure, nous les retrouvons dans votre politique étrangère et déjà, malheureusement, nous en voyons les fruits.

Vous avez hérité d'une France forte et qui tenait sa place sur la scène internationale.

M. Jean-Paul Planchou. Non ! Dépendante, asservie ! Nous la libérons !

M. Pascal Clément. Cet héritage, vous ne l'avez pas renié et vous avez même tenté d'accréditer l'idée que vous feriez la même politique que vos prédécesseurs, mais en mieux.

Or à quoi assistons-nous depuis six mois ? A un réel abaissement du rôle international de notre pays...

M. Didier Chouat. C'est invraisemblable !

M. Pascal Clément. ...qui a cessé d'être ce qu'il était : un pivot du dialogue international. Déjà, nous avons pu noter qu'en ce qui concerne les rapports Est-Ouest, ce n'est plus à Paris mais à Bonn que se déroulent les rencontres internationales.

M. Didier Chouat. C'était à Varsovie sous Giscard !

M. Pascal Clément. A l'abaissement du rôle de la France vient s'ajouter le discrédit qu'elle encourt, de la part de la commu-

nauté internationale, du fait d'initiatives incohérentes, brouillonnes et verbeuses qui, de surcroît, conduisent à des impasses.

Dans les rapports Nord-Sud, malgré des discours lyriques, je le reconnais, aucune proposition concrète n'est venue relancer le patient effort qu'avait entrepris la France pour rapprocher les points de vue.

M. Didier Chouat. C'est mieux que les chasses en Centrafrique !

M. Pascal Clément. Les sommets à grand spectacle ne constitueront jamais, à eux seuls, une politique d'aide au développement.

M. Michel Carlelet. Nous n'en organisons jamais autant que vous !

M. Pascal Clément. Quant à votre politique au Moyen-Orient, votre prétendu « langage unique » semble n'avoir été compris ni par Israël, ni par les pays arabes.

Mais il y a plus grave : je veux parler des récents événements de Pologne.

Alexandre Sanguinetti disait de la Pologne que « c'est un pays qui n'a pas de géographie, mais qui a une histoire ».

Aujourd'hui, cette histoire connaît à nouveau le drame. Un drame qui en appelle à la conscience des peuples libres et qui peut gravement affecter les bases de l'équilibre international.

Dans ce drame, le rôle de la France ne saurait être de jeter de l'huile sur le feu. Mais elle ne doit pas non plus détourner la tête.

Or, qu'a fait M. Cheysson dimanche matin, sinon détourner la tête, sous prétexte qu'il s'agirait d'une « affaire intérieure polonaise » ?

M. Jean-Claude Gaudin. Qu'il démissionne !

M. Pascal Clément. Ce qui se passe en Pologne est tout aussi grave, sinon plus, que les récents événements du Salvador. Le Chef de l'Etat et la diplomatie socialiste avaient su alors prendre des initiatives et parler haut. Il n'y avait pas, alors, ingérence !

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Pascal Clément. Aujourd'hui, on écrase la liberté à nos frontières et il ne faut rien dire, parce que cela serait, pour le coup, une ingérence.

Pourtant, comme le disait M. Edmond Maire, « lorsque la liberté d'un pays est en cause, il ne s'agit plus d'une affaire intérieure ».

« Parler le même langage à tout le monde », c'est ce qu'affirmait vouloir faire le Président de la République, à la télévision, la semaine dernière.

C'est précisément ce que tous les Français attendent aujourd'hui pour soutenir le peuple polonais dans son combat. Mais la voix de la France est timide, mielleuse, presque honteuse, et celle des défenseurs patentés des droits de l'homme n'est guère plus forte.

Où sont donc passées les belles âmes et les bonnes consciences qui signent toujours à s'en donner mal au poignet les pétitions en faveur des droits de l'homme ?

M. François Loncle. Où étiez-vous passés, sous l'ancien septennat ?

M. Pascal Clément. Où sont passés les professionnels des manifestations contre la dictature ?

On comprend, certes, votre embarras vis-à-vis du P.C. et des quatre ministres communistes du Gouvernement.

Vous voilà confrontés à votre première crise internationale grave. Et au moment d'affirmer clairement ses convictions en faveur des droits de l'homme, le Premier ministre va consulter M. Fiterman !

Que se passera-t-il si la tension augmente ?

M. Didier Chouat. C'est du roman !

M. Pascal Clément. Vous allez voir si c'est du roman !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Clément ?

M. Pascal Clément. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Tout à l'heure, le Premier ministre a répondu de façon très claire sur ce sujet. Il est donc malhonnête — je pèse mes mots — d'affirmer qu'il y aurait la moindre faille au sein du Gouver-

nement. Le Gouvernement est composé de ministres qui ont des rapports entre eux et s'entretiennent des différents problèmes.

Vous savez parfaitement comment cela s'est passé en l'occurrence ; et même si le Premier ministre avait désiré s'entretenir auparavant avec M. Fiterman, comme avec d'autres ministres, il aurait été parfaitement normal qu'il le fit. Ce n'est pas un argument !

Ce qui vous gêne, monsieur Clément, c'est la solidarité gouvernementale, c'est qu'il n'y ait pas de faille dans le Gouvernement de la France !

M. Emmanuel Aubert. En effet !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. En définitive, vous vous moquez bien des Polonais ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

Vous ne cherchez qu'à faire une opération de politique intérieure !

M. Pascal Clément. C'est scandaleux !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous auriez pu apporter en d'autres occasions, quand il le fallait, un appui à la Pologne, mais vous ne l'avez pas fait.

M. Jean-Paul Planchou. Exact !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je vous en prie, monsieur Clément ! Cessez d'utiliser cet argument et de nous reprocher une position frileuse et mielleuse !

M. Emmanuel Aubert. C'est pourtant vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. Tout à fait !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. C'est aux gouvernements que vous avez soutenus pendant des années qu'il faut appliquer ces qualificatifs !

M. Emmanuel Aubert. Puisque vous changez tout ! Puisque nous sommes au paradis !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous savez fort bien que la voix de la France est aujourd'hui respectée dans le monde entier par tous les pays en voie de développement et par les peuples qui ont compris que la France avait repris sa grande mission. (*Mouvements divers.*) Riez, riez si vous voulez ! Mais il est lamentable que vous utilisiez la Pologne à des fins partisans et de politique intérieure ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.*)

M. le président. Monsieur Clément, je vous invite maintenant à conclure, car vous avez dépassé le temps de parole qui vous était imparti.

M. Jean-Claude Gaudin. Mais notre collègue a été interrompu par M. le ministre !

M. Pascal Clément. Monsieur le ministre, vos propos ont certainement dépassé votre pensée.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Pas du tout !

M. Pascal Clément. Vous maintenez que l'opposition se moque de l'affaire polonaise ? (*Oui ! sur les bancs des socialistes.*)

L'opinion publique jugera !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je maintiens ce que j'ai dit...

M. Emmanuel Aubert. Vous n'avez pas la parole, monsieur le ministre.

M. Pascal Clément. Je ne vous permets pas de m'interrompre, monsieur le ministre.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Je maintiens que vous faites de l'affaire polonaise une opération de politique intérieure !

M. Pascal Clément. Vous avez dit exactement que l'opposition se moquait de l'affaire polonaise !

Je rappellerai donc les faits. Ce n'est pas sans preuve que j'ai affirmé que le Premier ministre avait consulté M. Fiterman.

M. Georges Sarre. Et alors ?

M. Didier Chauat. Il n'en a pas le droit ?

M. Pascal Clément. L'affaire polonaise s'est déclenchée le samedi soir. Le Premier ministre a réagi le dimanche soir. Pour expliquer ce retard, il a déclaré publiquement qu'il avait rencontré M. Fiterman.

Ce n'est pas ma faute si le Premier ministre de la France éprouve le besoin, pour justifier un délai de réaction, de déclarer qu'il a dû aller voir l'un des ministres d'Etat, communiste, de son gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. Didier Chauat. Mensonge !

M. Pascal Clément. C'est la pure vérité !

M. François Loncle. Absolument pas !

M. Pascal Clément. Malheureusement pour vous, la presse s'en est fait l'écho, précisément parce qu'il s'agissait d'une déclaration du Premier ministre.

M. le président. Monsieur Clément, je vous invite à conclure.

M. Pascal Clément. Je vous prierai donc, monsieur le ministre, de relire un peu les déclarations du Premier ministre. Je ne cherche pas querelle, je ne fais que citer ses propres paroles.

M. Jean-Paul Planchou. Ridicule !

M. Pascal Clément. Qu'arrivera-t-il si la tension s'aggrave, si les pays du pacte de Varsovie interviennent militairement ? S'agira-t-il encore d'une affaire intérieure ou retiendrez-vous la proposition que faisait, il y a plusieurs mois, M. Rocard, qui préconisait d'envoyer la flotte ?

Demanderez-vous à vos alliés communistes de tirer toutes les conséquences de leur soumission à Moscou ?

M. Daniel Le Meur et M. Louis Odru. C'est scandaleux !

M. Pascal Clément. Je conclus, monsieur le président.

M. Didier Chauat. Enfin !

M. Pascal Clément. Après Budapest, Prague et Kaboul : Varsovie ! Cela montre une fois de plus que le communisme n'a pas changé !

M. Jean-Claude Gaudin. Très bien !

M. Pascal Clément. Il est toujours hostile à la démocratie. Il n'y a pas de printemps pour le socialisme !

La crise polonaise donne aujourd'hui à l'inquiétude de l'opinion publique une dimension supplémentaire. Aux déceptions qui résultent des promesses non tenues, au mécontentement que produit une action économique inefficace s'ajoute la prise de conscience des dangers de votre alliance politique avec le parti communiste.

L'opinion publique sent confusément que la France est en train de gâcher sa force économique. Elle découvre que, dans la communauté internationale, la France a perdu sa voix. (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. François Loncle. Et Bokassa ?

M. Pascal Clément. C'est au nom de tous ceux qui ne se résignent pas à cet abaissement de la France que le groupe Union pour la démocratie française a déposé, avec le groupe du rassemblement pour la République, cette motion de censure. (*Applaudissements sur les bancs de l'Union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le groupe communiste a déposé plusieurs motions de censure sous les précédentes législatures. Celles-ci exprimaient à la fois la condamnation d'une politique de déclin national et le choix d'une politique différente, conforme à l'intérêt des travailleurs et de la nation.

La motion que vient de déposer l'opposition censurée, elle, sans proposer une nouvelle politique.

Depuis six mois que le changement est en œuvre, le Parlement a pu discuter au fond de la politique générale du pays, notamment lors des deux déclarations du Gouvernement, en juillet et en septembre, de même que lors de la discussion du projet de budget pour 1982 et, il y a moins d'une semaine, à l'occasion de l'examen du Plan intérimaire.

En réalité, l'opposition se comporte comme si elle était née à la politique en mai-juin 1981.

Que n'a-t-elle exprimé son souci de la situation économique et sociale du pays au temps où le gouvernement qu'elle soutenait envoyait à la casse des pans entiers de notre sidérurgie, de notre textile, fermait les puits de mines, bradait purement et simplement la machine-outil ! Combien d'hommes et de femmes, mesdames, messieurs de la majorité d'hier, avez-vous ainsi conduits au chômage ?

Quel langage leur teniez-vous alors ? Celui de la fatalité de la crise, celui des sacrifices — à sens unique bien sûr — pour mieux préserver les privilèges de votre caste. C'était l'époque, que vous regrettez, où la « société libérale avancée », si chère au C. N. P. F., veillait sur l'emploi avec l'efficacité que l'on sait, où l'on affichait le plus profond mépris pour les « porteurs de pancartes ».

Les résultats, nous les connaissons, et ils sont à porter au passif de votre gestion ruineuse. Depuis 1974, 900 000 emplois industriels ont disparu. Dans le même temps, le chômage a quintuplé et nous continuons à subir aujourd'hui les conséquences de la politique de déclin que vous avez délibérément organisée.

Les deux millions de chômeurs que compte aujourd'hui le pays sont bien votre fait !

Dans l'agriculture, le nombre des exploitations agricoles a diminué de 150 000 — la voilà, la prolétarianisation, monsieur Clément — et le revenu agricole n'a cessé de baisser.

En sept ans, les prix ont augmenté dans des proportions record, de plus de 100 p. 100, et le pouvoir d'achat des salariés s'est dégradé.

La dépendance de notre pays à l'égard de l'étranger s'est accrue, aggravant le déficit du commerce extérieur et supprimant de nombreux emplois.

Dans le même temps, les inégalités, les conditions de travail et de vie se sont aggravées pour la grande majorité de notre peuple. De grandes fonctions sociales comme la recherche, l'éducation ou la santé ont été sacrifiées ; les atteintes aux libertés se sont multipliées dans les entreprises.

Le bilan de votre gestion est indéfendable et ses effets néfastes se poursuivent aujourd'hui encore.

Vous voudriez sanctionner la politique nouvelle, mise en œuvre par le Gouvernement et conforme au choix des Français, au terme d'une période probatoire de six mois.

Votre volonté présente de contrecarrer et de dévoyer le changement est dans le droit fil de votre bienveillance passée pour une politique qui a, des années durant, tourné le dos aux intérêts des travailleurs et du pays tout entier.

La politique engagée depuis six mois par le Gouvernement et sa majorité prend en compte la situation catastrophique dans laquelle votre gestion avait laissé la France.

Le chômage, la casse industrielle ne sont pas que des chiffres : ils sont la conséquence de tout un processus de déclin que la nouvelle majorité s'emploie à inverser, en s'appuyant sur une logique fondamentalement différente.

Le Gouvernement a fait de la lutte pour l'emploi la priorité de son action. Pour leur part, les députés communistes soutiennent cette orientation politique afin d'éliminer de notre société ce véritable fléau social que constitue le chômage. Stopper la progression du chômage, le faire reculer et assurer de façon durable le plein emploi exigent que tout soit mis en œuvre pour assurer la relance de notre économie en s'appuyant sur l'accroissement de la consommation intérieure.

Cette logique nouvelle constitue bien une rupture avec la politique suivie jusqu'alors.

En juillet, lors de son intervention sur la politique générale du Gouvernement, André Lajoie avait rappelé que les périodes où les députés communistes ont participé à la majorité parlementaire ou au Gouvernement, qu'il s'agisse du Front populaire ou de la Libération, ont vu l'adoption de grandes lois sociales et des réalisations démocratiques durables.

Depuis six mois, le Gouvernement et sa majorité parlementaire ont engagé des réformes significatives.

Un travail législatif important a commencé, les travailleurs peuvent en constater les premiers effets.

La nationalisation de deux groupes sidérurgiques, de cinq sociétés industrielles de premier plan, de trente-six banques, de deux compagnies financières va permettre, avec la participation des travailleurs, d'assurer à la nation la maîtrise du développement économique dans des secteurs vitaux pour l'indépendance nationale.

Le projet de budget pour 1982 et le Plan de deux ans donnent aux pouvoirs publics les moyens de reconquérir le marché intérieur et d'amorcer la lutte contre les inégalités sociales par une certaine redistribution des richesses.

Nouvelle perspective : dans le premier trimestre de 1982, des textes vont abaisser l'âge du départ à la retraite, réduire la durée hebdomadaire de travail et généraliser la cinquième semaine de congés payés. Ils vont permettre de lutter contre le chômage et contre le travail intérimaire, de créer une véritable formation professionnelle pour les jeunes.

En matière de démocratisation et de libertés publiques, la réforme des collectivités locales va donner des pouvoirs réels aux assemblées élues au suffrage universel.

La loi anti-casseurs et la loi Sauvage sur les universités ont été abrogées. La Cour de sûreté de l'Etat a été supprimée. Le 8 mai est enfin devenu un jour de fête nationale chômé.

M. Didier Chouat. Très bien !

M. Georges Hage. L'opposition a pu participer à tous ces débats dans des conditions rigoureusement démocratiques.

Les Français ont pu constater que, tout au long de ces débats importants, la droite a pratiqué une obstruction systématique. Elle n'a présenté aucune proposition constructive, montrant bien par là que, si le suffrage universel ne l'avait pas sanctionnée, elle aurait poursuivi et aggravé la politique d'austérité et de chômage.

Au fond, elle ne peut accepter que les travailleurs conquièrent de nouveaux droits, ni que l'économie soit orientée vers la satisfaction de leurs besoins.

La droite voudrait faire oublier sa responsabilité dans la crise, son mépris de l'homme.

La pénibilité du travail, l'insécurité du quotidien, les privations matérielles sont pour elle le lot normal du travailleur. Que leurs conditions d'existence puissent être améliorées lui semble étrange et inconcevable.

M. Jean Proriol. Caricature !

M. Georges Hage. Les travailleurs, tous ceux qui ont eu à souffrir dans leur vie quotidienne des expériences de sa politique constatent qu'aujourd'hui, porte-parole fidèle du C. N. P. F., elle censure l'abaissement de l'âge de la retraite et la réduction du temps de travail, qu'elle censure la maîtrise du développement économique ainsi que l'extension de la démocratie et des libertés.

L'enjeu des réformes actuellement engagées par le Gouvernement et sa majorité est décisif pour l'avenir de notre pays et de son peuple. La finalité profonde de la politique nouvelle, c'est l'amélioration des conditions de travail et de vie, l'accès au bien-être, à la formation et à la culture du plus grand nombre, une société plus juste et plus humaine.

L'ambition des députés communistes, c'est que la France avance démocratiquement vers le socialisme, un socialisme démocratique autogestionnaire. Il s'agit d'aller de l'avant vers un nouveau type de développement et de démocratie pour la nation, de pousser la démocratie plus loin qu'elle n'est jamais allée.

Le plein emploi doit être la priorité des priorités. Cet objectif est réaliste et cohérent : satisfaire les besoins populaires, accroître le potentiel national, développer la coopération avec les autres peuples, cela exige la création de très nombreux emplois.

Il faut investir prioritairement en France, développer et moderniser toutes les branches économiques, toutes les régions, assurer l'expansion de l'agriculture, aller vers l'indépendance énergétique en mettant en valeur, de façon équilibrée et complémentaire, toutes les formes d'énergie.

La reprise de la croissance suppose que l'on combatte efficacement l'inflation, que l'on s'attaque aux gâchis capitalistes, que l'on instaure la vérité des prix et des coûts de production et que l'on gère démocratiquement les fonds publics et les crédits.

L'activité de notre pays, dans un environnement international en pleine récession, amorce un premier redressement, que vient d'ailleurs de confirmer l'I. N. S. E. E. Cette évolution positive de la dernière période a eu pour principale cause la relance de la consommation des familles. Elle confirme le rôle moteur que cette consommation doit jouer dans la croissance de notre économie.

C'est bien là le meilleur démenti qui puisse être infligé à tous ceux qui estiment encore que la « police des salaires » est le seul moyen de sortir le pays de ses difficultés.

Certes, cette reprise demeure fragile et les Français sont préoccupés à juste titre par la persistance du chômage et de l'inflation ainsi que par les fermetures d'entreprises. Leurs préoccupations sont les nôtres. Elles interpellent le Gouvernement et sa majorité — d'autant plus que le C. N. P. F. a choisi de jouer l'obstruction.

En effet, le grand patronat a conservé son pouvoir économique. Ce qu'il souhaite, c'est pouvoir continuer à maintenir sa domination sans partage sur l'économie ; c'est poursuivre les restructurations de l'appareil productif pour son profit immédiat, au lieu d'investir et de créer des emplois en France.

Dans le même temps, les tentatives de Paribas pour échapper à la nationalisation, la fuite des capitaux sont

des manifestations de la volonté profondément antinationale du patronat, que les récentes déclarations du C. N. P. F. ont d'ailleurs réaffirmée : c'est la volonté délibérée de tenter de revenir à l'ordre ancien qui fit les beaux jours du profit contre l'emploi.

Mais, contrairement à ce que prétend le C.N.P.F., la chute des investissements n'est pas due au poids excessif des charges pesant sur les patrons. La réalité dément ces affirmations, dont l'objectif politique demeure bien de faire échec à toute tentative de relance.

Cette réalité, quelle est-elle ?

En ce qui concerne la fiscalité, M. le Premier ministre l'a rappelé récemment, la pression fiscale sur les entreprises sera en 1982 inférieure à ce qu'elle a été en 1981. L'an prochain, elle passera, en effet, à 7,2 p. 100 du produit intérieur brut contre 7,7 p. 100 en 1980 et en 1981. En outre, les prélèvements obligatoires diminueront de 17,5 p. 100 à 17,3 p. 100 en 1982. L'année prochaine, les rentrées au titre de l'impôt sur les bénéfices des sociétés seront en stagnation.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur Hage, puis-je vous interrompre ?

M. Georges Hage. Mais bien sûr !

M. le président. La parole est à M. le ministre chargé des relations avec le Parlement, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Monsieur le président, après avoir remercié M. Hage de me permettre de l'interrompre, je voudrais faire constater que l'opposition, qui a déposé une motion de censure, a une bien triste opinion de sa propre motion, puisqu'en ce moment un seul de ses députés est présent en séance. *(Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)*

M. André Soury. Il est courageux.

M. Claude Labbé. Monsieur le ministre, maintenant il y en a au moins deux !

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Vous arrivez trop tard. *(Rires sur les bancs des socialistes.)*

M. le président. Veuillez poursuivre, monsieur Hage.

M. Georges Hage. Je serais presque tenté de délivrer un certificat de démocratie à la droite, alors que je venais de m'efforcer de démontrer le contraire !

M. Jean Lacombe. La démonstration est toujours valable !

M. Georges Hage. Je poursuis mon propos.

Dans le même temps, les crédits d'aide à l'industrie prévus dans le projet de budget pour 1982, afin de favoriser l'investissement et l'emploi, progressent de 52 p. 100, s'élevant de 22 milliards 600 millions de francs à 34 milliards 400 millions de francs.

Il s'agit bien là d'un dispositif important qui vient s'ajouter aux crédits débloqués dans le cadre des actions de soutien à l'emploi.

Maintenant, le choix des Français pour une politique nouvelle ne doit pas être remis en cause par cette attitude anti nationale, que je stigmatisais tout à l'heure, de la part du patronat.

Notre pays a besoin que toutes les réformes qui tendent à rompre avec les anciens schémas soient mises en œuvre et respectées.

C'est bien pourquoi les réformes nécessaires au changement doivent être poursuivies au rythme actuel. En 1982, il faut que le Parlement discute des projets de loi annoncés par le Gouvernement.

Ces projets concernent notamment, l'extension des droits des travailleurs dans les entreprises ; l'organisation et la démocratisation du secteur public ; la démocratisation de la sécurité sociale ; l'élargissement des libertés par l'abrogation de la loi dite « Sécurité et liberté » ; la réforme démocratique de la radio-télévision ; les orientations en matière de recherche, de santé, d'enseignement, de transports ; et l'extension des compétences des collectivités locales pour leur donner les moyens de répondre aux besoins de la population.

Ces changements ne se réaliseront que si les travailleurs sont associés directement à la mise en œuvre de la nouvelle politique économique et sociale, et s'ils y participent par leur action.

Ce combat, c'est le nôtre. Les communistes le conduisent à la fois au sein du Gouvernement de la France et de la majorité parlementaire, mais aussi par l'activité propre de leur parti.

Monsieur le ministre, parce que les députés communistes inscrivent leur action dans le cadre de la politique choisie démocratiquement par la majorité du peuple français, ils ne voteront pas la motion de censure déposée par l'opposition. *(Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)*

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

— 4 —

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR PRIORITAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement une lettre par laquelle il l'informe que le Gouvernement apporte à l'ordre du jour la modification suivante :

Demain, jeudi 17 décembre, à neuf heures trente, suite de la discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances pour 1982.

Je vous rappelle que cette discussion débutera ce soir après le vote sur la motion de censure.

L'ordre du jour prioritaire est ainsi modifié.

— 5 —

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion et vote sur la motion de censure déposée par MM. Labbé, Séguin, Noir, Lauriol, Goasduff, Mauger, Toubon, Jacques Godfrain, de Préaumont, Robert-André Vivien, Murette, Falala, Chaban-Delmas, Roger Fossé, Bergelin, Pinte, Tranchant, Hamelin, Lucien Richard, Goulet, Gissinger, François Fillon, Debré, Julia, Kaspereit, Robert Galley, Camille Petit, Lanclen, Sauvaigo, Pons, Corrèze, Messmer, Chirac, Péricard, Narquin, Krieg, Wagner, Gascher, Jean Briane, Daillet, Esdras, Adrien Durand, Lestas, Gilbert Gantier, Maujouan du Gasset, Mesmin, Claude Wolf, Albert Brochard, Doussot, Léotard, Delfosse, Clément et Jean Brocard ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi de finances pour 1982 (n^{os} 610, 617).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.